

Dans une interview accordée au Devoir, René Lévesque fait le point: "Si nous ne réussissons pas à gagner d'ici une couple d'élections, je ne pense pas que nous aurons ensuite bien des chances de réussir avec l'instrument que représente le Parti québécois." (Lire à la page 5 la première tranche de l'entretien de René Lévesque avec Le Devoir).



la météo

Généralement ensoleillé.
Minimum 15. Maximum
près de 30.

Office fédéral

LE DEVOIR

Fais ce que dois

VOL. LXII - NO 67

Montréal, mercredi 24 mars 1971

15 CENTS

Le rapport Dion sur la "propagande" dans les classes:

Un code d'éthique et un ombudsman

par Pierre-L. O'Neill

QUEBEC — Dans un rapport déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de l'éducation, le commissaire-enquêteur, l'abbé Gérard Dion, recommande l'établissement d'un code d'éthique professionnelle pour les enseignants et la création d'un poste permanent d'ombudsman (protecteur des parents) dans le domaine de l'éducation.

Le mandat confié au commissaire-en-

quêteur par le ministre Saint-Pierre couvrait la période du 1er décembre 1970 au 1er mars 1971. Il était limité à l'étude des plaintes soumises au ministre de l'éducation portant sur des cas particuliers ou des enseignants identifiés "auraient pu profiter de leur contact avec leurs élèves dans le cours normal de l'exercice de leurs fonctions pour se livrer indûment à toute forme de propa-

gande politique ou d'endoctrinement".

Des 300 lettres adressées au commissaire-enquêteur, la plupart soulignaient des faits concernant l'endoctrinement et la propagande politique en milieu étudiant. Il a retenu seulement une quinzaine de cas. A partir des plaintes présentées, l'abbé Dion croit qu'il serait souverainement injuste de décrier tout le corps enseignant de la province et de le

rendre responsable de tout ce qui se passe dans le monde étudiant. "Ce n'est pas avec les cas qui ont été soulevés et du petit nombre de plaintes retenues, qu'il faut généraliser."

Dans le rapport déposé hier par le ministre de l'éducation, le commissaire-enquêteur affirme néanmoins qu'il existe un malaise réel même si il est impossible d'en évaluer l'ampleur. "Autant

il faut éviter d'être pris de panique, autant il faut prendre garde de s'endormir dans une fausse quiétude qui ne peut qu'aboutir à un douloureux réveil."

"Par ailleurs, affirme l'abbé Dion, dans les réunions de parents-maîtres, si l'on tient compte des multiples changements dans notre système d'éducation, de l'évolution de la pédagogie et des programmes, les parents ont le sen-

timent d'être dépassés; parfois on ne se sentait pas pour le leur laisser entendre, pour les intimider et même les humilier."

Il n'a pas été possible au commissaire-enquêteur d'établir des statistiques précises relatives au travail accompli, ni sur le nombre de plaintes portées. "Des 200 lettres qui m'ont été soumises,

Voir page 2: Code d'éthique



Des paysans belges ont manifesté hier à Bruxelles pour protester contre la politique agricole du Marché commun. Ils n'ont rien épargné sur leur passage: tramways incendiés, camions pillés, kiosques à journaux démolis, vitrines fracassées, voitures renversées. Les forces de l'ordre sont intervenues à grand renfort de grenades lacrymogènes et de jets d'eau. (Téléphoto PA)

Vers une reprise des négociations dans le conflit des enseignants?

par Gilles Lesage

QUEBEC — Dans le but de démêler l'imbroglio relatif au classement des enseignants, les parties patronale et syndicale ont convenu en fin de soirée hier de s'échanger la nomenclature (épaisse comme un catalogue) de tous les critères qui servent à la qualification et, par voie de conséquence, à la rémunération des enseignants.

Tout comme il y a quinze jours, ce n'est qu'en fin de séance, et à la suite d'interventions des députés, notam-

ment de M. Bertrand, chef de l'UN, que la commission parlementaire a pu en arriver à cette conclusion concrète, qui peut mener à la réouverture des négociations.

À l'issue de la réunion, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a dit que sa centrale était prête à remettre des aujourd'hui sa propre nomenclature — qui comporte quelque 500 mentions — à la condition que la partie patronale en fasse autant. Il maintient

toutefois que le fameux règlement numéro cinq du ministère de l'éducation doit être un élément de négociations, parmi d'autres, pour qu'elles aient quelque chance de succès. Si la nomenclature patronale se conforme strictement au règlement, ce sera à nouveau l'impasse.

De son côté, sans dire s'il était disposé à déposer des cette semaine sa propre nomenclature, le porte-parole

Voir page 6: Les discussions

Propriété intellectuelle et industrielle

Le CEC demande une révision de la loi dans le sens de l'intérêt du consommateur

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA — Le Conseil économique du Canada a recommandé hier au gouvernement fédéral, de réviser sa législation en matière de propriété intellectuelle et industrielle pour qu'elle tienne davantage compte de l'intérêt du consommateur.

Cette révision devra aussi permettre une utilisation plus efficace des brevets, droits d'auteur, marques de commerce et dessins industriels.

Ce rapport, intitulé "La propriété intellectuelle et industrielle", a été présenté au premier ministre Trudeau.

Ce document de près de 250 pages a été rédigé à la suite d'une étude de plus de quatre ans. Il est le troisième et dernier d'une série d'études commandées par le gouvernement canadien. Les deux premiers rapports ont porté sur les affaires des consommateurs et la politique de concurrence.

Le rapport sur la propriété intellectuelle et industrielle renferme plusieurs recommandations en matière de politiques qui influenceront, selon le CEC, sur des domaines comme l'édition, la télévision par câble, les programmes d'ordinateur, la recherche, le développement et la commercialisation de nouveaux produits et procédés au Canada.

Nos recommandations, estime le CEC, assureront aux intérêts du consommateur et du grand public la place qui leur revient dans un secteur de la politique publique où, dans le passé, ils ont été insuffisamment protégés et se sont insuffisamment exprimés.

"Nous croyons aussi que nos recommandations contribueront à une affectation plus dynamique des ressources de l'économie canadienne."

La CEC indique que deux de ses membres, MM. Marcel Pepin et Donald MacDonald, respectivement président de la Confédération des syndicats nationaux et du Congrès du travail du Canada, ont exprimé leur désaccord sur les recommandations faites sur le droit d'auteur.

M. Pepin croit que le droit d'auteur devrait être traité non pas comme partie de l'ensemble du système d'information du pays, explique le CEC, mais comme un domaine distinct, où les travaux de "création" seraient considérés comme des biens personnels auxquels se rattacherait des droits fondamentaux, directs et accessoires.

Voir page 6: Le CEC demande

M. Trudeau

Les Canadiens garderont la préférence d'emploi

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a déclaré hier que son gouvernement ne fera pas "une caporalisation" du secteur du travail et que les Canadiens conserveront le droit de travailler où ils le désirent.

M. Trudeau a donné cette précision aux Communautés locales qu'il venait d'affirmer, en réponse à des questions de l'opposition, qu'il y a des emplois au pays que ni les chômeurs ni les étudiants en quête d'un travail d'été ne veulent accepter et qu'en conséquence il faut im-

porter de la main-d'oeuvre. Le chef du gouvernement a précisé que cette année encore le Canada devra recourir à des travailleurs étrangers pour les récoltes et la mise en conserve des fruits et légumes des cultivateurs ontariens.

Il a précisé que si les Canadiens, étudiants ou chômeurs, manifestaient le désir de prendre ces emplois, ils auraient la préférence.

C'est M. Gérard Laprise, (RC — Abi-

Voir page 2: Les Canadiens

Certains programmes d'études faciliteraient l'endoctrinement

QUEBEC (par P. O'Neill) — Selon l'abbé Gérard Dion, les programmes cadres de certaines institutions d'enseignement ainsi que la pédagogie qui y est suggérée permettent facilement l'utilisation des matières d'enseignement pour faire véhiculer de la propagande politique sans que "l'on soit capable de le prouver".

Dans le rapport déposé hier à l'Assemblée nationale, le commissaire-enquêteur relève cette constatation de l'analyse des plaintes qui lui ont été soumises. "Quand on enseigne à partir des nouvelles ou des éditoriaux que l'on trouve dans les journaux, au gré de l'intérêt que portent les élèves à une

question d'actualité, explique-t-il, on peut subtilement donner une orientation constante."

Le commissaire-enquêteur allègue de plus qu'une bonne partie des plaintes mentionnaient des faits touchant l'endoctrinement et la propagande politique en milieu étudiant. "Activité d'animateurs parfois embauchés par des Cegeps dont le rôle premier semblait être de se livrer à un endoctrinement révolutionnaire et à organiser de l'agitation sociale; utilisation de manifestations à caractère politique; diffusion et libre circulation d'imprimés à caractère séditieux ou politique; affichage permanent de

"posters" de même ordre."

Les faits sont réels, dit l'abbé Dion, mais il n'est pas prouvé que des professeurs en étaient à l'origine ou en étaient les responsables.

Le commissaire-enquêteur croit que la plupart des parents, devant des abus réels ou estimés tels, se sentent impuissants et n'osent pas porter plainte parce qu'ils craignent que des représailles soient exercées contre leurs enfants. "C'est là, écrit-il, une des raisons pour lesquelles ils ne s'adressent pas directement aux professeurs ni à la direction des institutions, comme il

Voir page 6: Programmes

100,000 paysans en colère

Bruxelles transformée en champ de bataille

BRUXELLES (AFP) — Plus de 100.000 paysans en colère sont descendus hier sur Bruxelles pour manifester contre la politique agricole du Marché commun.

Ce défilé que les organisateurs avaient annoncé comme une manifestation calme et digne a, au fil des heures, dégénéré en émeute, qui a fait au moins un mort et plusieurs blessés graves. Les agriculteurs, venus de France, de Hollande et surtout de tous les coins de la Belgique, se sont livrés à un véritable carnage, laissant à leur départ des boulevards mutilés et jonchés de débris.

Il n'est plus une borne, plus un kiosque, plus un poteau debout, entre la Gare du Nord et la Gare du Midi et dans les rues avoisinantes. Voitures et tramways incendiés, pneus crevés, vitrines brisées: les manifestants n'ont rien épargné. Gendarmes et policiers sur pied de guerre n'ont pu empêcher l'inevitable. Hormis quelques heurts avec les manifestants, les forces de l'ordre se sont contentées de canaliser le flot humain dans les limites prévues, empêchant par des chevaux de frise, des autopompes, des grenades lacrymogènes, les manifestants de gagner les environs du bâtiment Charlemagne où siègent les ministres de l'Agriculture des Six.

A 21 heures, la gendarmerie belge a communiqué les chiffres suivants:

● On déplore un mort, un agriculteur de la région de Namur (Belgique).

● Cinq membres du service d'ordre (trois gendarmes et deux policiers communaux) grièvement blessés restent hospitalisés.

● Dix-sept gendarmes, et neuf agents de police communaux blessés ont regagné leurs unités après avoir reçu des soins.

La gendarmerie a précisé qu'aucun des blessés n'était en danger de mort.

Les déprédations ont eu lieu essentiellement à la fin du cortège, qui pendant plusieurs heures s'est déroulé au départ de la place de l'Yser et, par les grands boulevards centraux, a gagné la Gare du Midi, lieu de dislocation. Parmi les innombrables pancartes du cortège, flottaient de ci de là, des effigies de M. Sico Mansholt, le vice-président de la Communauté européenne, pendu à une potence. Une vache et une chèvre attelées à une poulaille, — symbole, disait-on, du cerveau de M. Mansholt — ont assisté, du haut des escaliers de la Bourse, au défilé, aux côtés des organisateurs de la manifestation.

au gré du temps

Post-scriptum

Le ministre des postes nous apprend, avec une belle franchise postale, qu'il a dorénavant pour souscription KIA OA6 et que nous serons tous à l'avenir postalement codés.

En fait, l'opération qui doit accélérer la distribution des lettres coûtera quelque 70 millions de dollars et sera terminée en 1975.

Hélas, aux dires des futurologues, à cette époque, le courrier sera tombé en désuétude. L'électronique assurera toutes les communications dans la cité câblée qui viendront s'inscrire sur des terminaux photocopiés.

Elles sont loin les Lettres de Voiture et la Correspondance de Madame de Sévigné! Il est oublié l'homme qui inventa l'écriture: ce Phénicien anonyme et fruste qui d'ailleurs ne savait ni lire ni écrire.

Louis-Martin TARD

Irlande du Nord

Brian Faulkner est déjà en butte aux attaques de la droite protestante

BELFAST (AFP) — Poursuite du programme de réformes en cours, rejet de l'administration directe par Westminster et fermeture à l'égard de ceux qui troubleraient l'ordre public: tel est le triple objectif que s'est fixé M. Brian Faulkner, nouveau premier ministre d'Irlande du Nord, dans la déclaration qu'il a faite hier aussitôt après son élection par le groupe parlementaire unioniste comme chef du parti en remplacement du major James Chichester-Clark.

Contrôlant l'appareil du parti, M. Faulkner a remporté une victoire facile, avec 26 voix contre 4, sur M. William Craig, chef de file des "ultras". Celui-ci jouit de l'appui des militants unionistes.

C'est sur un ton de très grande fermeté que M. Faulkner a annoncé ses intentions, tout à fait conformes d'ailleurs aux vœux du gouvernement de Londres.

Le nouveau premier ministre s'est en particulier engagé à maintenir la politique actuellement en vigueur en ce qui concerne le maintien de l'ordre. Cela semble manifestement signifier que le gouvernement Faulkner ne recourra pas, au moins dans l'immédiat, à l'internement préventif des suspects.

Lors de sa récente visite à Londres, le major Chichester-Clark avait vainement souhaité pouvoir prendre une telle mesure. C'est le refus de M. Heath qui avait précipité la chute de M. Chichester-Clark.

M. Faulkner n'en a pas moins laissé présager un prochain renforcement de la lutte contre toute forme de terrorisme.

Mais dans l'ensemble, il est resté prudent et vague: ainsi sur l'épineux problème du réarmement des policiers, M. Faulkner a déclaré qu'ils devraient bénéficier de "la protection nécessaire" dans les zones troubles.

La droite protestante a lancé, quelques heures à peine après la nomination de M. Faulkner comme premier ministre, une première attaque contre sa modération.

M. Williams Craig, a affirmé que le gouvernement Faulkner "ne durerait pas plus de deux mois et que des élec-

tions générales en Irlande du Nord deviendront rapidement inévitables". M. Craig a ajouté que si le nouveau premier ministre n'adoptait pas immédiatement une politique de fermeté, comportant notamment le réarmement de la police ulstérienne, à l'égard des "rebels républicains", il le combattrait avec la même vigueur qu'il avait mise à combattre M. Chichester-Clark.

Québec rouvre le dossier Roger Chauvette

Le ministre de la justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a annoncé hier, à l'Assemblée nationale, qu'il avait ordonné que le coroner Jacques Fournier tienne une nouvelle enquête sur les circonstances de la mort de M. Roger Chauvette, travailleur de 56 ans tué le 9 décembre dernier alors qu'il travaillait à la réfection du toit du centre de détention Parthenais.

Le ministre a précisé que les inspecteurs du ministère du travail pourrnt être entendus au cours de cette nouvelle enquête sur le fait que deux règlements

Voir page 6: Roger Chauvette

PARTEZ EN GRÈCE
avec OLYMPIC AIRWAYS
Du 24 mai au 14 juin
\$413. (U.S.)
- prestations terrestres
Club Vértas
849-1063
pénélope voyages
849-1159

■ carnet d'un censeur

DISPARITION D'UN PERSONNAGE

Tout ce qui existe de politique linguistique au Québec se limite à la pièce législative qui fut présentée l'an dernier à l'Assemblée nationale comme [bill 63]. Le projet de loi, comme son titre l'indiquait, ne visait en premier lieu qu'à promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec. Sous la pression de l'opinion publique, nos législateurs jugèrent prudent de donner au moins l'impression qu'ils élargissaient le champ de leurs préoccupations et le texte adopté finalement ne parle plus d'enseignement dans sa désignation. Il s'intitule *loi pour promouvoir le français au Québec*.

Pour arriver à ce changement de nom, on a ajouté à la première rédaction un long article relatif à l'activité du ministre des Affaires culturelles. L'essentiel de l'amendement consistait à attribuer à notre soi-disant office de la langue, afin de dépasser les faits d'enseignement, le devoir de conseiller le gouvernement sur les mesures à prendre pour que le français devien-

ne la langue du travail et à autoriser le soi-disant office à être saisi de toute plainte portée par des personnes estimant que les entreprises qui les emploient les privent du droit d'utiliser le français comme langue de travail, après quoi il devait faire des recommandations et les rendre publiques. Conformément à ces dispositions, le gouvernement Bertrand nomma, peu avant les dernières élections, un *commissaire-enquêteur* désigné comme *ombudsman de la langue* ou *protecteur de la langue*. Autant que nous le sachions, on ne lui a jamais permis d'entreprendre réellement de faire le travail qui lui était confié et le soi-disant office n'a encore publié aucune recommandation. Le personnage a disparu. On n'en tend plus parler de lui. Tant pis pour les revendications des travailleurs! Que reste-t-il du semblant de mordant par lequel on a cru donner une certaine vraisemblance à la loi? On est très loin d'une politique globale.

Gérard DAGENAIS

me des plaintes éventuelles relativement à l'endotrimement et à la propagande politique dans les écoles. Il fait notamment valoir que l'article 18 de la loi de l'instruction publique ne s'applique qu'aux institutions de niveau élémentaire et secondaire et ne concerne pas le niveau collégial et universitaire. Considérant qu'une plainte doit être formulée sous serment, il estime que la procédure établie par l'article 18 rend trop difficile l'inscription d'une plainte.

Dans l'optique de l'abbé Gérard Dion, l'ombudsman serait d'abord chargé de donner aux parents l'assurance que leurs plaintes seraient reçues et prises en considération. Il s'occuperait de toutes les plaintes et non seulement de celles ayant trait à la propagande politique et à l'endotrimement. Il ne serait pas, non plus, limité aux plaintes portées contre les professeurs. Il effectuerait un tri, retenant celles qui lui semblent fondées et rejetant celles qui ne le sont pas.

De plus, l'ombudsman aurait le pouvoir d'enquêter et non celui d'imposer des sanctions. Il aiderait les parents à acheminer leurs plaintes vers les instances habilitées à prendre les décisions et, dans certains cas, il ferait lui-même les démarches.

Selon l'abbé Dion, la seule présence du protecteur des parents servirait à prévenir des abus, car chacun sera porté à se tenir sur ses gardes, sachant que les plaignants auront quelque chose à leur dire et les aider.

Concernant l'établissement d'un code d'éthique professionnelle, l'abbé Dion affirme que dans la mesure où une société se pluralise, il devient indispensable de préciser des normes de comportement des enseignants. "Les programmes-cadres du ministère dans l'enseignement de certaines matières, souligne-t-il, laissent aux professeurs une latitude telle qu'ils peuvent facilement abuser de leurs cours pour véhiculer les idéologies de leur choix."

Dans son rapport, le commissaire-enquêteur fait état d'un projet d'action sociale et économique de la Corporation des enseignants du Québec, où on assimile l'école à une usine et les enseignants aux travailleurs industriels.

Lorsque par l'action syndicale des enseignants, commente l'abbé Dion, on préconise une telle conception de l'école et du rôle du professeur, il y a danger

sérieux que certains professeurs, identifiant la liberté syndicale à la liberté académique, fassent de l'anticipation et qu'ils se servent dès maintenant de leur contact avec leurs élèves pour s'attaquer par une critique fondamentale, aux systèmes sociaux, économiques, politiques et culturels actuels afin de provoquer un renversement de tous les rapports de force, un renversement qui les rendrait propriétaires des moyens de production, assurant ainsi la possibilité d'une libération réelle.

Enfin, l'abbé Dion est convaincu que les professeurs eux-mêmes gagneraient à posséder un code d'éthique professionnelle. "Lorsqu'ils sont accusés d'abus, ils sont difficilement protégés car ils ne peuvent dans leur défense se référer à des critères qui expriment leurs droits comme leurs devoirs."

LES CANADIENS

tibi), qui a d'abord demandé au premier ministre pourquoi son gouvernement n'offrirait pas les emplois qu'occupent plusieurs centaines de travailleurs de la Jamaïque, de Trinidad et Tobago et des Barbades, à des Canadiens.

On a des chômeurs au pays et la plupart des étudiants ne trouveront pas d'emplois cet été, a dit M. Laprise.

Le chef du gouvernement a alors répliqué qu'il s'agissait d'un genre de travail que "très souvent les étudiants ou les chômeurs ne veulent pas faire" et que c'était pour cette raison que le ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration accepte l'entrée "sur notre marché du travail de travailleurs étrangers".

Le gouvernement ne pourrait-il pas intéresser les jeunes aux travaux agricoles durant l'été, ce serait beaucoup plus efficace que de les faire voyager? a alors demandé M. Laprise.

"En bien, je suis d'accord avec le député", a répliqué M. Trudeau notant pour une seconde fois que "les faits prouvent qu'il y a des travaux au Canada que les chômeurs eux-mêmes ne veulent pas faire et que les étudiants eux-mêmes ne veulent pas faire, ce qui prouve, entre parenthèses, que parfois le chiffre du chômage est un peu artificiel".

Puis, c'est en réponse à une question de M. Roch LaSalle, (P.C. - Joliette), que le premier ministre Trudeau a assuré que son gouvernement ne "caporaliserait" pas le secteur du travail parce que "toute la philosophie politique du gouvernement est basée sur la liberté de choix des travailleurs de travailler là où ils le désirent."

M. LaSalle avait demandé si, étant donné que les chômeurs canadiens refusaient certains travaux, le gouvernement songeait à obliger les personnes qui sont aptes à travailler, à le faire pour toucher des prestations de bien-être social.

L'an dernier, 1,379 travailleurs des Antilles britanniques ont été embauchés aux récoltes de l'Ontario. Ils ont touché au moins \$1.65 l'heure.

Leurs employeurs ont défrayé leur transport aller-retour et leur ont assuré le logement et les repas moyennant une somme de \$1.70 par jour.

Cette année, les conditions restent les mêmes.

Selon le ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration, cette embauche d'étrangers ne nuit en rien aux travailleurs canadiens, ni aux étudiants "qui doivent reprendre leurs études au collège ou à l'université au moment où l'activité est à son plus fort dans ce domaine".

Le ministère expliquait, la semaine dernière, que "sans les Antillais qui, eux, peuvent rester jusqu'à la fin des travaux, soit vers le 15 novembre, on aurait des difficultés considérables à faire les récoltes au fur et à mesure de la maturation".

On ne faisait toutefois aucune remarque du genre pour les travailleurs non étudiants.

LE TRIBUNAL

Suite de la page 3

truction Ltd. et Construction Alnor Québec Ltd. Ces deux compagnies, malgré leurs noms à résonance francophone, ont leur siège social en Ontario.

La compagnie Montcalm Construction Ltd. se défend d'être prise entre deux feux en soulignant que le contrat qui la lie au gouvernement fédéral exige l'application des normes fédérales de travail sur le chantier.

Les 90 employés de Montcalm Construction, représentés par la Fédération du travail du Québec (FTQ), sont prêts à reprendre le travail dès que le gouvernement fédéral reconnaîtra la juridiction du décret québécois de la construction.

Le ministre fédéral du travail, M. Bryce Mackasey, estime que le conflit sera réglé dans un ou deux jours, dès que la FTQ aura pris connaissance d'une lettre qu'il lui a fait parvenir pour clarifier la situation.

Par contre, le ministre fédéral de la main-d'œuvre, M. Otto Lang, qualifie la situation de "très complexe" et prédit qu'elle ne sera pas résolue facilement.

Son ministère est impliqué par le fait que les contrats liant Montcalm Construction et Construction Alnor Québec exigent que l'embauchage des employés de ces compagnies se fasse par l'entremise des centres canadiens de la main-d'œuvre.

De son côté, le décret québécois de la construction stipule que l'embauchage des employés à Sainte-Scholastique, comme ailleurs dans la province, doit se faire par l'entremise d'un centre de main-d'œuvre du Québec ou par l'entremise d'un bureau syndical de placement.

Hier, un porte-parole du ministère fédéral du travail laissait entrevoir la possibilité d'un règlement facile du litige, c'est-à-dire l'application du décret provincial de la construction sur tous les points sauf sur ceux touchant la main-d'œuvre.

Les normes fédérales de travail, selon ce porte-parole, ne sont en fait que des normes minimales. Si un décret provincial fait état de salaires plus élevés, l'entrepreneur se doit de les verser.

DES MILLIERS

Suite de la page 3

cances échelonnées non plus sur deux ou trois mois, mais sur toute l'année. Elle est consciente qu'elle aura à faire face à plusieurs obstacles comme l'engagement des horaires scolaires, la fermeture d'entreprises à un temps donné pour les deux semaines de vacances annuelles, etc. Il y a un énorme travail d'éducation à faire de ce côté.

Destinée à des milliers de familles qui ne pourraient autrement accéder à des vacances, ce vaste plan d'action pourra se concrétiser de plusieurs façons: utilisation du réseau hôtelier; utilisation maximum des ressources existantes; utilisation du réseau d'hébergement du gouvernement; les logis-Québec, les gîtes du Québec; la transformation de fermes utilisées à des fins récréatives; une meilleure utilisation du camping; l'incitation aux échanges de familles et une politique visant à mettre sur pied des villages de vacances-familiales.

Qui va financer tout cela? Les familles elles-mêmes en payant des tarifs réduits pour la nourriture et le gîte, et le gouvernement, puisqu'il s'agit d'une politique sociale, a dit M. Belisle. Le haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports a déjà promis son appui et devrait, d'ici quelques jours, annoncer de quelle façon il compte intervenir.

LE MDPPQ

Suite de la page 3

che sur certains problèmes et qu'elle ne peut pas se prononcer, à tort et à travers, sur toute question à la mode.

Au sujet de la loi Turner et de la composition des jurys, M. Hébert a déclaré que des comités étudient ces questions depuis déjà quelques mois et que la Ligue se prononcera éventuellement.

Il a reconnu qu'il aurait été préférable que la Ligue ait un observateur permanent aux divers procès liés à la crise d'octobre mais qu'elle ne disposait pas des fonds nécessaires pour engager un tel observateur.

"De toute façon, a continué M. Hébert, ces procès ont été surveillés de près par les journaux, le Barreau et divers observateurs."

Le président de la Ligue des droits de l'homme a aussi expliqué que cet organisme n'avait pas pour seul but de s'occuper des "prisonniers dits politiques" mais qu'elle veillait aussi à la défense des droits des prisonniers de droit commun, qu'elle s'intéressait à plusieurs questions dont le régime pénitentiaire, la liberté d'expression, l'immigration, etc.

Quant à l'ultimatum lancé par le MDPPQ, M. Hébert a déclaré que le comité d'administration de la Ligue étudiera à sa réunion régulière de demain soir s'il y a lieu d'inscrire les demandes des occupants à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des membres de la Ligue.

"Ce qui est certain, a lancé M. Hébert, c'est que je n'avancerai pas, par la force, ces réunions d'un quart d'heure."

Un porte-parole des occupants a rétorqué qu'ils ne quitteraient pas les lieux tant qu'une décision ne sera pas prise. Il semble donc que l'occupation durera au moins jusqu'à demain soir.

Par ailleurs, c'est aujourd'hui que doit avoir lieu, aux Éditions du Jour, le lancement du livre du ministre fédéral Gérard Pelletier sur la crise d'octobre. Hier, M. Hébert ne savait pas si ce lancement serait retardé.

M. Hébert a aussi précisé qu'il n'avait pas l'intention de recourir à la police pour expulser les occupants à moins que les dirigeants de la Ligue en décident autrement.

Quant au reproche fait par le MDPPQ à la Ligue d'avoir sollicité et accepté une subvention de \$20,000 du gouvernement fédéral, M. Hébert a allégué que la Ligue n'avait pas le choix si elle voulait se doter d'un secrétariat permanent et des services d'un avocat à temps plein. "Il faut aller chercher l'argent là où il se trouve et une telle subvention ne représente aucun danger pour l'indépendance de la Ligue," a ajouté le président.

En soirée, hier, des discussions ont eu lieu entre des représentants du MDPPQ et de la Ligue des droits de l'Homme dans les locaux des Éditions du Jour. Au moment de mettre sous presse, aucune entente n'était intervenue.

■ radio / télévision

La radio de demain a maintenant six mois

par Gilles Constantineau

On croirait qu'il n'est plus rien à dire sur la fabuleuse aventure de la station radiophonique CFLS (LS - Radio pour les initiés), de Lévis, maintenant qu'en ont parlé, ensemble ou à tour de rôle, et de façon parfois dithyrambique, les hebdomadaires grands et petits, les quotidiens à grand tirage (La Presse des premières semaines, et Le Soleil d'une façon presque excessive: huit fois de suite en neuf jours de publication, à une occasion), la radio et la télévision d'Etat.

Mais le LS d'aujourd'hui, né du jour au lendemain au début d'octobre dernier, n'a que six mois d'existence, et la question se pose de savoir si, troublant comme il le fait sans interruption la douce quiétude tant des autres radiodiffuseurs que celle de la population qu'il touche (et qui semble y trouver son plaisir le plus vif), le poste a su répondre au défi économique que sa propre formule impliquait. La réponse est en voie de se définir: elle est positive.

Un peu d'histoire, pour ceux qui ne savent pas. En mars 1970, il y a déjà près de deux ans et demi existait à Lévis un certain petit poste aux lettres d'appel CFLS, propriété de trois hommes d'affaires de l'endroit. Petit poste qui tente sans succès de se tailler une place entre les ondes des six autres stations de la région, de Québec, et qui serait sans doute voué à la faillite si ses frais d'exploitation n'étaient si faibles (peu d'équipement, un personnel total de 15 personnes et un émetteur de 250 watts).

Ce mois de mars 1970, un publicitaire de la maison Dubuisson parvient à convaincre quelques industriels d'acheter le poste. Parmi eux, M. René Coulombe, qui est à la tête de la plus grosse entreprise d'emballage de boissons gazeuses du pays. Une nouvelle société se forme; l'acquisition de CFLS s'effectue en mai. On confiera la direction générale de la "nouvelle" station au publicitaire qui a été l'artisan de la transaction, Yvon Dufour.

Ce dernier a carte blanche. Il passe quelques mois à se familiariser avec les installations et à préparer le grand changement. Fin août, Yvon Dufour rencontre l'animateur Michel Trahan. Celui-ci a à son actif notamment de s'être fait vider de CFLS par Jean-Pierre Coallier, bien avant même que Michel Mongeau, cet autre magnifique animateur, ne connaisse le même sort (et n'apprenne éventuellement qu'on lui a préféré Fernand Gignac!). A Michel Trahan, Yvon Dufour fera confiance et ne s'en repentira pas: au bout de deux ou trois semaines, tout est au point, Michel Trahan a tracé les grandes lignes de la programmation qui seront celles de la participation populaire la plus considérable possible et de la variété musicale la plus poussée qui se puisse, soutenue par des animateurs nombreux à qui on laissera toute latitude.

Et voici que les gens de Québec redécouvrent la radio. Une radio entièrement mise à leur service, et intelligente par surcroît. Pas de hit parade, pas de sérénades insipides répétées sans répit jusqu'à écorcher les tympans. Et rien d'exclusif: si l'animateur en fonctions se sent, à 10h, du matin, l'inspiration de faire tourner un extrait des Quatre Saisons de Vivaldi, il le fera. Ou n'importe quelle chanson (il en est des milliers qu'on ne peut entendre sur les ondes d'aucune station, parce qu'on les juge "non-commerciales"). Et si le goût lui vient de faire passer une pièce particulière que CFLS n'a pas encore en disquette, il le dira à l'antenne: vingt minutes plus tard, un auditeur venu de l'autre rive lui apportera le disque en question: il aura parcouru plus de 20 milles en voiture pour le faire.

Le téléphone est là. N'importe qui peut composer l'un des deux numéros disponibles - et se mettre en ondes. Pour converser tout simplement; ou encore pour exprimer ses ennuis (et si on peut le faire, on le dépannera: plusieurs animateurs de LS-Radio ont ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, ramené plusieurs personnes d'un "bad trip" en leur tenant des propos doux et rassérénants accompagnés de musique propice); ou encore pour offrir ses services, comme le font souvent, le soir venu, des gens qui veulent bien accueillir tous ceux qui sont provisoirement sans logis pour la nuit. Ou tout simplement pour leur connaissance avec un autre auditeur, grâce à un appareil qui permet la liaison entre deux lignes téléphoniques.

Un peu tout le monde a entendu parler du succès de la "nuit de la couleur". C'était le 3 février, parallèlement au Carnaval de Québec, LS-Radio avait invité tous ses auditeurs, sur les deux rives (qu'on appelle de plus en plus, façon LS, "rive gauche" et "rive droite"), à donner libre cours à leur inspiration artistique en colorant la neige avec différentes teintes de "Kool-Aid". Le soleil baptista l'entreprise du nom d'opération Kool-Aid. Ce fut une frénésie de couleur, qui devait cesser à minuit et se poursuivait jusqu'au petit matin, et qui permit à des milliers de personnes qui ne se connaissaient pas de fraterniser pour la première fois dans un émerveillement d'une parfaite unanimité.

Mais LS ne borne pas son activité d'animation aux "grands" événements. La station organise chaque

semaine, sur ses ondes, ce qui est connu sous le titre de "LS-Beaux dimanches": elle convie la population à participer collectivement à une activité de plein air. Il y a eu des LS-patinage; des LS-motoneige, des LS-raquette. Et des milliers de personnes chaque fois. Sur des rivières gelées, ou de grandes régions enneigées, ou pour la raquette - dans un coin de l'île d'Orléans où les participants sont les hôtes du propriétaire d'un moulin qui ne leur demande rien sinon que d'apporter du chocolat en poudre. (Yvon Dufour: "Nous en avons tellement que la prochaine fois les gens n'auront rien à apporter".)

Un autre poste aurait pensé d'installer ses micros sur les lieux mais non CFLS. Tout au plus les participants peuvent-ils rencontrer quelques-uns des animateurs de la station; pour le reste, ils sont laissés au plaisir de la participation à une activité collective. Il en sera de même pour tout ce que LS-Radio se propose d'organiser au cours de la belle saison un LS-camping, notamment, et même un LS-épluchette.

Il n'y a pas que le grand air. CFLS touche aussi au cinéma et à la poésie (célèbre désormais est sa "nuit de la poésie" au cours de laquelle ses studios avaient accueilli, de minuit à 8h du matin, une quarantaine de musiciens de la région québécoise ainsi qu'une dizaine et plus de poètes).

Il n'est guère une activité d'envie à laquelle se livrent les animateurs de LS-Radio qui n'ait son écho dans les journaux sinon toujours de la province, du moins de la région. Réclame non sollicitée dont l'effet s'ajoute à celle qui se fait de bouche à oreille, et qui rend envieux les administrateurs des autres stations.

Mais la renommée seule ne garnit pas la caisse. Qu'en est-il des cotes, et plus important encore, des revenus? Pour les cotes, Yvon Dufour se réjouit prudemment. En novembre, CFLS était bonne dernière partout, dans le ciel de Québec; à toutes les heures du jour et de la nuit. Mais dès janvier, le nouveau sondage BBM indiquait que la station occupait la troisième et même la deuxième place à plusieurs moments de la journée, et la première de façon globale, à compter de 7h30 tous les soirs, du lundi au samedi. Ce n'est pas encore flamboyant, mais le poste peut compter sur ses auditeurs; une fois gagnés, ils lui restent fidèles. Pour les revenus, le directeur déclare qu'il a fait, ce qu'il n'avait pas prévu, des profits en décembre, et qu'il pense boucler ses frais à la fin de l'année.

Il y a aussi le style, ou la formule. Les gens de LS-Radio parlent beaucoup de "la radio de demain"; en a, sous ce rapport, mis sur bande magnétophonique une série de messages de auditeurs "Nous préparons aujourd'hui la radio de demain." Tous sont dans des langues différentes: montagnais, esquimau, italien, espagnol, français aussi, certes.

Mais il est à craindre qu'ils ne prennent plaisir à s'en gargariser et n'oublient qu'au fond, c'est de la radio de toujours qu'ils font, de la radio comme on devrait pouvoir en entendre partout, où que ce soit, de la radio qui est beaucoup plus que ce "bruit de fond" dont parlait le rapport Davey. Et qu'un style n'est éternel, dans le domaine des media électroniques moins qu'ailleurs.

Le danger a été prévu, semble-t-il. Il est dès à présent question d'équipes "parallèles", groupes d'étudiants ou d'autres personnes, qui aideraient le personnel du poste à se tenir à la fine pointe du service populaire. Les premières consultations ont déjà eu lieu. Et Louis Martin, qui avait quitté Radio-Canada en janvier pour enseigner à l'Institut de journalisme de l'université Laval, a enregistré à son tour le petit message: "Nous préparons aujourd'hui..."

La participation populaire, qui fait le succès de LS-Radio en d'autres domaines, fait aussi son insuffisance dans celui de l'information. Bien qu'Yvon Dufour se targue d'avoir huit employés aux nouvelles (sur un personnel complet de 24 personnes), la station n'a ni le personnel itinérant de certaines concurrentes, ni l'abondance-réseau de certains autres. CFLS n'a pas résolu, loin de là, l'équation information-animation.

N'étant entretenu pendant plusieurs heures avec Yvon Dufour et Michel Trahan, ayant visité de haut en bas les installations du poste (dans une simple maison d'habitation à proximité du rond-point de Lévis) et ayant prêté l'oreille aux messages multilingues et à bien d'autres, j'ai posé une dernière question au directeur général de CFLS: s'il advenait d'une part que l'aventure soit couronnée de succès commercial, et si d'autre part la formule actuelle de la programmation du poste continuait de répondre aux aspirations populaires, CFLS maintiendrait-elle la formule aux dépens de quelques gros contrats publicitaires?

(Disons tout de suite qu'il arrive aux animateurs de LS-Radio de se moquer parfois - oh! avec une certaine gentillesse! - des messages commerciaux qu'ils présentent!)

Yvon Dufour répond: "On continuerait."

Il est à souhaiter que la question vienne à se poser concrètement. Et alors, nous toucherons du bois.

suites de la première page

CODE D'ÉTHIQUE

souligne-t-il, près de la moitié étaient de caractère politique et par conséquent n'étaient pas de mon ressort."

Il a reçu 22 lettres anonymes dont il ne s'est pas occupé et a eu à traiter environ 75 cas. En éliminant les plaintes de caractère trop général ou qui dépassaient le cadre de son mandat, le commissaire-enquêteur a retenu seulement une quinzaine de cas.

Quant aux matières enseignées où les professeurs se seraient le plus prêtés à l'endotrimement et à la propagande, ce serait surtout le français, la philosophie, les sciences sociales, l'histoire et même la catéchèse.

En raison de la variété des lettres reçues, leur origine et leur contenu le commissaire-enquêteur écarte la possibilité d'un mouvement concerté pour influencer le ministre de l'éducation ou pour s'attaquer avec acharnement à un professeur ou à une école particulière. Il n'y a pas eu de "chaîne de lettres" et la nomination même d'un commissaire-enquêteur n'a pas provoqué d'avalanche de plaintes.

Selon l'abbé Dion, à de rares exceptions près faisant preuve de parti pris ou d'esprit partisan "aveugle", les correspondants ont manifesté un souci de voir donner aux étudiants une éducation ouverte aux problèmes de la vie sociale et politique comprenant "tous les éléments les rendant capables de se former un jugement et de devenir responsables".

Au nombre des raisons qui l'amenent à recommander la création d'un poste permanent d'ombudsman, le commissaire-enquêteur souligne que les mécanismes actuels sont inefficaces et inadéquats pour répondre au problème des plaintes éventuelles relativement à l'endotrimement et à la propagande politique dans les écoles.

Il fait notamment valoir que l'article 18 de la loi de l'instruction publique ne s'applique qu'aux institutions de niveau élémentaire et secondaire et ne concerne pas le niveau collégial et universitaire. Considérant qu'une plainte doit être formulée sous serment, il estime que la procédure établie par l'article 18 rend trop difficile l'inscription d'une plainte.

Dans l'optique de l'abbé Gérard Dion, l'ombudsman serait d'abord chargé de donner aux parents l'assurance que leurs plaintes seraient reçues et prises en considération. Il s'occuperait de toutes les plaintes et non seulement de celles ayant trait à la propagande politique et à l'endotrimement. Il ne serait pas, non plus, limité aux plaintes portées contre les professeurs. Il effectuerait un tri, retenant celles qui lui semblent fondées et rejetant celles qui ne le sont pas.

De plus, l'ombudsman aurait le pouvoir d'enquêter et non celui d'imposer des sanctions. Il aiderait les parents à acheminer leurs plaintes vers les instances habilitées à prendre les décisions et, dans certains cas, il ferait lui-même les démarches.

Selon l'abbé Dion, la seule présence du protecteur des parents servirait à prévenir des abus, car chacun sera porté à se tenir sur ses gardes, sachant que les plaignants auront quelque chose à leur dire et les aider.

Concernant l'établissement d'un code d'éthique professionnelle, l'abbé Dion affirme que dans la mesure où une société se pluralise, il devient indispensable de préciser des normes de comportement des enseignants. "Les programmes-cadres du ministère dans l'enseignement de certaines matières, souligne-t-il, laissent aux professeurs une latitude telle qu'ils peuvent facilement abuser de leurs cours pour véhiculer les idéologies de leur choix."

Dans son rapport, le commissaire-enquêteur fait état d'un projet d'action sociale et économique de la Corporation des enseignants du Québec, où on assimile l'école à une usine et les enseignants aux travailleurs industriels.

Lorsque par l'action syndicale des enseignants, commente l'abbé Dion, on préconise une telle conception de l'école et du rôle du professeur, il y a danger

Les anglophones devraient collaborer à l'inévitable indépendance du Québec

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA - Le Québec est au seuil d'un nouveau réveil qui le conduira à l'indépendance d'ici trois ou quatre ans. "Je ne sais pas si cela se fera au moyen du Parti Québécois. Mais cela se fera tout de même et il serait préférable que la transformation s'effectue avec un minimum de collaboration de la part du Canada anglais, sinon le Canada subira les conséquences graves d'un éclatement brutal".

Telle est la mise en garde formulée par le président du Parti Québécois, M. René Lévesque, hier à midi lors d'un déjeuner réunissant les membres du National Press Club, à Ottawa.

M. Lévesque, qui s'est à certains moments exprimé avec passion, a dit que le Québec se trouvait présentement dans une camisole de force dont il se dégageait inévitablement, vu l'évolution qui s'est produite depuis plus de dix ans, particulièrement parmi la jeunesse.

Les voyages du premier ministre québécois Robert Bourassa à New York et le mariage du premier ministre Pierre Elliott Trudeau ne sont que des accidents de parcours, a dit M. Lévesque. Il y a quelque chose de plus profond que tout cela, quelque chose qui dure malgré les récents chocs que furent les élections anticipées et "les violences de la gang Trudeau-Bourassa-Marchand".

Dans son discours à bâtons rompus, M. Lévesque a rappelé l'époque où il était ministre de la famille et du bien-être social, époque à laquelle il avait participé au projet de révision du programme d'allocations familiales. Nous avons

subi un échec à ce moment-là, a-t-il dit, le même échec qu'a subi l'actuel ministre Claude Castonguay, cette année M. Castonguay, a dit en passant M. Lévesque, est le seul ministre qui sait où il va, mais il se heurte quand même à un mur de refus. Cet échec est l'échec de nombreux fonctionnaires québécois qui ont travaillé de longues années à concevoir une politique sociale mieux adaptée aux besoins du Québec.

Le Canada, a dit encore M. Lévesque, est un train de bois mort qui flotte au hasard en Amérique du Nord, dont le Québec constitue la queue. "Cette situation absurde va nécessairement prendre fin, a poursuivi le chef du PQ. La solution va nous être imposée, que nous le voulions ou non".

M. Lévesque a soutenu le surcroît, en réponse à une autre question, que la popularité de M. Trudeau commençait à s'effriter au Canada anglais et que le Québec pourrait bien se retrouver seul à appuyer M. Trudeau comme cela s'est produit avec M. Louis Saint-Laurent.

M. Lévesque, a eu des mots très durs à l'adresse des chefs de file canadiens-français actuels.

M. Jean Marchand promet de l'emploi, un autre ministre pratique le chantage des parcs, tandis que l'on résiste à l'octroi des 276 modestes emplois dans la fonction publique. C'est la poignée d'hommes comme Turner, Drapeau, Trudeau, Bourassa et Marchand qui ont effrayé la population au cours des événements d'octobre.

VENTE DE SOLDES

15,600 VOLUMES

A PRIX RÉDUITS

REMISES

VOLUMES EN PARFAIT ÉTAT:

70% ET PLUS

VOLUMES DÉFRAÎCHIS:

JUSQU'À 90%

HEURES D'OUVERTURE AUJOURD'HUI: 9 h. A.M. à 5 h. 30 P.M.

LITTÉRATURE GÉNÉRALE - OEUVRES CLASSIQUES - ESSAIS - BIOGRAPHIES - HISTOIRE - RELIGION - PHILOSOPHIE - SCIENCES HUMAINES - ÉDUCATION - BEAUX-ARTS - GRANDES PUBLICATIONS - SCIENCES - TECHNIQUES - FORMATS DE POCHÉ - LITTÉRATURE ENFANTINE - LITTÉRATURE DE JEUNESSE, ETC.

LIBRAIRIE DUSSAULT

8955 BOULEVARD ST-LAURENT, MONTRÉAL 354 - TÉL. 384-8760
MÉTRO CRÉMAZIE, AUTOBUS 53 JUSQU'À BEAUMARCHE

■ aujourd'hui

A 10 heures, au 65 est, rue Sherbrooke (2ème étage), le secteur recherche du Centre de planning familial du Québec (Nicolet-Drummondville-Victoriaville) tiennent une conférence de presse pour faire part des réalisations du service social et des besoins en services de planning familial du milieu urbain défavorisé québécois.

A 10 heures 30, à la salle des conférences de l'Assemblée nationale, édifice "B", le ministre d'Etat responsable de l'environnement, M. Victor Goldbloom, donnera une conférence de presse pour exposer les détails de la construction incinérateur au Québec pour le traitement des déchets liquides provenant des industries chimiques de la région du Montréal métropolitain.

Au dîner-causerie de la YMCA, 1441, rue Drummond, le coordonnateur du projet "Mile End West", M. Kerry Johnston, révélera des cas historiques d'immigration et de dégradation impliquant quelque 10,000 immigrants d'origine grecque.

A 12 heures 29, M. Ronald Corey, directeur de l'information à Radio-Québec, sera le conférencier d. la réunion hebdomadaire du Club Kiwanis-Outremont au Club Saint-Denis.

A 12 heures 30, à l'hôtel Reine Elizabeth, Mme A.F.W. Plumptre sera la conférencière de l'Advertising and Sales Executives Club de Montréal. Thème: "Whither Advertising? The View of One Consumer".

De 12 heures 30 à 14 heures, sur les ondes de CKLM, l'émission de Pierre Pascau sera retransmise en direct de l'auditorium du Cégep Bois-de-Boulogne, 10555, Bois-de-Boulogne. Le débat public et la table ronde porteront sur la vie sociale et politique en milieu étudiant.

A 13 heures, à la salle 219 de l'Université McGill, M. Raymond Laliberté donnera une conférence sur la nouvelle orientation du NDP (Québec). Il répondra aux questions de son auditoire.

A 14 heures, dans les Salons de l'hôtel Ritz-Carlton, M. Gabriel Loubier, député de Bellechasse et candidat à la direction de l'UN, rencontrera la presse.

A 15 heures 30, au bureau provincial du NDP, 4540, rue Garneau, M. Raymond Laliberté rendra publiques les résolutions de l'Assemblée québécoise du parti au congrès fédéral.

A 14 heures, à la salle 2-C de l'édifice de la CSN, 1001, Saint-Denis, M. Raymond Parent, secrétaire général de la CSN, annoncera le lancement du timbre des gars de Lapalme. Le président du syndicat, M. Frank Ditzler, et les négociateurs patronaux participeront à cette conférence de presse.

De 17 heures à 19 heures, aux Éditions du Jour, 1651, rue Saint-Denis, aura lieu le lancement d'un ouvrage intitulé "La crise d'octobre" par M. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat.

A 17 heures, au centre communautaire de l'Université de Montréal, 2332, boulevard Édouard-Montpetit, seront lancés simultanément neuf ouvrages spécialisés en présence du recteur Roger Gaudry.

A 17 heures, au rez-de-chaussée de l'édifice McConnell de l'École d'architecture de l'Université McGill, sera inaugurée officiellement l'exposition d'habitations à prix modiques.

A 19 heures 30, le Mouvement pour la défense des prisonniers politiques du Québec manifestera rue Notre-Dame, devant le palais de justice, pour protester contre "les injustices que l'Etat fait subir à Vallières et Gagnon". Point de ralliement: édifice de la CSN, coin Saint-Denis et Vitre.

A 19 heures 30, à l'Église Saint-Patrick, 460, boulevard Dorchester Ouest, Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, confèrera l'ordination épiscopale à son futur auxiliaire, Mgr Léonard James Crowley. Vers 21 heures, une conférence de presse se tiendra au presbytère Saint-Patrick, au 454 de Dorchester ouest.

A 19 heures 30, à la salle paroissiale de Saint-Jean Baptiste (rue principale, en face de l'église), le Parti québécois du comté de Rouville tiendra une assemblée générale. Renseignements au: 467-9208.

A 20 heures, partie de cartes au profit des guides et des jeannettes de l'Immaculée Conception.

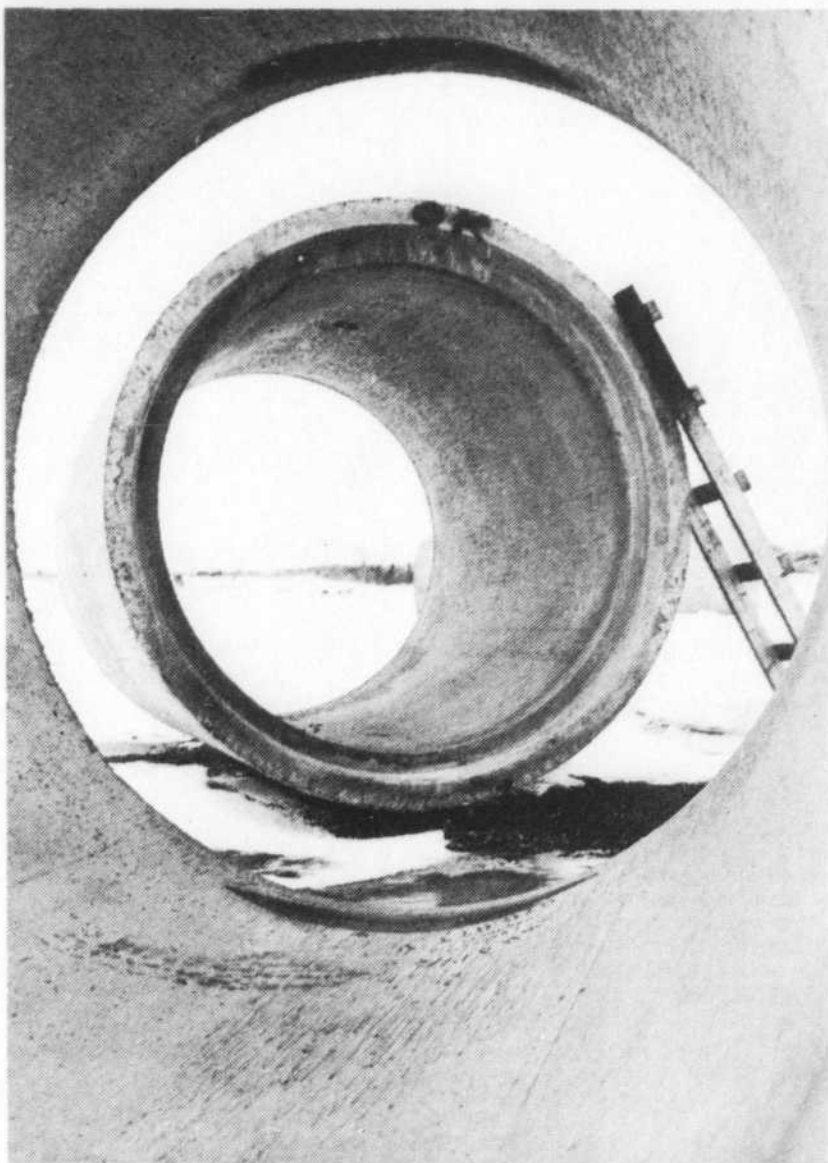
Vos meubles remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs
garantie 10 ans

Nos experts peuvent refaire entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, réparer les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPÉCIALISTES DU MEUBLE ENR,
7469, 18e Ave. Est. 721-0947



Rien ne va plus à l'aéroport de Sainte-Scholastique: Québec et Ottawa se disputent la juridiction sur les chantiers. L'aéroport, disait-on il y a quelques mois, créera 14,000 nouveaux emplois. En décembre, la FTQ qualifiait ce chiffre de "gonflé" et parlait de 7,000 emplois. En mars: personne ne travaille. (Photo Le Devoir par Claude Léger)

Sainte-Scholastique

Le tribunal tranchera le conflit de juridiction

par François Barbeau

Un conflit de juridiction opposant Québec et Ottawa au sujet des conditions de travail des employés affectés aux travaux de construction de l'aéroport de Sainte-Scholastique, paralyse les chantiers depuis plus d'un mois.

La question est de savoir si ces employés sont touchés par le décret québécois de la construction ou régis par les normes fédérales de travail.

Pour le gouvernement provincial, la situation est nette: les travaux sont exécutés en sol québécois, donc le décret de la construction s'applique, que les contrats soient accordés par le fédéral

ou qu'ils soient exécutés par des compagnies ontariennes.

La situation est si nette que le ministre du travail a chargé la Commission du salaire minimum de poursuivre devant les tribunaux deux compagnies qui ont enfreint les règlements du décret. De plus, le gouvernement provincial s'en remet aux tribunaux pour trancher la question de la juridiction.

La Commission du salaire minimum, chargée pour le moment de l'application du décret de la construction, poursuit donc deux entreprises, Montclair Cons-

Suite à la page 2

Opération 10,000, de la CLQ

Des milliers de familles goûteront enfin au plaisir des vacances

par Renée Rowan

Grâce à l'opération 10,000 entreprise par la Confédération des loisirs du Québec (CLQ), opération que plusieurs jugent audacieuse, plusieurs milliers de familles pourront peut-être, dès cet été, partir pour la première fois en vacances.

C'est pour répondre à un besoin urgent de notre société — le droit aux loisirs pour chacun — que la Confédération travaille depuis plusieurs mois déjà à la réalisation d'un vaste plan d'action visant à permettre aux familles à revenu moyen de prendre des vacances familiales, leur favorisant l'accès, à prix modiques, à des aménagements qui leur étaient jusqu'à ce jour inaccessibles.

La première réalisation pratique de la CLQ sera la publication, au mois de juin, d'un répertoire sur les ressources disponibles pour les mois d'été au niveau de l'équipement hôtelier.

"Nous sommes conscients que la distribution du répertoire au mois de juin se fera six mois en retard, a admis le président de la Confédération M. Bélisle, au cours d'une conférence de presse qui avait lieu hier, à la Place des Arts; mais de toute façon, la clientèle est une clientèle qui ne prenait jamais de vacances. Avec la participation du répertoire peut-être y arrivera-t-elle."

Des statistiques révèlent en effet que la grande majorité des 80% des familles québécoises à faible ou à moyen revenu ayant droit à deux semaines de vacances par année se voit condamnée à du "balconville" faute de moyens financiers.

Pour permettre au plus grand nombre possible de familles de jouir de leur congé annuel, la commission pour la promotion des loisirs familiaux for-

L'UCC reste sceptique:

Les nouveaux programmes: encore de bonnes intentions

par André Charbonneau

Théoriquement intéressant, le nouveau programme du ministère de l'Agriculture n'a pas encore dépassé le stade des bonnes intentions.

Telle est la critique fondamentale formulée par l'Union catholique des cultivateurs qui a fait remarquer hier, au cours d'une conférence de presse, que la réforme qualifiée de majeure par le ministre Normand Toupin n'avait pas encore débouché sur des mesures significatives au niveau budgétaire.

Il faut bien reconnaître, notait le président Albert Allain, qu'à l'intérieur d'un budget global de \$80,000,000, la réforme n'affecte qu'une tranche de \$7,000,000. Il faut également constater que la faible augmentation de 2.5% enregistrée au chapitre des dépenses du ministère servira à des fins non agricoles et aurait dû normalement être portée aux livres du ministère de l'industrie et du commerce. Il faut enfin noter qu'une partie des programmes présentés comme nouveaux n'a rien de particulièrement neuf.

Les mesures concernant par exemple l'insémination artificielle et la viande bovine constituent beaucoup plus en effet une consolidation des politiques existantes qu'une politique nouvelle. S'il faut se réjouir alors de cette consolidation, il importait également d'en évaluer l'importance.

Nous approuvons quant à nous, note M. Allain, les politiques d'insémination artificielle et d'assurance-santé pour le bétail. Nous croyons qu'elles profiteront en définitive aux cultivateurs. Mais il nous faudra déployer beaucoup d'effort pour convaincre les cultivateurs qu'elles ont été adoptées en vue de leur intérêt et non exclusivement en vue de celui des vétérinaires.

A fortiori, il est très difficile d'admettre que le million de dollars que le gouvernement consacrera aux usines de pasteurisation profitera d'abord aux producteurs laitiers. Ce montant sera certes dépensé à bon escient mais il corrigera une situation qui touche l'industrie et non le producteur agricole. Quand on constate alors qu'il constitue la majeure partie de l'accroissement de \$1,600,000 dévolu au budget du ministère de l'Agriculture, on ne peut s'empêcher de noter qu'il aurait dû normalement être porté au chapitre des dépenses du ministère de l'industrie et du commerce.

Les dirigeants de l'UCC notent alors qu'à toutes fins utiles, la nouvelle orientation annoncée à grand renfort de publicité par le ministre Toupin n'a rien changé concrètement aux politiques du ministère. Non seulement le budget n'a pas été touché mais encore certains programmes ne changeront rien à la situation.

Le gouvernement, par exemple, est prêt à consacrer plusieurs millions au chapitre des travaux mécanisés visant à l'amélioration des terres, mais il se garde bien de corriger le véritable problème, lequel se situe au niveau du patronage éhonté qui règne dans ce secteur. Avant d'augmenter le budget, il

aurait fallu, note M. Allain, faire un grand nettoyage. Les entrepreneurs qui exécutent les travaux mécanisés vivent dans une insécurité telle qu'ils ne peuvent pas s'équiper convenablement car tous les contrats sont présentement accordés en fonction de l'allégeance au parti en place à Québec. On ne peut donc améliorer la situation dans ce secteur sans soustraire à l'allégeance politique l'octroi des contrats.

Fondamentalement, M. Allain note que les mesures gouvernementales proposées resteront inefficaces aussi longtemps qu'on ne disposera pas d'un inventaire des marchés et d'un programme

de sondage régional des productions. Sans indications économiques adéquates au chapitre de la production, toute politique risque de demeurer inefficace. Or, rien dans le nouveau budget ne permet de croire à un tel redressement de la situation.

Enfin l'UCC s'inquiète des délais apportés au dépôt du projet de loi concernant le syndicalisme agricole. Elle note que si la loi n'est pas adoptée avant le 15 mai prochain, il lui sera impossible de présenter à son assemblée générale les structures et les règlements qui lui permettraient de devenir une véritable centrale au cours du prochain exercice financier 1971-72.

Le MDPPQ occupe les Éditions du Jour

par Pierre Richard

Le Mouvement pour la défense des prisonniers politiques québécois (MDPPQ) occupe depuis le début de l'après-midi d'hier les locaux de la Ligue des droits de l'homme de même que ceux des Éditions du Jour (M. Jacques Hébert est président des deux organismes) pour forcer la Ligue à prendre position sur divers points relatifs aux prisonniers politiques, dont la question de la loi Turner.

Par ce geste, le MDPPQ veut dénoncer ce qu'il appelle "le silence et l'inaction scandaleuse" de la Ligue des droits de l'homme face aux manœuvres juridiques qui bafouent aujourd'hui les droits les plus fondamentaux des individus et des groupes.

Une dizaine de membres du MDPPQ occupaient hier les locaux des Éditions du Jour, rue Saint-Denis, et ont rencontré M. Jacques Hébert tandis que quelques autres assiégaient le local de la Ligue.

Un porte-parole du groupe a déclaré que l'occupation durera tant qu'ils n'auront pas reçu l'assurance que leurs 14 points seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la Ligue qui doit avoir lieu au début de mai.

Le MDPPQ demande à la Ligue des droits de l'homme de prendre position sur la loi Turner et son caractère rétroactif, sur les conditions de détention (tortures qu'auraient subies certains détenus à la prison d'Orsainville, celles du quatrième étage du centre Parthenais, sévices corporels contre Lise Rose...), sur les pouvoirs abusifs que s'octroieraient les procureurs Duroc et Boilard et les officiers Sainte-Marie et Lysachek au centre Parthenais.

Les protestataires exigent aussi que les membres de la Ligue se prononcent sur "les accusations et les agissements

brumeux du Barreau du Québec à l'endroit de Mes Lemieux et Cloutier", sur les "principes discriminatoires qui commandent le choix des jurés", sur l'incarcération des sept jeunes femmes qui ont protesté contre cette discrimination au cours du procès de Paul Rose, sur le délit d'outrage au tribunal et sur le comportement des juges en cette matière.

Ils demandent de plus que la Ligue nomme un observateur permanent qui "pourra rendre compte des irrégularités quotidiennes qui marquent le déroulement des procès politiques au Québec" et qu'elle s'affilie à la Fédération internationale des droits de l'homme.

Enfin, l'un des principaux reproches que le MDPPQ fait à la Ligue des droits de l'homme est de n'avoir dit mot sur "l'extraordinaire scandale que constitue l'ouverture judiciaire de Vallières et de Gagnon".

M. Jacques Hébert, visiblement furieux, a déclaré hier qu'il ne céderait pas au chantage venant de "jeunes farfelus avec qui il est impossible de discuter sérieusement".

M. Hébert a rappelé que la Ligue a créé, l'automne dernier, un comité d'aide aux personnes détenues en vertu des mesures d'exception et que ce comité a dénoncé publiquement certaines conditions de détention dont celles infligées aux prisonniers gardés au quatrième étage du centre Parthenais.

Précédemment, au cours d'une conférence de presse, le MDPPQ avait pris soin de préciser qu'il reconnaissait comme valable le travail fait par ce comité créé par la Ligue.

Le président de la Ligue a aussi fait valoir que cet organisme se définit comme un mouvement d'étude et de recher-

Suite à la page 2

COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE OTTAWA

ANNÉE 1971 - 1972

• FACULTE DE THÉOLOGIE

Conditions d'admission: la préparation requise, notamment en philosophie, pour entrer actuellement dans les Facultés de théologie des Universités canadiennes.

Programme d'études, conduisant aux grades civils académiques, décernés en vertu d'une charte universitaire octroyée par le Gouvernement d'Ontario:

1er cycle vise une formation théologique générale et conduit au baccalauréat en théologie (B.Th.); (3 ans)

2ième cycle a pour but de rendre l'étudiant apte au travail plus spécialisé de la recherche en théologie et conduit: - à la maîtrise en théologie (M.Th.) au terme d'un an; - à la maîtrise en arts (M.A.) en théologie après deux années de scolarité;

3ième cycle d'au moins une année de résidence, conduit au doctorat (Ph.D.) en théologie.

• DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Le Département de Philosophie offre actuellement à ses étudiants un programme d'études de deux années conduisant, selon la préparation philosophique antérieure, aux grades civils suivants:

- au baccalauréat avec spécialisation en philosophie: B.A. (Ph.); - au baccalauréat en philosophie: B.Ph.

• COURS SPÉCIAUX EN THÉOLOGIE

Chaque année, le Collège offre à ses étudiants quelques cours spéciaux en théologie, qui se proposent d'approfondir certains des grands problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Eglise.

On peut s'inscrire aussi comme étudiant à temps partiel et prendre les crédits universitaires. Ces cours ont lieu le samedi, à des heures permettant à des personnes de la région de Montréal de s'y rendre facilement par train ou autobus.

Le programme de ces cours spéciaux sera communiqué plus tard.

• RENSEIGNEMENTS: s'adresser à:

Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress,
Ottawa 4 - Ont.
Tél.: (613) 233-5721 ou 232-7363

Suite à la page 2



VIENT DE PARAÎTRE...

L'AMOUR ET LA LOI

par ADRIAN POPOVICI ET MICHELINE PARIZEAU - POPOVICI

- Un manuel de vulgarisation juridique sur l'amour et le droit
- Une mine de renseignements: les régimes matrimoniaux, l'adultère, le concubinage etc.
- Un livre qui rendra de précieux services.

En vente partout à \$2.50 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)



Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Le capital étranger et les illusions de certains hommes politiques

Dans l'effort qu'il poursuit afin de promouvoir une relance économique, M. Robert Bourassa attache une grande importance à la venue au Québec de capitaux américains. Lors de sa visite à New York la semaine dernière, il est même allé jusqu'à se dissocier du nouveau nationalisme économique qui commence à se faire jour à Ottawa. Il nous faut des emplois, semble se dire le premier ministre québécois, peu importe d'où ils viennent.

A court terme, les faits donneront peut-être raison à M. Bourassa. Il reste naturellement à vérifier les fruits concrets de son dernier pèlerinage. Mais à supposer que celui-ci ait réussi, il est indubitable que les firmes américaines qui viendront s'installer au Québec procureront de l'emploi à des centaines de travailleurs. L'implantation d'une nouvelle usine n'est pas seulement génératrice d'emplois nouveaux. Par les salaires qu'elle paie, par les biens et services qu'elle doit se procurer, elle diffuse dans une région donnée des dollars qui contribuent à leur tour à activer le commerce, à faire prospérer les services de tout genre, à accroître en un mot la prospérité.

Maurice Duplessis était un homme intelligent. S'il tenait tellement à annoncer lui-même les grands projets d'investissement industriel et à présider personnellement à l'inauguration de toute usine importante, c'est parce qu'il savait mieux que tout autre l'impact de ces développements sur la vie d'une région et l'esprit des électeurs.

Ce qui est bon à court terme l'est-il nécessairement en longue période? Les avantages que les hommes politiques associent volontiers à la venue de capitaux étrangers sont-ils aussi réels, à long terme, qu'on veut le laisser croire? Voilà qui est beaucoup moins assuré, si l'on se place dans une perspective plus large que celle dans laquelle se complaisent certains hommes politiques.

Examinons d'abord le facteur le plus tangible, c'est-à-dire l'aspect financier. La firme étrangère qui vient s'installer au Québec est accueillie, ces années-ci, comme une véritable bienfaitrice. On reçoit comme une manne tombée du ciel les dollars reluisants qu'elle apporte avec elle.

Or un examen approfondi de cet aspect des investissements étrangers révèle que l'apport financier de ceux-ci est beaucoup moins élevé qu'on ne le croit. Jean-Jacques Servan-Schreiber a déjà montré, dans *Le Défi américain*, que les pays européens financent eux-mêmes, dans une proportion de 90 p.c., les investissements considérablement accrus des Américains en Europe occidentale. Le même phénomène joue à plein au Canada.

Lorsqu'une firme américaine décide de s'établir au Canada, on souligne en termes ronflants la valeur totale de l'investissement,

comme si tout cet argent devait sortir directement des voûtes de New York ou de Chicago. Ce qu'on omet de souligner, c'est qu'une majeure partie de la dite somme aura le plus souvent été recueillie au Canada même tantôt sous la forme de profits non distribués, tantôt sous la forme d'honoraires ou de profits réalisés par la maison-mère à même les services rendus ou les ventes faites à sa filiale canadienne, tantôt sous la forme d'emprunts ou d'obligations écoules sur le marché canadien. Dans son volume *"Silent Surrender"*, Kari Levitt établissait à moins de 15 p.c. la proportion d'argent frais apportée au Canada par les investissements américains entre 1957 et 1965. D'après les derniers chiffres du ministère du commerce des Etats-Unis, rendus publics en novembre dernier, il semblerait que ce pourcentage ait baissé à moins de 10 p.c. en 1967 et 1968.

Les mêmes statistiques américaines fournissent de précieux renseignements concernant l'impact des investissements américains au Canada sur la balance des paiements des Etats-Unis. Si paradoxal que cela soit, cet impact se solde, pour la période allant de 1960 à 1969, par un gain net de plus de \$2.6 milliards en faveur des Etats-Unis.

Nous avons appris, par le rapport fédéral sur l'activité des corporations en 1968, qu'il s'est de nouveau produit, au cours de cette année-là, une augmentation de plus de \$4 milliards dans la valeur de l'actif total des sociétés canadiennes non financières contrôlées à l'étranger. Cette augmentation a été surtout sensible dans le secteur manufacturier, où environ 60 p.c. des actifs totaux sont désormais sous contrôle étranger. Ce que nous n'avions pas noté, c'est que nous finançons nous-mêmes dans une très forte mesure, avec notre travail, nos achats et nos épargnes, cette aliénation progressive de notre pouvoir de décision économique.

Au cours de la dernière décennie, les Américains n'auraient fourni, en argent frais, qu'une très faible partie des investissements qu'ils ont faits au Canada. Ces investissements ont-ils, au moins, contribué à doter le Canada, en particulier le Québec, d'une structure industrielle plus solide et plus équilibrée?

Il faudrait un examen détaillé de chaque secteur de l'économie pour mesurer l'impact exact des investissements étrangers sur le développement du Québec. Il apparaît de plus en plus, cependant, qu'abandonné en quantité croissante à des centres de décision étrangers, le développement de notre économie ne peut se faire que d'une façon chaotique et peu équilibrée.

Les investissements étrangers abondent surtout, au Québec, dans le secteur minier, dans les produits alimentaires, dans

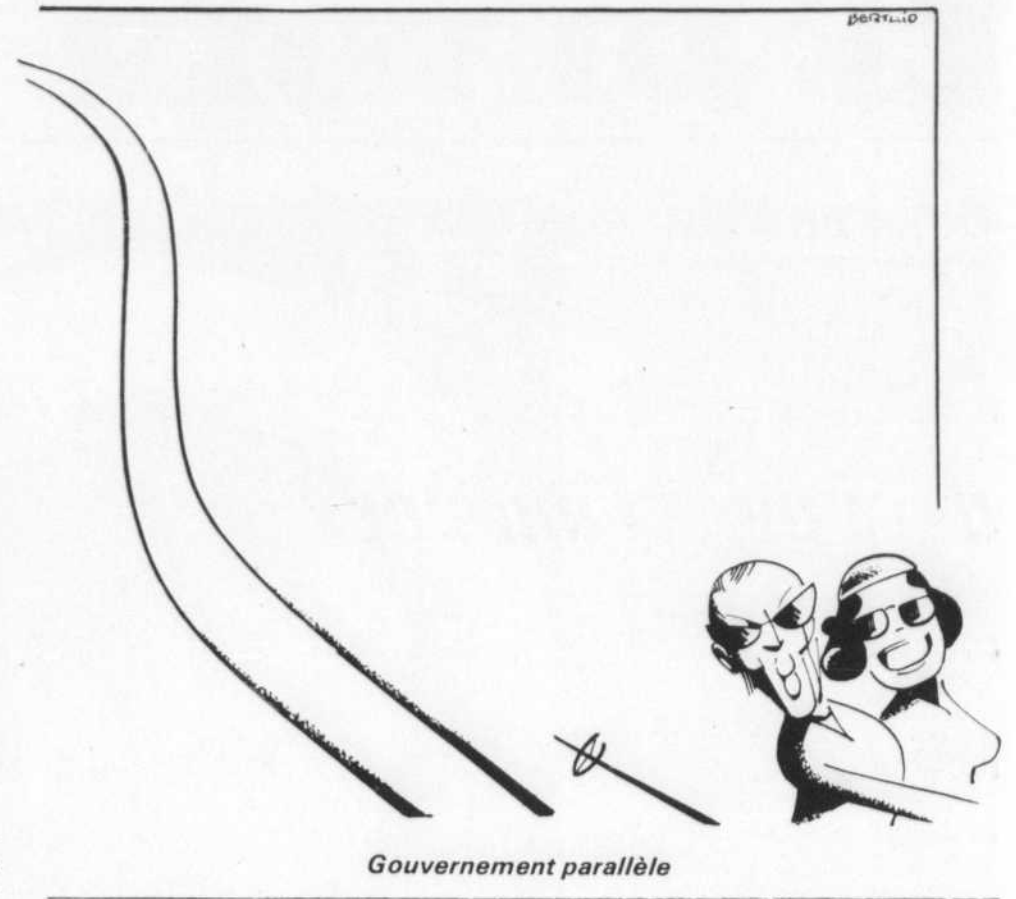
les produits chimiques, dans le textile, dans le matériel de transport (en particulier, l'avionnerie), dans les raffineries, dans la pulpe et le papier, dans les produits du caoutchouc. Dans la plupart de ces cas, les filiales québécoises sont plus intégrées aux ensembles internationaux dont elles relèvent qu'à l'économie et la société du Québec. S'inscrivant dans des programmes internationaux qui débordent largement nos frontières, leur activité obéit très souvent à des impératifs qui n'ont que peu à voir avec les priorités québécoises. Il peut arriver qu'au moment le plus imprévu, pour des raisons étrangères à la situation de notre milieu, elles se voient contraintes de réduire ou de cesser leur activité au Québec. Contre cela, nous ne pouvons rien: les décisions sont prises ailleurs.

La présence massive des investissements étrangers a créé au Canada, aux yeux de la plupart des économistes qui ont scruté ce problème, une économie qui n'est souvent qu'une réplique de l'économie américaine, une économie qui reproduit les traits dominants de l'économie-mère tout en évoluant à l'intérieur d'une aire beaucoup plus réduite. Cela engendre un effet de diversification dans la production, une surabondance superflue de produits, ajoute inutilement aux coûts de notre économie et lui confère une dangereuse fragilité. M. Bourassa souhaite, à l'aide de capitaux américains, créer de nouveaux emplois au Québec. Comment peut-il ignorer que les sucursales canadiennes de sociétés étrangères telles Canadair, United Aircraft, Canadian Marconi, RCA Victor, DuPont, etc., sont parmi les firmes qui ont eu un fort volume de licenciements ou de mises à pied ces derniers mois?

Le Québec aura besoin, longtemps encore, de capitaux étrangers. Mais il importe de définir avec rigueur les objectifs qui seront proposés aux détenteurs de capitaux intéressés à s'établir chez nous. Il importe de prévoir avec plus de précision les modalités de leur participation à notre développement économique.

Le rôle des capitaux étrangers au Québec a trop longtemps consisté à tirer profit de nos ressources naturelles pour favoriser le développement industriel des autres et à fournir à la main-d'œuvre québécoise du travail à bon marché pendant que les postes rémunérés étaient réservés à des étrangers. Il ne suffira pas, à l'avenir, que tout cela se fasse en français. Il faudra que les choses se fassent autrement, c'est-à-dire moyennant des conditions plus exigeantes et une participation plus réelle de notre part. Ce n'est qu'à cette condition que l'apport de capitaux étrangers pourra vraiment servir au développement économique et à la paix sociale.

Claude RYAN



Gouvernement parallèle

COSTA RICA:

Le libéralisme à l'épreuve

par PATRICK BOUCHER

SAN JOSE — Reproduite à la une de tous les journaux, l'annonce d'une tentative de coup d'Etat contre le président Jose Figueres a provoqué, à travers le continent, l'effet d'un coup de tonnerre dans un ciel sans nuage. Le Costa Rica s'est en effet acquis, au cours de ces dernières décades, la réputation d'être l'un des plus solides bastions de la démocratie en Amérique latine et s'est avec un étonnement mêlé d'incrédulité que toutes les chancelleries ont accueilli la nouvelle. D'ailleurs, tout devait rapidement rentrer dans l'ordre (1) et les adversaires du régime affirmant que "Don Pepe" (2) a volontairement "gonflé" l'affaire pour détourner l'attention de l'opinion publique des problèmes internes.

Etayant leur thèse, ils déclarent que l'"incident", survenu plusieurs semaines auparavant, serait passé inaperçu sans la publication dans le "Miami Herald" d'un article retentissant, directement inspiré par le président de la république. Quoi qu'il en soit, un fait reste certain: cette "tentative de subversion" a provoqué dans le pays une poussée de nationalisme, favorable au chef d'Etat. Mais cette trêve qui lui ont fourni les événements pourrait n'être que de courte durée. Et si le vieux leader politique se révèle incapable d'affronter les graves problèmes avec lesquels se trouvent confrontés de vastes secteurs de la population, le Costa Rica risque, à brève échéance, de perdre son auréole de pays "sans histoire".

Phénomène unique

Phénomène unique dans une zone vouée aux "pronunciamientos", le Costa Rica a échappé aux vagues successives de coups d'Etat qui, du Guatemala au Panama, ont déferlé sur cette région du continent. Très fiers de leur originalité, les Ticos (3) rappellent volontiers que, depuis le début du siècle, les garanties constitutionnelles ont été suspendues à deux reprises seulement.

Une première fois en 1917, lors du coup d'Etat du général Tinoco contre le président Gonzales Flores; mais l'usurpateur devait être chassé du pouvoir à la faveur du mouvement populaire de 1919. La seconde crise se situe beaucoup plus près de nous, en 1948. Elle éclatait à la suite du refus du président Théodore Picado de reconnaître la victoire de Otilio Ulate, candidat de l'opposition aux élections générales... et ce fut la guerre civile.

Répondant à l'appel lancé par ce petit homme trempé dans le vif argent qu'était alors Jose Figueres, une poignée d'hommes se levaient en armes. Deux mois plus tard, au terme d'une épopée héroïque, et quelque peu rocambolesque, la "légion des Caraïbes" faisait son entrée triomphale dans la capitale.

Nommé à la tête de la junte provisoire, Jose Figueres décidait, coup sur coup, la dissolution de l'armée — dont le Quartier général était transformé en musée des Beaux-Arts — la nationalisation des banques et, afin d'éviter de se faire taxer de "gauchisme", l'interdiction du parti communiste. Puis, comme prévu, il remettait, en novembre 1949, le pouvoir au président élu,

imposant ainsi à l'extérieur l'image d'un Costa Rica libéral — et anti-communiste — épris de paix et de justice sociale.

Il est indéniable, en effet, que la nation tica offre un panorama très différent de celui des "pays frères".

Ainsi, l'on ne peut manquer d'être impressionné par l'atmosphère de liberté et de bien-être qui règne dans les rues de San Jose. A voir cette foule insouciant, bien vêtue, bien nourrie, qui débambule chaque soir sur l'"Avenida Central", comment pourrait-on imaginer que le pays est en crise? Et pourtant!

Le plus haut revenu

Le Costa Rica s'enorgueillit, à juste titre, d'avoir l'un des taux d'analphabétisme les plus bas d'Amérique latine et le plus haut revenu annuel par capita d'Amérique centrale. Il devance également, et de très loin, ses voisins en matière de santé. Cependant, de l'aveu même des autorités, un tiers environ de la population ne dispose pas du "strict minimum".

Cette situation n'est pas nouvelle. Candidat aux élections présidentielles de 1953, Jose Figueres avait toute sa campagne électorale sur l'amélioration du niveau de vie des classes défavorisées. Mais, au terme de son mandat, les résultats enregistrés se révélèrent fort modestes. Infatigable,

passionné, "Don Pepe" était à nouveau candidat aux élections de 1970. Cette fois encore il se faisait élire en brandissant l'étendard de la lutte contre la pauvreté.

Accusant le président Figueres de démagogie, les opposants au régime soulignent que pratiquement rien n'a été fait en ce domaine depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux. Il faut admettre qu'ils ont, en grande partie, raison. Pourtant en vieux routier de la politique costaricaine, l'actuel chef d'Etat n'est pas sans ignorer le danger que représente pour la stabilité du pays, l'existence de criantes injustices sociales et l'on veut croire à la très prochaine mise en route d'un véritable plan de réformes.

(1) Regroupés au sein du mouvement "Costa Rica libre" les éléments "d'extrême-droite" se saisissant du prétexte de l'établissement de relations diplomatiques entre le Costa Rica et l'URSS ont tenté avec l'appui de la CIA — une manœuvre — contre le président Figueres. Cependant, le climat existant dans le pays n'est guère favorable au développement de leur "philosophie" et la menace qu'ils représentent pour le régime reste limitée.

(2) Surnom amical donné par les Costariciens à l'actuel chef d'Etat et il ne viendrait à l'idée de personne de s'adresser à lui en l'appelant, par exemple, Monsieur le président.

(3) Diminutif que s'attribuent, eux-mêmes, les Costariciens.

lettres au Devoir

Les affaires et la justice

La difficulté, c'est que la justice est absolue et que les affaires ne le sont pas. L'esprit des affaires fait des compromis et tire des moyennes, même quand il s'agit de justice. Celle-ci, au contraire ne compose avec aucune autre considération que la sienne et soutient le droit de Dreyfus, s'il le faut contre l'honneur de l'armée et celui du pays. J'accorde que tous les cas ne sont pas clairs, mais il en est qui le sont.

Il paraît plus difficile de réparer l'injustice que d'éviter de la commettre; car, une fois, commise, c'est un problème de justice qui se pose, dans tout son absolu, tandis que commettre une injustice n'est souvent pas autre chose que de faire une bêtise, sans qu'on se soit beaucoup posé la question. L'esprit des affaires tombe quelquefois dans l'injustice sans trop y penser, mais celle-ci, une fois montrée, le place brusquement dans la nécessité de

réfléchir dans des termes qui ne sont pas ceux des affaires. Habitué au relatif et à l'utile, le voilà face à face avec l'absolu et le principe.

La tentation est grande alors pour l'esprit des affaires de raisonner en termes politiques, comme la chose lui est coutumière. Placé devant un problème de justice et non devant une question pratique, il cherchera le moyen de s'en tirer, c'est-à-dire, sans qu'il se l'avoue, de commettre une autre injustice, autrement dit la même sous une forme modifiée.

On voudrait bien, parfois, qu'une question de justice fût traitée comme une question de justice.

C'est la cause des gars de Lapalme qui me suggère ces réflexions. Le noeud de leur problème me paraît bien être là en effet.

Pierre VADEBONCOEUR
Montréal, le 23 mars 1971.

Billet d'Italie

Cancer du bronze

Rongés par la pollution atmosphérique les chevaux de bronze doré qui ornent, depuis plus de sept siècles, la façade de la basilique Saint-Marc, à Venise, sont en danger: ils souffrent du "cancer du bronze".

Si on ne les met à l'abri dans un musée la patine d'or qui les recouvre sera irrémédiablement perdue d'ici quelques années; déjà, elle s'écaille dangereusement. Alertés, les Vénitiens demandent qu'une copie de ces chevaux les remplacent sur la basilique tandis que certains experts prétendent que prendre des moules du groupe risque d'endommager l'oeuvre.

Les infiltrations des produits toxiques mêlés à l'air salin forment des aérosols acides qui corrodent la pierre, menacent Venise et ses oeuvres d'art. Inquiétante époque où il fait un temps à ne plus mettre un cheval de bronze dehors!

Roland A. LACERTE

Varese, mars 1971

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:

Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:

Michel Roy

Directeur de l'information:

Jean Francoeur

Traitement: Bernard Larocque

Jean-Claude LECLERC

bloc-notes

La commission Prévost et les procès politiques

Le ministre de la justice, M. Choquette, a déposé la semaine dernière devant l'Assemblée nationale le cinquième et dernier volume du rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice. Ce document est daté du 31 mars 1970: en le publiant avec près d'une année de retard, le gouvernement provincial a donné sans le vouloir un relief particulier à certaines recommandations de la commission.

Ainsi, au sujet du procès politique, ce document remis au gouvernement six mois avant les événements d'octobre exprime l'avis des commissaires que le procès politique serait "une inanité et un danger", que le tribunal politique aurait un caractère inquisitorial qui serait pour la société "un risque infiniement plus grand que celui auquel font face ceux de nos criminels politiques qui sont traités comme des criminels de droit commun".

La Commission formule ces opinions à propos des recommandations qu'elle adresse au Barreau. Elle lui demande de clarifier la question des honoraires professionnels en matière criminelle et pénale: les carences du Barreau à ce sujet risqueraient d'entraîner une intervention de l'Etat dans le contrôle des honoraires et "on verrait grandir les possibilités de procès politiques".

Selon la Commission, l'avènement d'un tribunal d'exception pour les procès politiques comporterait le danger que le pouvoir élite cite à la barre d'un tel tribunal les gens

qui s'écarteraient de l'orthodoxie. Ce danger ne paraît pas illusoire quand on songe à la rétroactivité de la loi Turner, aggravée par l'imposition du fardeau de la preuve à l'accusé quant à l'application de certaines dispositions de cette loi.

Le meilleur obstacle au procès politique, d'après la Commission, c'est l'existence d'un Barreau parfaitement indépendant qui saurait conserver sa liberté à l'égard du gouvernement: car si le Barreau tombait sous le contrôle gouvernemental, l'individu n'aurait pas la même défense qu'avec un procureur absolument libre.

D'autre part, la Commission estime que le Barreau ne doit pas être un Etat dans l'Etat: elle lui reproche son manque de collaboration à l'occasion de son enquête; elle formule le vœu que l'Etat fasse sentir au Barreau qu'il doit répondre aux besoins de la société.

Alors que les prérogatives de certaines corporations professionnelles sont remises en question par suite de l'évolution de notre société, l'équilibre à maintenir entre l'indépendance du Barreau que la Commission Prévost juge nécessaire, et l'autorité de l'Etat sur l'administration efficace de la justice, peut susciter des difficultés. Une clarification de la question des honoraires en matière pénale améliorerait la situation. Mais il ne faut pas oublier que dans les crimes et délits de caractère politique, l'Etat qui dispose de l'autorité ultime comme législateur est aussi partie au litige.

De tels problèmes ne peuvent pas

être résolus une fois pour toutes et doivent faire l'objet d'études et de recherches permanentes. C'est pourquoi le gouvernement provincial devrait donner suite à la recommandation de la Commission Prévost de créer une commission permanente d'enquête et de révision des lois, d'un conseil de la justice du Québec, d'un institut de recherche et de planification.

Le retard d'un an dans la publication de ce document n'a fait que souligner, par les événements qui se sont déroulés depuis sa présentation au gouvernement, l'urgence et l'importance de mécanismes indépendants pour la mise au point et l'application de réformes dans l'administration de la justice.

Paul SAURIOL

Les 100,000 obstacles

Le coup des 100,000 logements va-t-il connaître le sort des 100,000 emplois? S'il faut en croire les réactions du ministre fédéral responsable de l'habitation, M. Robert Andras, on n'a guère prisé à Ottawa la publicité faite à Montréal au projet de l'administration Drapeau-Niding. Le ministre serait prêt à envisager une expérience limitée dans la restauration, mais non à accorder une aide massive et immédiate au projet montréalais, qui a déjà reçu l'appui des autorités provinciales. Et même avant de donner son approbation à un projet-pilote, M. Andras voudrait qu'une politique soit définie quant aux allocations-logement qu'il faudrait peut-être accorder aux locataires, la restauration pouvant entraîner une hausse des loyers.

Le gouvernement fédéral n'a jamais eu une politique cohérente en matière de développement résidentiel, si ce n'est une invasion grandissante du champ de juridiction des provinces en cette matière. Il a favorisé les petites unités d'habitation et ainsi provoqué dans des centres urbains comme Montréal une spéculation foncière dont la population fait encore les frais. Il a provoqué une sorte de développement qui a consommé beaucoup de territoire et fait monter en flèche les coûts des services municipaux de transport, de voies publiques, d'égoût et d'aqueduc, et de police. Bref, il n'a surtout pas mérité la position dominante qui est la sienne présentement.

D'après une source proche du

propos d'actualité

"Quels que soient les pays où des formes de violence se produisent — et sur ce point, le nôtre n'en est peut-être pas exempt! — elles doivent être déplorées, réprouvées et dénoncées au nom des droits de l'homme et de l'enseignement de l'Evangile. Alors que se multiplient partout dans le monde des mécanismes de dialogue, d'échange, de collaboration, la violence porte atteinte à la dignité humaine et constitue un retour à la barbarie.

Avec vous et comme vous, "nous ne pouvons admettre les lamentables manifestations de violence qui se traduisent par des hold-up, des enlèvements, des morts ou toute autre modalité de terreur".

(Lettre des évêques du Canada aux évêques du Brésil, 4 septembre 1970)

"C'est d'abord et avant tout cet idéal de communion, de fraternité et d'unité, qui doit commencer à se réaliser ici-bas même s'il ne peut l'être pleinement que dans l'au-delà, qui amène le chrétien à rejeter tout élément de haine et de discorde, tout ce qui divise, tout ce qui va à l'encontre de l'entente mutuelle et de l'amour. Et n'est-ce pas ce dont nous avons précisément besoin aujourd'hui? De nos jours, pouvons-nous nous permettre de rejeter l'Evangile et les enseignements du Christ comme s'ils n'étaient pas l'un des principaux facteurs d'unité et de paix à la disposition des hommes? Peut-on trouver en dehors de Dieu des liens d'unité et de fraternité comparables à ceux que l'on trouve en Lui?" (Homélie prononcée par Mgr. J.-A. Plourde, 20 octobre 1970)

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Dans un entretien avec Le Devoir,
René Lévesque s'explique:

Le PQ doit accéder au pouvoir d'ici peu d'années, autrement il cessera d'être un instrument valable

Au cours d'un long entretien avec *Le Devoir*, dont nous publions la première tranche ce matin, M. René Lévesque s'est dit convaincu que le Parti québécois aura cessé d'être un instrument valable s'il ne parvient pas à conquérir le pouvoir au cours des prochaines années.

"Si nous ne réussissons pas à gagner électoralement d'ici une couple d'élections — et je dirais que la prochaine devrait être déterminante — je ne pense pas que nous aurons ensuite bien des chances de réussir avec l'instrument que représente le Parti québécois. J'ai bien l'impression que cela deviendrait impossible. Alors, Dieu sait ce qui arriverait!"

C'est pourquoi le président du PQ, pleinement rassuré quant à l'efficacité de son rôle dont il avait mis l'utilité en doute moins d'un mois avant le congrès, veut s'employer à maintenir ce qu'il appelle "l'appel" du mouvement, de sorte que son Parti devienne dans la vie politique québécoise ce que les Américains désignent comme le "mainstream". Il croit pouvoir y parvenir malgré quelques tiraillements qui travaillent les rangs des militants et qui se sont manifestés au cours du récent congrès de Québec, un congrès dont M. Lévesque reconnaît la "relative pauvreté" qu'il attribue à l'essoufflement de la troisième année.

"Comment faire pour aller toujours plus vite?" demande-t-il. Comment faire pour assurer l'incessante purification du Parti? Comment répondre aux besoins innombrables que fait naître la soif de démocratie? Il reconnaît la légitimité de ces exigences. Il comprend que certaines impatiences soient plus exaspérées. Mais, souvent, ces exigences viennent de milieux "qui se croient toujours en avant des autres, qui parfois le sont", mais qui n'ont pas encore perdu certaines illusions politiques.

Pour atteindre le but, dit encore René Lévesque, il est essentiel de réaliser l'équilibre entre les moins pressés et les plus impatientes, entre Montréal et le reste de la province, entre diverses tendances qui s'expriment dans le Parti, entre les jeunes et les vieux, entre les 660.000 électeurs d'avril 1970 et les quelque 1.200 délégués qui les représentent au congrès.

Sur un point, M. Lévesque reste intransigent: pas de concessions aux "activistes qui se valorisent eux-mêmes" et cherchent à se servir du PQ comme d'un laboratoire pour leurs théories.

Chef du Parti, René Lévesque le demeure, non seulement parce que les événements d'octobre l'ont galvanisé et

Question: Tout absorbés par les débats sur la langue et les structures, par les élections et "l'affaire" de l'espion, les délégués au dernier congrès du Parti québécois n'ont pas beaucoup discuté de questions sociales et économiques. Ils se sont moins préoccupés du Québec que de la vie intérieure du Parti. Est-ce ainsi qu'il fallait voir le congrès du PQ: une affaire intéressante d'abord et surtout les problèmes internes du PQ?

Réponse: Il est vrai que nous n'avons, à toutes fins utiles, pas touché aux questions sociales et économiques, sauf peut-être quelquefois, par la bande, par accident. La raison, c'est d'abord que nous avions fait un effort extraordinaire lors des deux premiers congrès. Il y avait donc un certain "vidage", surtout si l'on tient compte de l'année 1970 et de tout ce qui est arrivé. Nous estimons qu'il faut à peu près six mois pour mettre sur pied un congrès au cours duquel les éléments sociaux et économiques en particulier, qui sont toujours complexes, peuvent être traités d'une façon convenable.

Nous n'avons pas eu la chance d'accomplir ce travail. Au surplus, nous avons maintenu, à tort ou à raison, une décision que nous avions prise expérimentalement et que nous jugeons nécessaire de maintenir à cause des événements d'octobre, et qui était de mettre une dizaine de congrès régionaux à l'affiche au mois de novembre. Alors, forcément, avec le petit nombre de permanents et de comités que nous avons, tout a passé là-dedans. Voilà qui explique en partie la pauvreté du congrès quant aux préoccupations sociales et économiques. D'autre part, il y avait cette espèce de besoin de se redéfinir, qui est valable, qui peut même être fécond, mais qui devient presque maladif dans certains cas. Le congrès était placé sous le thème général du rôle et de l'orientation du Parti. Il y avait donc ce besoin de voir quelles seraient peut-être les nouvelles avenues d'action ou de pensée. Mais cela a tourné en rond passablement...

Question: ... avec les risques que cela entraîne?

Réponse: ... avec, surtout, le grenouillage que ça permet

dans certains milieux, parce que nous traînons de tout, ce qui est assez normal: nous sommes un parti nouveau avec une option assez chambardante; forcément, on traîne de tout.

Question: Avant le congrès, dans une interview accordée à Point de Mire, vous annonciez, en "pesant les mots", que nul "enfant de chienne" n'allait faire au PQ la "job" que d'autres ont faite au FRAP. Vous parliez aussi de "grand nettoyage" après trois ans d'existence, de "pouvoirs plus précis" pour l'Exécutif. Enfin, vous évoquiez, avec d'autres, "l'affaire" de l'espion.

Réponse: Je pense que nous étions assez traumatisés par ce qu'on a appelé "l'affaire" de l'espion. Je préfère ne pas entrer dans les détails et, surtout, ne pas donner de noms. Tout le monde sait, mais ce n'est pas à nous de commencer à publier ça. Mais le fait est qu'on s'était fait "organiser" et que, pendant quelques semaines, ça nous pendait au bout du nez au moment où l'élection de Chambly s'en venait. Si nous n'avions pas réussi à résorber cette affaire-là — et c'est par pur accident que nous avons mis la main sur ce qu'il fallait pour la résorber — cela aurait pu servir à faire n'importe quel genre de propagande sur notre dos au moment même où une association plutôt extraordinaire comme celle de Chambly et nous pas mal extraordinaire comme Marois se décarcassaient pour essayer de sauver leur vie. Alors ça donne un peu le climat de l'interview que j'ai donnée à Point de Mire.

Question: Et le "nettoyage"? Réponse: Autour de cette histoire d'ouverture de nouvelles avenues, d'orientations nouvelles, etc., il y avait tout un mijotage de pressions, puis encore la question de la langue, puis de nouveau cette espèce de besoin morbide d'identifier Vallières et Gagnon dans une résolution, c'est-à-

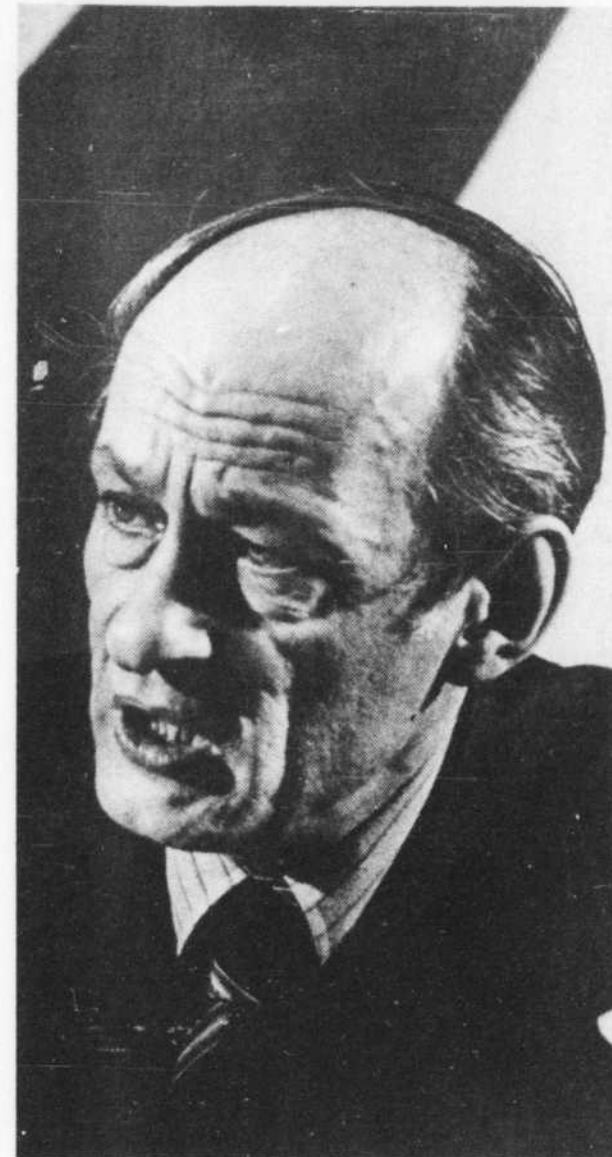
dire de jouer sur la bande para-FLQ, etc., du moins dans certains milieux. Je ne sais pas si c'est pour se rendre intéressants. De toute façon, l'affaire Vallières - Gagnon nous paraissait encore plus répugnante dans le sens suivant: ce sont des gens qui sont deux révolutionnaires authentiques, et puis c'est leur droit. Ce n'est pas leur droit de faire tout ce qu'ils font ou tout ce qu'ils ont pu faire, mais c'est leur droit d'être ce qu'ils sont. Seulement, dans des résolutions comme celle-là, on laissait de côté et on oubliait ce que finalement, l'ombudsman a rappelé à tout le monde: c'est qu'il y a un maudit paquet de monde dont personne n'a jamais entendu parler, à qui ça ne rapporte pas grand-chose d'autre que des emmerdements et qui ont vraiment été des victimes pendant ces événements. Alors cette résolution était vraiment cette espèce de grenouillage naïf, à mon humble avis, de gens qui veulent, je ne sais pas, moi, se donner des espèces de cautionnements du côté de l'excitation facile et puis... de la tuque des patriotes. Eh bien, moi, j'ai mon voyage! Tout ça ensemble explique le climat du congrès.

Question: C'est à cause de cela que vous avez fait une campagne discrète dans Chambly?

Réponse: C'est que le monde est tanné d'entendre parler d'octobre et novembre, tanné du vacarme, temporairement, sauf pour ceux qui, vraiment, ne voient rien. Alors on s'est dit qu'il ne serait pas logique de faire de grandes assemblées. Nous avons un type de Parti qui permet déjà facilement de faire des grands meetings, d'avoir du vacarme, puis des chansons, puis tout ce qu'on voudra. Alors, on s'est dit: si on fait ça, on va vraiment contre le climat, et les gens ont leur voyage. Alors, on a essayé de faire une campagne de pure présence persuasive autant que possible (assemblées de cuisines, porte-à-porte, rencontres avec de petits groupes, etc.), ce qui vraiment était au ras du sol et, quand même, offrait l'occasion de voir d'assez près si nous avions reculé vraiment et à quel point.

Question: Le résultat n'a-t-il pas prouvé que l'électorat n'avait pas identifié le PQ au FLQ?

Réponse: Je crois, oui, que le résultat le démontre. Car, dans Chambly, pensons à Pierre Laporte! Et la plupart des FLQ qui ont participé aux enlèvements (FLQ ou crypto, et ceux "after the fact") étaient des gens, y compris les noms les plus connus, qui de près



propos recueillis par
MICHEL ROY

qu'une démission, après la crise, eût été "trop facile" mais aussi parce qu'il veut relever un "nouveau défi": travailler avec la nouvelle génération, avec des jeunes qui entrent au Parti, les 16-17-18 ans avec lesquels il voudrait "approfondir les dossiers" car ils posent des questions "rudement cohérentes" et ne demandent qu'à connaître, qu'à comprendre.

Au cours de cet entretien, le président du PQ a aussi été amené à s'expliquer sur le caractère manichéen de l'alternative offerte selon lui au Québec: le fédéralisme de M. Trudeau ou la souveraineté du Parti québécois. Il se prononce également sur la naissance et l'affirmation de la minorité "Waffle" du NPD, celle qui reconnaît au Québec le droit à l'autodétermination. Il ne voit pas en quoi le nouveau NPD que dirige M. Laliberté va plus loin que le programme du PQ au chapitre de la politique économique. Enfin, il prédit qu'à moins d'un miracle, l'Union nationale n'obtiendra pas plus de 10 pour cent des voix aux prochaines élections, le PQ étant pour sa part confiant de recueillir 40 pour cent des suffrages si la réforme électorale est achevée à temps.

Voici la première partie de l'interview accordée par René Lévesque au *Devoir*:

des 660.000 électeurs d'avril...

Réponse: ... Il y a plus grave que ça, plus grave dans le sens suivant: à cause de tous les traumatismes de 1970 — et c'est peut-être notre faute, aussi — une vingtaine de comités, au bas mot, nous ont rachetés des délégués qui s'étaient nommés eux-mêmes et qui, comme par hasard, étaient justement de ces "artifices" de divers coins. Dans un sens, c'était de l'infiltration, peut-être tout ce qu'il y a de motivés mais pas du tout correspondant aux milieux dont ils émergent. Ce qui veut dire que, parfois, ceux qui parlent le plus souvent de démocratie ont

une sorte de démocratie assez directe!

Question: Mais on pense aussi à tous ceux qui ont voté PQ en avril et qui, regardant fonctionner le congrès, ne s'y retrouvent plus tout à fait.

Réponse: Cela, je l'ai constaté comme d'autres. Chaque fois que je sors, je m'en rends compte. Comment faire cette "médiation", pour parler comme Léon Dion et d'autres de nos penseurs, entre la grande masse qui, la plupart du temps, parvient à s'intégrer sans doute, mais qui n'est pas toujours active, et les mille ou 1.200 délégués au congrès, surtout quand nous n'avons pas les

Suite à la page 8

RAPPEL

ANCIENS DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

L'Association des Anciens du Collège de l'Assomption convie tous les anciens élèves de cette institution ainsi que leurs épouses à une dégustation de vins et fromages.

Date: samedi, le 27 mars 1971.
Heure: 19 heures.
Endroit: Cercle Universitaire de Montréal, (Cité du Havre).
Prix d'entrée: \$15 par personne ou \$25 le couple.

Les anciens désireux de prendre part à cette manifestation pourront se procurer des billets à l'entrée le soir même.

Le Centre Capillaire Pierre et ce que vous devez savoir...

C'est une organisation s'occupant exclusivement des problèmes capillaires et des désagréments causés par une perte anormale de cheveux. Les causes sont multiples et tous les "GUERIT-TOIT" et les "BONS CONSEILS" n'y changeront rien. Aussi parlons-nous pas dans cet éditorial des causes et des effets.

Le Centre Capillaire PIERRE est une entreprise étrangère? NON, QUÉBÉCOISE. Est-il un bureau médical? NON.

Depuis combien de temps ce Centre Capillaire est-il en opération? Depuis 1955 et depuis les 30 derniers mois à l'adresse mentionnée ci-dessus. Depuis le 1er avril nous avons dû procéder à de nouveaux agrandissements, c'est maintenant le plus vaste Centre Capillaire d'Amérique du Nord. Les bureaux sont vastes, luxueux et répondent aux exigences d'une clientèle que nous voulons exigeante.

Trois trichologues sont à votre disposition sur rendez-vous afin de résoudre avec vous le problème de la perte de vos cheveux et du non-remplacement. Les causes en sont multiples et variables. C'est pourquoi le Centre Capillaire Pierre est le seul à requérir les services de trois spécialistes qualifiés pour un bureau, cela donne une idée de l'expansion de cette entreprise canadienne-française.

Nous demandons à nos clients, avant de nous consulter, d'aller voir ce qui se passe ailleurs et de tirer leurs propres conclusions, tant au point de vue traitements et services qu'au point de vue monétaire.

Un vaste et renommé laboratoire de Montréal, Accurate Manufacturing Chemist Inc., est en charge des recherches dans le domaine des formules exclusives au Centre Capillaire Pierre, ceci dans un cadre moderne, doté des derniers perfectionnements scientifiques et technologiques.

L'évolution que nous avons amenée dans le domaine des traitements du cuir chevelu, provient du fait que le Centre Capillaire Pierre n'a jamais fait des



Monsieur R.A. Pierre, Trichologue, recevant la seule et unique plaque commémorative et Monsieur Cecil Labow, président des Laboratoires Accurate, pour services rendus dans le développement de la TRICHOLOGIE.

promesses frauduleuses ni pris d'engagements qu'il ne pouvait tenir, en d'autres mots, le Centre Capillaire Pierre combat l'idée qu'il est possible de faire pousser des cheveux. Mais à côté de cette impossibilité existent des moyens sûrs d'arrêter la chute et d'assurer le remplacement naturel des cheveux. Il est donc parfaitement légitime de ne pas accepter la calvitie comme un fait accompli, cette calvitie qui fait souffrir ceux qui ont une belle chevelure mais qui donne des complexes à ceux qui perdent leurs cheveux. Cela dépend uniquement de vous si vous désirez mettre un terme à la calvitie qui vous guette et vous donne des complexes. L'examen est privé et d'une durée de 90 minutes, sur rendez-vous seulement.

par RAYMOND TRICHOLOGUE

LD 20

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

430 est, Sherbrooke, angle Berri, Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri

Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m. - Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

ITALIEN ANGLAIS ESPAGNOL
ALLEMAND JAPONAIS

INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT

GROUPE \$29⁰⁰ GROUPE
PAR MOIS PAR MOIS

COURS DÉDUCTIBLES DES IMPÔTS
LEÇON-TEST GRATUITE

globe
école de langues

SUITE 1538
1 PLACE VILLE MARIE
866-9731

ça va à ottawa...

4 TRAINS QUOTIDIENS, Billet simple, jours de tarif
5 LE VENDREDI Rouge, voiture-coach: \$3.95
ET LE SAMEDI (repas non compris)

par le CN

AUX 10 - 15

Ronde de distribution de journaux

LE DEVOIR
QUOTIDIEN DU MATIN

Les agents-distributeurs du journal
Le Devoir offrent actuellement des
rondes dans les 3 territoires suivants:

MONTREAL - LAVAL - RIVE SUD

Mile Larochelle, 9 à 5 p.m., 844-3361

suites
de la première
page

BRUXELLES

tants, de nombreux camions qui ont été mis à sac, crèmes glacées, bouillons, café, ciment, fromages durs et fromages mous jonchaient le sol. Des kiosques à journaux, il ne restait rien, tandis que devant une fruterie mise en miettes les passants patinaient dans la mayonnaise. Des magasins de luxe — fruits exotiques, parfums — ont subi un sort analogue. On ne comptait plus les voitures particulières renversées, incendiées, cabossées ou immobilisées sur leurs pneus crevés.

Ce matin, c'est-à-dire le troisième jour du marathon agricole, la Commission européenne fera une proposition de compromis et tentera de rapprocher les États membres dont les positions étaient encore hier soir très divergentes.

PROGRAMMES

serait normal de le faire.

Tout en se réjouissant du petit nombre de plaintes, le ministre Guy Saint-Pierre a dit savoir que, malgré tout, subsistent des activités peu acceptables. "Ce n'est pas le nombre de plaintes portées ou retenues qui doit être interprété, a-t-il ajouté, mais le phénomène d'une inquiétude suscitée par les divergences des lectures de notre société."

C'est sans exubérance et même avec réserve que les partis d'opposition ont accueilli les recommandations du commissaire-enquêteur. Tout en se disant d'accord avec la recommandation d'établir un code d'éthique professionnelle pour les enseignants, le critique officiel de l'Union nationale en matière d'éducation, M. Jean-Guy Cardinal, s'est dit

étonné par la recommandation suggérant de créer un poste permanent d'ombudsman dans l'éducation. Il a fait remarquer que la loi de l'instruction publique contient déjà des dispositions qui permettent au ministre d'agir. Il s'est également dit heureux que, malgré les déclarations extrémistes, le rapport indique seulement 200 plaintes sur 70,000 enseignants.

Pour sa part, le député créditiste de Mégantic, M. Bernard Dumont, estime qu'avant de nommer un ombudsman, le ministre de l'éducation devra consulter l'Association des parents catholiques.

Enfin, le député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, trouve que le rapport Dion est un libretto de l'insignifiance. "Il n'y avait pas de quoi fouetter un chat. Les professeurs en sortent grandis et c'est le système d'éducation lui-même qui en sort amoindri."

Pour ce qui est du code d'éthique, le député Charron estime que c'est une espèce de maladie médiévale à laquelle "on revient toujours pour essayer de calmer un corps social qui commence à prendre de l'envergure." Sur l'opportunité de nommer un ombudsman, le député de Saint-Jacques croit que la recommandation est disproportionnée par rapport à l'analyse de l'abbé Dion. "Il en vient à recommander que le poste qu'on lui avait offert au mois de novembre devienne de toute façon, permanent, alors qu'au plus fort de la crise il fut le premier à dire que ce n'était pas si grave que cela."

ROGER CHAUVETTE

de sécurité n'ont pas été respectés sur ce chantier. Le coroner aura alors à se prononcer sur la possibilité que la mort est imputable à cette insouciance de certains règlements et si tel est le cas, s'il s'agit d'un acte criminel, a ajouté le ministre.

C'est à la demande du Syndicat de la construction de Montréal et de certains officiers du ministère du travail que M. Choquette a pris cette décision.

En février dernier, au cours d'une première enquête, le coroner Jacques Fournier concluait à une mort accidentelle sans négligence criminelle. La semaine dernière, ce même coroner confiait au Devoir qu'une nouvelle enquête ne changerait rien à ce verdict.

D'autre part, le ministre de la justice a informé l'Assemblée que son ministè-

re procédait actuellement à l'étude de dispositions législatives qui seraient de nature à assurer une meilleure sécurité pour les travailleurs et à sanctionner de façon efficace les fautes résultant de l'absence de mesures adéquates et les fautes de négligence et d'insouciance des personnes responsables.

LES DISCUSSIONS

patronal, Me Denis Sirois, a dit qu'elle comporte déjà beaucoup d'éléments et pourrait atteindre le total de 800. Il n'a pas voulu dire jusqu'à quel point cette nomenclature se conformait aux stipulations du règlement numéro cinq. Mais il estime que la décision de dernière heure ouvre la porte à des négociations.

Il faudra de part et d'autre faire appel à des experts, pour ce travail qui durera certes plusieurs mois.

Au fait, plusieurs estiment que, tenant compte du fait que la convention collective prend fin en juin prochain, tout le problème du classement des enseignants est reporté aux prochaines négociations, dont il sera une partie maîtresse.

En tout cas, les parties ont convenu d'ouvrir les négociations en vertu de la clause qui permet "de soustraire ou de modifier l'une ou l'autre des dispositions de la présente convention ou d'ajouter une ou plusieurs autres dispositions à la présente convention".

Pour la CEQ, cela ouvre la porte à la négociation du règlement numéro cinq.

Ce règlement porte sur les critères d'évaluation de la scolarité comme facteur servant à déterminer la qualification du personnel enseignant. Il définit la scolarité comme suit: "Les études poursuivies avec succès sous l'autorité d'une institution d'enseignement reconnue par le ministre de l'éducation et sanctionnées par une attestation officielle, également reconnue par le ministre de l'éducation."

Pour fins de rémunération, la convention collective signée en novembre 1969 établit des catégories de 12 à 20 ans de scolarité telle que reconnue par le comité provincial de classification, conformément au règlement numéro 5 et aux règles d'application dudit règlement décidées par le comité provincial de classification.

Or, le comité provincial a échoué, les enseignants ont débrayé, il y eut

convocation de la commission parlementaire, reprise des négociations, nouvelle impasse et retour devant les députés.

Qui va faire le travail, et comment? C'est ce dont on discutait ferme hier soir.

Les enseignants insistent pour que la scolarité et le classement accordés aux enseignants selon leurs anciennes conventions soient respectés par l'entente provinciale; que les études de perfectionnement et les cours de méthode soient reconnus pour fins de traitement et que la normalisation du traitement des enseignants se fasse par voie de négociations et de façon graduelle, en respectant les droits acquis.

A cela, la partie patronale répond que la "catégorisation" des enseignants doit se faire en application du règlement numéro 5, de la même façon qu'on s'en est servi, au moment des négociations provinciales, pour déterminer les catégories de 12 à 20 ans de scolarité.

LE CEC DEMANDE

En conséquence, rapporte-t-on, M. Pepin estime que l'auteur devra jouir d'une protection plus forte et plus étendue que ne le propose le CEC et que devrait être créé un organisme financé par l'Etat qui aurait pour tâche de surveiller et de faire respecter ces droits de propriété.

Quant à M. MacDonald, il croit qu'il y aurait lieu de reconnaître à l'interprète un droit d'exécution, de sorte que si son exécution d'une oeuvre est enregistrée pour un moyen de diffusion et est subsequmment employée ou achetée par un service connexe, l'interprète aurait droit à une redevance au même titre que le créateur.

Selon M. MacDonald, cela servirait de base dans les négociations collectives avec les créateurs au sujet des droits résiduels à verser aux interprètes ou représentants lorsque l'enregistrement est utilisé par des services connexes de diffusion.

Le CEC déplore que le gouvernement n'ait pas donné suite aux recommandations, faites il y a 11 ans, par une Commission royale d'enquête sur les brevets, le droit d'auteur et les dessins industriels.

La loi actuelle, rappelle-t-il, n'a pas été changée ou à peine depuis 35 ans. Aussi convient-il, selon lui, de procéder rapidement à sa révision.

HOCKEY

New York 7, Buffalo 2

1ère période

1—New York, MacGregor (16)
Neilson, Stelmovsky, ... 8:29
2—New York, Nevin (19)
Balon, Tkaczuk, ... 15:25
3—Buffalo, Goyette (13)
O'Shea, Marshall, ... 17:03
Punitions — Pratt Buf 4:21, Park NY 10:29.

2ème période

4—New York, Neilson (8)
Tkaczuk, ... 17:15
5—New York, Irvine (19)
Horton, ... 19:05
Punitions — Hadfield NY 4:21, Neehan Buf 7:22, Neilson NY 11:20.

3ème période

6—New York, Hadfield (18)
Ratelle, Gilbert, ... 2:51
7—Buffalo, Atkinson (18)
Keenan, Berrie, ... 10:14
8—New York, Hadfield (19)
Gilbert, Ratelle, ... 12:16
9—New York, Sather (9)
Neilson, Seiling, ... 19:30
Punition — aucune.

Lancers par:
Buffalo 10 6 7 = 23
New York 17 13 20 = 50
Gardiens — Dryden, Buffalo; Villemure, New York.
A = 17:26.

Minnesota 3, Los Angeles 1

1ère période

1—Minnesota: Grant (32),
Drouin, ... 4:58
2—Minnesota: Hampson (14)
Gibbs, ... 19:46
Pun.: Howell LA 4:23, Goldsworthy Min. 18:08.

2ème période

3—Minnesota: Harris (2),
Gibbs, Labossière, ... 12:16
Pun.: Gibbs (Min.) 0:30, Grenier (LA) 10:25.

3ème période

4—Los Angeles: Byers (23)
Berry, ... 4:31
Pun.: Nanne, (Min.) Lonsberry (LA), 8:05, Hampson (Min.) 12:29, Gibbs (Min.) 14:43.

Saint-Léonard

Jean Girard explique sa démission

par Gilles Provost

"Il m'était impossible de travailler efficacement à l'intégration des immigrants à la communauté francophone et c'est pourquoi j'ai démissionné de mon poste de commissaire à la commission scolaire de Saint-Léonard", a expliqué hier M. Jean Girard.

M. Girard a expliqué que le bill 63 qui devait promouvoir la langue française au Québec a plutôt encouragé l'anglicisation massive des immigrants: 1,322 des 1,357 qui devaient être dans la section bilingue cette année se sont inscrits à la section anglophone.

Parmi les 35 francophones qui étaient inscrits dans les classes bilingues, seulement huit se sont réintégré à la section française. Bien plus, 270 étudiants qui étaient déjà dans la section française sont passés à la section anglaise en se prévalant de la liberté de choix accordée par le bill 63. Parmi eux, il y avait 17 Canadiens français.

Les chiffres officiels de la commission scolaire révèlent aussi que les Canadiens anglais et les immigrants britanniques réunis ne forment que 61 des 2,141 étudiants de la section anglaise. Ils sont même moins nombreux que les Canadiens français (79). Le plus grand nombre est d'origine italienne: 1,832.

Choquette souhaite la légalisation du pari hors-piste

QUEBEC (par G.L.) — Le ministre de la justice du Québec, M. Jérôme Choquette, préconise la légalisation du pari hors-piste, pour contrecarrer les activités du crime organisé.

Parlant hier soir devant les membres d'un club social, à Québec, le ministre a dit qu'il souhaite des amendements au code criminel qui permettraient au gouvernement du Québec de mener à terme ce projet.

M. Choquette a expliqué qu'il fallait rendre le jeu plus permissif, à certaines conditions bien contrôlées, afin de faire échec au crime organisé, lequel tire du jeu illégal la principale source de ses revenus.

La légalisation du pari hors-pistes éviterait aux amateurs d'avoir recours aux amateurs de livres ("bookies"), ce qui attaquait dans ses fondements mêmes la pègre.

Mais le ministre a dit que cette politique plus libérale ne pourra s'établir du jour au lendemain. Il projette d'abord d'établir un organisme de coordination de toutes les agences, gouvernementales ou autres, qui peuvent participer à la lutte contre le crime organisé, et

de former, au ministère de la justice, une section spéciale.

M. Choquette a mentionné que les gens veulent jouer: la preuve en est qu'il se dépense quelque \$500,000 par jour à Blue Bonnets, dix mois par année.

Il se propose d'autre part de soumettre bientôt à l'Assemblée nationale des modifications importantes à la loi concernant les loteries et courses pour mettre de l'ordre dans les bingos, tirages, et autres jeux de hasard.

Le ministre a noté que la législation retarde sur l'évolution de la société en ce qui a trait au jeu, et qu'il faut que les lois assurent un contrôle efficace, pour la protection du public.

Il a souligné que les bingos constituent une "industrie" de \$30 à \$40 millions l'an au Québec et qu'il faut établir des mécanismes de contrôle plus adéquats, pour éviter que la pègre ne s'en mêle.

Le but de tous ces changements, dit M. Choquette, c'est de mener une lutte efficace contre le crime organisé, en commençant par son terrain de prédilection: le jeu.

L'Assemblée s'enferme dans les procédures

QUEBEC (par P.O.N.) — Le débat sur le discours inaugural du premier ministre Bourassa a pris fin hier soir mais l'Assemblée nationale s'est aussitôt engagée dans une nouvelle guerre de procédure où le chef du Ralliement créditiste, M. Camille Samson, a notamment accusé le gouvernement de chercher par tous les moyens à bâillonner l'opposition.

"Le gouvernement fait de la procédure pour savoir quelle sorte de pro-

cédure il doit se servir contre l'opposition, a dit M. Samson. Avant, tout allait bien parce que vous n'étiez que deux partis en Chambre mais maintenant nous sommes quatre et c'est la population qui en a décidé ainsi."

C'est au chef parlementaire du PQ, M. Camille Laurin, et au député unioniste de Chicoutimi, M. Jean-Noël Tremblay, qu'il est revenu de mettre un terme au débat sur le discours inaugural qui a débuté il y a quatre semaines.

Trudeau s'associe à l'hommage rendu à la réussite de Béliveau

OTTAWA (PC) — Jean Béliveau a donné au hockey de nouvelles lettres de noblesse, déclare le premier ministre Trudeau dans son message à l'occasion de la soirée du joueur étoile des Canadiens de Montréal.

Voici le texte intégral de ce message qui a été remis hier, à Ottawa: "Je m'associe de tout coeur à ceux qui célèbrent aujourd'hui la grande et exceptionnelle réussite de Jean Béliveau."

"Rarement la carrière d'un athlète aura-t-elle été aussi exemplaire. Par son courage, son sens de la discipline et de l'honneur, sa vive intelligence et sa finesse, par son magnifique esprit d'équipe, Béliveau a donné au hockey de nouvelles lettres de noblesse."

"C'est donc volontiers que je le salue, ce soir, et que je me joins à tous ses fervents admirateurs pour lui rendre un hommage bien mérité."

Le procès Viger se poursuivra peut-être devant onze jurés

par Guy Deshaies

Il se peut que le procès de Michel Viger, accusé de complicité après le fait de l'enlèvement et du meurtre de Pierre Laporte, se poursuive demain matin devant onze jurés plutôt que douze.

Un d'eux a en effet requis les soins d'un médecin hier, avant l'ajournement jusqu'à demain.

Le Dr Eugène Fournier, de la Sûreté du Québec, a procédé à l'examen du malade et a fait part à la cour que le juré en question souffrait d'une hémorragie à un oeil et qu'il serait indiqué de soumettre son cas à un spécialiste.

Le juge Antonio Lamer, qui, dès le début du procès, avait décrété que le mercredi serait jour de relâche durant le procès, a dit au malade de consulter un spécialiste et de lui demander s'il pouvait continuer à assister au procès.

Le magistrat a dit au juré malade que si le spécialiste jugeait préférable que son client soit libéré de la cause il devrait venir témoigner à la reprise de demain.

Dans un tel cas, le juge avisera mais la loi lui permet de libérer un juré malade et de continuer tout simplement avec onze jurés.

Pour ce qui est du procès, c'est toujours la réplique plus ou moins fidèle, quoique sereine et calme, du procès de Paul Rose. Mêmes témoins qui ont assisté à l'enlèvement, mêmes policiers qui ont photographié la maison de la rue Armstrong, mêmes chauffeurs de taxi qui ont véhiculé Paul Rose le lendemain de l'enlèvement, etc. A la reprise, demain matin, l'atmosphère calme dans laquelle baigne le procès pourrait toutefois être momentanément perturbée par le témoignage de Lise Balcer. Cette dernière aurait loué la maison de la rue Armstrong en compagnie de Paul Rose en se faisant passer pour la femme de ce dernier. Appelée à témoigner pour la Couronne au procès de Rose, Lise Balcer avait catégoriquement refusé d'ouvrir la bouche en alléguant que si les femmes n'étaient pas aptes à devenir jurés au Québec elles ne pouvaient être aptes à témoigner.

Le juge Marcel Nichols l'avait sur le champ déclarée coupable d'outrage tribal.

On verra demain si Mlle Balcer est dans les mêmes dispositions envers la cour.

Me Faribault au comité de la constitution

Les pouvoirs résiduels devraient aller aux provinces mais l'opinion ne l'accepterait pas

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Je conçois le régime fédératif comme une entente entre des communautés ou des peuples, qu'ils soient des colonies ou pas, pour mettre des pouvoirs en commun à perpétuité. Une fédération ainsi conçue attribue les pouvoirs résiduels aux États membres, ou aux provinces membres, et l'Etat fédéral possède seulement les pouvoirs définis et énumérés dans la liste établie par les États consti-

tuants. C'est ainsi que l'expert en droit constitutionnel, Me Marcel Faribault, a répondu aux questions des membres du comité conjoint des Communautés et du Sénat sur la constitution ou il avait été invité à témoigner.

M. Faribault, qui enseigne le droit à l'Université de Montréal, avait, il y a quelques jours, présenté à ce comité une étude de quelque deux cent pages où il relevait "les

contradictions du fédéralisme canadien".

Lors de la séance d'hier, toutefois, Me Faribault n'a pas fait d'exposé, préférant répondre aux questions des députés et des sénateurs, sauf pour dire que la rédaction des listes des pouvoirs exclusifs et concurrents des provinces et du fédéral était devenue d'une urgente nécessité.

Me Faribault croit qu'il est tout à fait normal que les pouvoirs résiduels soient attribués aux provinces. Toutefois, il a dit qu'il s'abstenait de le réclamer pour des raisons politiques. Le constitutionnaliste croit en effet qu'il n'est pas possible de faire accepter ce fait dans l'état actuel de l'opinion canadienne, il a dit se contenter par conséquent de proposer l'inclusion d'une clause sur les pouvoirs concurrents. Me Faribault a dit qu'il n'était pas un doctrinaire et qu'il cherchait ainsi des résultats pratiques.

Me Faribault a dit qu'il admettait le principe d'une délégation de pouvoirs administratifs. Il a cité le cas du Québec et de Terre-Neuve qui auraient pu s'entendre pour la création d'un organisme commun du genre Tennessee Valley Authority pour construire et administrer les usines hydroélectriques de Churchill Falls.

M. Faribault croit en outre que les États membres ont un droit radical à l'autodétermi-

nation en ce qui concerne le respect du contrat fédératif et l'attribution des juridictions.

Le droit à la séparation existe aussi, pour lui, mais il ne croit pas qu'il faille l'inscrire dans le texte constitutionnel. "Nous avons une coutume vieille de 100 ans, a-t-il dit, et il faut présumer que l'ordre ne sera pas changé dans son essence. Il faudrait démontrer qu'un régime indépendant serait supérieur, et je ne crois pas qu'un régime indépendant soit supérieur à un régime fédératif."

Le notaire Faribault a dit encore qu'il croyait, comme auparavant que le domaine de l'éducation, à tous les niveaux, doit demeurer de juridiction provinciale. Il a dit ne pas comprendre la logique des personnes qui veulent "uniformiser" l'éducation.

"Les citoyens oublient que l'Université a un rôle très intime à jouer dans la communauté." Sur ce sujet, Me Faribault a dit qu'il s'opposait même aux bourses d'études attribuées par le Conseil des arts du Canada. Il a dit qu'il n'était pas certain que l'octroi de ces bourses d'études allait dans le sens des intérêts canadiens.

Me Faribault s'est opposé à ce que le gouvernement provincial et ceux des provinces s'adressent au Parlement du Royaume-Uni pour obtenir le rapatriement de la constitution.

ANNONCE

Plan d'amalgrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de grasse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour le remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amalgrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à re-

trouver la sveltesse de votre ligne: si les livres et les pouspous disgracieux ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Recevez à dîner en toute dignité!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. A nous d'en faire un succès... et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des banquets du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

Les Antipropos de Jean Lévesque



LA VRAIE BB VALAIT PEUT-ÊTRE MIEUX...

Rêver d'une réalité est une chose. Travailler dans le réel et en couper des morceaux pour bâtir du neuf est autre chose. La fin abrupte de la commission fédérale sur le bilinguisme et le "biculturalisme" le prouve. On ne peut trahir un rêve qu'en restant dans la réalité du dit rêve, du moment qu'on le réveille, qu'on revient au concret en laissant de côté les fantasmes qui hantent son esprit quelques instants auparavant, on reprend pied sur terre. La fin dite prématurée de la Commission B & B ne fait que prouver la différence qu'il y a entre un rêve et un dessin.

Dès sa conception, ce projet ne contenait-il pas dans l'oeuf ce qui apparaît aujourd'hui comme un avortement? Question pertinente à laquelle peuvent répondre plusieurs déclarations faites à la naissance même de la commission.

Ainsi, dans le dernier éditorial qu'il signait avant de se lancer dans les travaux B & B, feu André Laurendeau disait que "... dans ma façon de voir, la mission des commissaires revient à étudier... le problème de la coexistence amicale des deux nations...". Avec tout le respect dû à la mémoire du journaliste, est-il permis de se demander si le commissaire était réaliste en reconnaissant, et surtout en pensant que les autres reconnaissent, l'existence de DEUX nations au Canada. Échafauder un travail sur une prémisse aussi vacillante, n'était-ce pas une démarche périlleuse de l'esprit, ou tout simplement un sentiment, admirable en soi, mais sentiment quand même.

Dans la mission accordée à la Commission d'enquête, en 1963, le gouvernement d'Ottawa établissait par ailleurs, parmi ses propres prémisses, la suivante: "Dans un pays qui n'accepte pas la doctrine du "melting pot"... Cette prémisse collait-elle à la réalité, à son tour? La société canadienne, en son ensemble, n'était pas, en 1963, tout comme aujourd'hui d'ailleurs, une société de type creuset? Il est permis d'en douter, aussi bien aujourd'hui qu'hier. Plus aujourd'hui qu'hier encore, précisément à cause des premiers rapports de la commission B & B mêmes. Les statistiques fédérales, celles de 1961 en particulier, montraient que la société canadienne, en son ensemble, était tout aussi assimilatrice, sinon davantage, que celles des États-Unis par exemple. En enlevant les lunettes du rêve, les chiffres ont montré et montrent toujours que le Canada est un pays assimilateur, qu'il pratique la politique du creuset, même si de nombreuses personnes prétendent — plusieurs en toute bonne foi — le contraire.

Aujourd'hui, il se trouve des Canadiens pour vindigner de la fin prématurée de ces travaux et pour parler de trahison. Cela apparaît grossièrement exagéré, et comme surprise et comme sentiment. "On ne peut décréter un pays", comme disait Jean-Paul Desbiens dans La Presse du 20 mars 1971. Et ce n'est pas une commission d'enquête qui va forcer une nation à continuer à nier stupidement l'existence d'une autre nation à ses côtés. Les commissaires B & B d'aujourd'hui s'en sont rendus compte. Sont-ils si bêtes qu'on le dit?

Le malheur, c'est que durant huit ans, au moins dix hommes ont travaillé et dépensé dix millions de dollars pour prouver ce qu'un simple petit manuel d'histoire du Canada, à deux dollars, peut montrer en 200 pages. Une nation a été conquise ici il y a longtemps par une autre nation. La deuxième n'a eu de cesse de vouloir absorber, pour des raisons qui ne sont pas toutes noires, la première. N'y ayant pas encore réussi, elle tente d'ignorer l'existence de la première entité, qui persiste dans son refus de disparaître.

Avant que de dépenser d'autres millions pour tenter de faire s'entendre la deuxième et la première, il faudrait dorénavant que la deuxième accepte l'existence de la première, comme étant une réalité. D'ici là, les politiciens auront beau faire de la "politicièrerie", et les rhétoriciens, de la rhétorique, rien de bon ne sortira de nos hypocrites trahissements.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

Les cafétérias de l'U de M

Un sous-traitant plie bagages et congédie ses 40 employés

par Gérald LeBlanc

Les 40 employés de la cafétéria du pavillon des sciences sociales de l'université de Montréal seront congédiés ce soir par leur employeur, le concessionnaire Maisonneuve Vending.

Les employés ont en effet reçu, jeudi dernier, un avis de congédiement qui entrera en vigueur ce soir. Ces 40 employés sont du ressort de Maisonneuve Vending tandis que ceux du centre communautaire, également frappé par les boycottages, relèvent directement de l'université.

M. Jacques Lucier, directeur des services de l'U de M, a déclaré que la direction aurait recours aux mesures légales prévues dans les cas de bris de contrat, si le concessionnaire n'assurait pas le service des cafétérias jusqu'en mai 1971.

La direction a en effet décidé de maintenir le service des cafétérias malgré le boycottage en cours. Hier midi, à la cafétéria des sciences sociales, seulement 100 repas ont été servis contrairement aux 1.000 qu'on y offre d'habitude.

Selon la direction, cette obstruction n'est le fait que d'une poignée d'activistes qui ne représentent nullement la majorité des 4.000 habitués des deux cafétérias frappées par le boycottage.

Les étudiants ont, de leur côté, refusé de faire partie du comité bipartite suggéré

par la direction pour le règlement du conflit. Les étudiants exigent au préalable qu'on réponde à leur demande de rendre public le contrat liant l'université au concessionnaire Maisonneuve Vending, le bilan financier de ce dernier et le rapport Laliberté sur l'état des services alimentaires à l'U de M.

M. Lucier a déclaré que la direction était prête à remettre le rapport Laliberté aux représentants des étudiants qui feront partie du comité bipartite. Pour les deux autres demandes, M.

Le prix de "l'Actuelle"

Le prix des éditions de l'Actuelle, d'une valeur de \$1.000, a été décerné hier à un jeune romancier gaspésien, M. Gilbert Langlois, pour son livre "Le domaine Cassaubon".

En présence de nombreuses personnalités du monde artistique, M. Jean-Guy Pilon, directeur littéraire de l'Actuelle, a remis le chèque au lauréat.

Trente-et-un manuscrits avaient été présentés au jury formé de Mme Fernande Saint-Martin ainsi que de MM. Jacques Godbout et Marcel Godin.

Lucier a affirmé que l'université ne peut forcer le concessionnaire à rendre public son bilan financier.

Il a cependant ajouté que le chiffre d'affaires brut projeté pour l'année en cours (1er juin 1970 - 31 mai 1971) était de l'ordre de \$750.000. M. Lucier a affirmé que le pourcentage de cette somme perçu par l'université servait à défrayer le chauffage, l'éclairage, l'entretien, etc.

M. Lucier n'a pas démenti l'information reçue des étudiants selon laquelle l'université ne toucherait que 12% des profits réalisés dans les cafétérias, le reste allant au concessionnaire.

Les étudiants-résidents prétendent que la nourriture offerte dans les cafétérias est de mauvaise qualité parce qu'on leur "refile" les aliments non-vendus de Steinberg. Ils se plaignent également de la trop petite quantité et des prix trop élevés des repas.

M. Lucier a affirmé que le concessionnaire n'est ni une filiale ni un subsidiaire de Steinberg mais la propriété de "Les Vendeurs Automatiques Maisonneuve Limitée".

Si les choses devaient aller au pire, le Service-Campus (ce qui reste de l'AGEUM) s'est dit prêt à assurer un service suppléant et à employer le plus grand nombre possible des employés qui auraient été congédiés.

Québec a le potentiel voulu pour devenir un véritable pôle de croissance (Garneau)

QUÉBEC (PC) — La région métropolitaine de Québec possède le potentiel de croissance voulu pour devenir autre chose qu'une capitale administrative. Il suffirait d'un supplément de dynamisme pour la faire passer au rang de véritable pôle de croissance, à l'instar de Toronto et de Montréal.

Partant de cette affirmation fondée sur des études spécialisées, le ministre québécois des finances et député de Jean-Talon, M. Raymond Garneau, a tracé hier, devant les membres du Rotary Club de Québec, les grandes lignes d'un défi que tous les gouvernements impliqués se doivent de relever.

"Ce défi, a-t-il tout d'abord fait valoir, le gouvernement du Québec est en train de le relever à l'intérieur de ses responsabilités."

Sur ce point, le budget des dépenses déposé la semaine dernière témoigne d'un effort certain du gouvernement pour "doter le Québec métropolitain de l'infrastructure nécessaire au développement économique qui se traduit par une dépense de \$30 millions", a précisé M. Garneau.

Il est toutefois évident que ce défi engage également le gouvernement fédéral, principalement parce que "le point de convergence du développement de la région métropolitaine du Québec est le port de Québec", domaine qui ressort de la

responsabilité d'Ottawa.

Lançant un appel pressant à la collaboration fédérale, le ministre des finances a affirmé: "Je ne comprends pas le gouvernement fédéral d'avoir diminué, ou, à toutes fins utiles suspendu les crédits pour poursuivre les travaux de dragage du Saint-Laurent qui sont absolument nécessaires au développement du port de Québec."

La construction du port lui-même et le déplacement des voies ferrées, qui relèvent au premier chef des autorités fédérales, pourraient assurer le réaménagement urbain de Québec, a ajouté le ministre.

LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE FARNHAM
demande pour l'année 1971-72 les services
d'UN (E) PRINCIPAL (E) D'ÉCOLE

FONCTION: Diriger une école
QUALIFICATIONS: Être détenteur d'un brevet d'enseignement
- Scolarité minimum: 15 ans
- Expérience minimum: 5 ans dans l'enseignement

Les demandes devront parvenir avant le 9 avril 1971 à:
Commission Scolaire Catholique de Farnham
à s M. Jean Gay
707 nord, rue St-Paul
Farnham, Qué.

GÉRANT DE CRÉDIT COMPTABLE

FONCTIONS:
- S'occuper d'établir et d'évaluer le crédit à accorder à des distributeurs
- S'occuper du financement de l'entreprise
- Responsable de la comptabilité

CONDITIONS:
- Conditions usuelles de travail
- Salaire selon la compétence

S'adresser à:
Qué-Mar (Que) Inc.
525, rue Hodge
Ville St-Laurent
Tél.: 747-9807

agf

NOUS VOULONS DES REPRÉSENTANTS
qui peuvent vendre "l'ensemble financier"
LE PLUS À POINT AUJOURD'HUI

Notre compagnie est l'une des plus importantes sociétés de gestion financière au Canada.

Si vous avez de l'expérience dans la vente ou si vous croyez que vous pouvez être un vendeur professionnel et un consultant en planification financière, nous voulons vous rencontrer.

NOUS OFFRONS: Un entraînement et une supervision excellente; des commissions de 1ère classe; des bonus comptant à tous les trois mois; un partage de l'accumulation de profit de votre succursale; des actions de la Compagnie gratuites ainsi que des promotions rapides au niveau de la gerance.

Envoyer votre curriculum vitae ou appeler pour un rendez-vous:
M. JEAN-CLAUDE DESGROSEILLIERS,
Gérant des ventes du Québec
482-8066
LA SOCIÉTÉ DE GESTION AGF
4999 Ste-Catherine Ouest, Montréal 215, Qué.

ASSURANCES

Un organisme professionnel désire retenir les services d'un homme bilingue, âgé de 25 à 35 ans, possédant des connaissances de l'assurance générale.

Le candidat devra accomplir un travail de relation avec des bureaux de courtiers. Des notions de comptabilité seraient utiles mais non essentielles.

Il devra posséder une voiture et sera appelé à voyager occasionnellement dans la Province de Québec.

Un fonds de pension, une assurance collective et un salaire fixe attrayant sont offerts au candidat compétent.

Toute offre de service sera considérée comme confidentielle et les candidats sont invités à soumettre leur demande par écrit accompagnée de leur curriculum vitae à:

Case 1457, Le Devoir

L'UQAM défend ses offres

L'université du Québec à Montréal (UQAM) soutient que les offres salariales que vient de rejeter ses employés non-enseignants sont "comparables aux salaires payés actuellement aux universités de Montréal et à Laval".

C'est au cours d'une assemblée générale qui avait lieu lundi soir à l'hôtel La Salle que l'unité des négociations du Syndicat du personnel de soutien de l'UQAM a rejeté les offres et voté la grève.

Cette unité regroupe des manuels, des professionnels, des agents d'administration, des techniciens et des secrétaires. Selon M. Robert Lachance, conseiller technique du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), les employés non-enseignants de l'UQAM sont prêts à faire la grève pour la sécurité d'emploi autant que sur les offres salariales. M. Lachance résume ainsi l'offre de l'UQAM: augmentation pour les secteurs

techniciens et personnel de bureau, 6%; professionnels, 3%; manuels, 4%; cafétéria, 2%; pour les techniciens et le personnel de bureau, le changement d'échelon par fiches de notations manuelles reste en vigueur.

Quant à l'UQAM, elle soutient que l'offre proposée corrige les écarts qui existaient dans les échelles antérieures et établit un mécanisme cohérent de promotion pour les employés des catégories bureau et technique. Elle cite l'exemple d'un commis classe 1 qui, grâce à l'avancement d'échelon, recevra l'équivalent d'une hausse globale de plus de 10%; le cas d'un bibliothécaire qui recevra \$982 d'augmentation en 22 mois; l'exemple d'un technicien qui bénéficiera d'une hausse globale de 16%.

Pour l'ensemble du personnel ouvrier, l'augmentation est de 4%, tandis que dans le cas du personnel affecté au service alimentaire un mandat forfaitaire de \$80 s'ajoute à l'augmentation offerte de 2% par l'UQAM.

aux 4 coins du monde

Séisme en Asie centrale

UPPSALA, (AFP) — Les sismographes de l'observatoire d'Uppsala ont enregistré mardi, à 9 h. GMT, une secousse tellurique d'une magnitude de 6,8 degrés dans l'échelle de Richter. L'épicentre de cette secousse serait situé, en Asie centrale, à environ 5.000 kilomètres d'Uppsala, (près de Stockholm), soit approximativement dans la région du Shin Kiang chinois. L'observatoire d'Uppsala avait déjà enregistré mardi matin une secousse en provenance des îles Jan Mayen, au nord de l'Islande, ainsi que les ondes d'une expérience nucléaire souterraine soviétique, sur les pentes occidentales de l'Oural.

Le PQ et le pouvoir...

Suite de la page 5

équipes, ni le personnel, et que nos statuts sont un petit peu trop complexes, pas assez précis sur certaines choses? Nous n'avons pas les moyens de faire l'adéquation convenable entre ce que représente le Parti dans la population et ce qu'un congrès peut refléter.

Question: Comment jugez-vous ceux qui, dans votre Parti, voudraient en somme que le PQ prenne à sa charge les problèmes de politisation de la masse, qu'il soit présent dans toutes les couches populaires, qu'il s'inscrive dans les comités de citoyens, qu'il se préoccupe d'éducation populaire?

Réponse: Ça, c'est ce que j'appelle, justement, se faire faire la job que le FRAP s'est fait faire. Il y a vraiment des

activistes qui, jusqu'à un certain point, se valorisent eux-mêmes. Je pense en tout cas à ceux que j'ai rencontrés: des gens qui ont fait des sciences sociales, qui ont fait du travail de maîtrise dans ces milieux-là, et qui voudraient, dans certains cas, se servir de nous autres, comme je pense qu'ils se sont servis du FRAP, comme d'une sorte de laboratoire pour leurs théories. Eh bien, mon œil! On ne peut pas les empêcher de travailler, mais quand je vois trois ou quatre de ces gars-là s'improviser porte-parole des travailleurs qu'ils n'ont jamais rencontrés ou qu'ils n'ont jamais été capables d'attirer, alors j'ai mon voyage!

Question: Après le congrès et l'adoption de quelques réso-

lutions touchant les structures, peut-on dire que le Conseil exécutif conserve les pouvoirs dont il a besoin pour fonctionner comme vous l'entendez?

Réponse: Il n'y a pas de changement fondamental. Il y a seulement une sorte d'insistance, au niveau des intentions surtout — ça ne pouvait pas aller plus loin pour l'instant — qui a été mise sur une sorte de régionalisation ou de décentralisation. Là-dessus, nous sommes tous d'accord. Nous avons essayé d'y parvenir par l'élection de gars d'en dehors de Montréal afin que le Parti élargisse, au niveau de l'Exécutif, les assises du centre de décisions le plus quotidien. Ça nous paraissait plus pratique que de "jargonner".

Question: Et les pouvoirs du Conseil national?

Réponse: Les pouvoirs du Conseil national ne sont pas augmentés. On ne pourrait quasiment pas les augmenter plus. Ils sont énormes. Ils ont droit de nous engueuler sur tout ce qui, politiquement, ne leur paraît pas bien fait. Ils approuvent le budget. C'est eux qui, à toutes fins utiles, peuvent continuellement nous contraindre, s'ils le veulent. Continuellement, non. Mais il faut penser que nous ne pouvons pas réunir le Conseil national à tout moment. Parce qu'il groupe des gens de toutes les régions. Plus que trois ou quatre fois, ou cinq fois par année, ça n'a pas de sens!

Question: Le PQ veut faire des congrès démocratiques, mais ceux-ci ne sont-ils pas devenus trop lourds?

Réponse: Oui et il est question plus que sérieusement de renouveler la formule. On s'est rendu compte qu'on l'avait épuisée cette année et qu'on risquait de sombrer dans la formule, dans le sens des chaiseries de structures et des coupages de virgules en quatre. Moi, j'aurais aimé qu'on ait un congrès tous les deux ans si nous gardions les réunions régionales. Ça n'a pas passé. Mais on espère trouver une nouvelle formule qui sectionnerait les domaines, car on ne peut tout faire chaque année.

(A suivre demain)

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Il a été créé spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30¢ la ligne (14 lignes égales au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de copies postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphone ou écrivez à:
LE DEVOIR
434 av. rue Notre-Dame
Montréal, Tél. 544-3361
Compétence:
Bernard Lutz

REPRÉSENTANT EXCLUSIF
OFFRE D'EMPLOI

Deux importantes maisons d'Éditions Françaises recherchent un représentant exclusif pour le Canada.

Conditions exceptionnelles offertes à un canadien français, dynamique ayant des connaissances approfondies dans le domaine littéraire et une expérience du marché et de la vente du livre.

Faire parvenir sa demande accompagnée de curriculum vitae le ou avant le premier avril 1971 à:

Case 1458 Le Devoir
Montréal.

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

TRAVAILLEURS SOCIAUX
TRAITEMENTS JUSQU'À \$12.699

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Une occasion magnifique est offerte, dans diverses régions du Canada, aux travailleurs sociaux compétents qui désirent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques sociales touchant les Indiens et les Esquimaux, à l'administration du bien-être social et à des travaux d'assistance directe.

Les services de bien-être social du ministère s'occupent, entre autres, d'administrer, dans les collectivités indiennes, des programmes visant à assister les individus et les familles dans le besoin, à soigner et à protéger les personnes à charge et les enfants délaissés, et à réadapter les personnes socialement et physiquement handicapées. Ils encouragent les organismes gouvernementaux et autres à étendre leurs programmes de bien-être aux collectivités indiennes, et négocient avec les provinces à cette fin. Ils font également la liaison entre les groupements indiens et les organismes de bien-être afin de favoriser la compréhension mutuelle et l'adhésion des intérêts.

FONCTIONS

Donner des avis au sujet de la mise en œuvre des programmes de bien-être, et en assurer la supervision, afin d'améliorer autant que possible la qualité et la quantité des services offerts aux Indiens.

Faire la liaison avec les organismes gouvernementaux, privés ou bénévoles dont les services sont mis, ou pourraient être mis, à la disposition des Indiens.

Évaluer les besoins des collectivités et s'assurer si les services disponibles sont adéquats.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Maîtrise en service social décernée par une école reconnue de service social.

OU

admissibilité à l'Association canadienne des travailleurs sociaux.

Le traitement de début est déterminé d'après le niveau d'études et l'expérience du candidat reçu. La priorité est accordée aux citoyens canadiens.

NOTA: Pour aider à identifier l'emploi, ou les emplois, qu'ils postulent, les candidats sont priés de spécifier l'endroit, ou les endroits, où ils désirent travailler.

Des postes sont à pourvoir aux endroits suivants:

- Island Lake (Manitoba) *
- Norway House (Manitoba) *
- Battleford (Saskatchewan) **
- Yorkton (Saskatchewan) *
- Saint-Paul (Alberta) *
- High Prairie (Alberta) *
- High Level (Alberta) *

* Traitements jusqu'à \$11,247
** Traitements jusqu'à \$12,699

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

CONSEILLER EN MATIÈRE DE PERSONNEL DU PROGRAMME AFFAIRES INDIENNES ET ESQUIMAUTES MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN
400, AVENUE LAURIER OUEST
OTTAWA 4 (ONTARIO).

RÉFÉRENCE DU PROGRAMME
71-490-1

L'HÔPITAL ST-MICHEL ARCHANGE
recherche pour son
Service du Personnel
UN CHEF DE L'EMBAUCHAGE

Responsable principalement de toutes les phases du processus d'embauche du personnel.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Formation universitaire en science administrative de préférence
- Expérience pertinente de quelques années, au niveau de l'embauchage ou dans un Service du Personnel

UN CHEF DES RELATIONS DE TRAVAIL

Responsable principalement de l'administration des conventions collectives présentement en vigueur dans l'hôpital.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Formation universitaire en relations industrielles de préférence
- Quelques années d'expérience en relations de travail essentielles

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Salaire et avantages sociaux concurrentiels.
Toute demande sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 5 avril 1971 au:

Directeur du Personnel
Hôpital St-Michel Archange
Mastai, Québec 5

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS
recherche un
CHARGE DE PROJET
pour la région du Nord-Ouest Québécois

LE TRAVAIL:
Sous la responsabilité du Directeur général:

- assurer la bonne marche d'un projet de communications par voie de programmation télévisée en collaboration avec des groupes de travailleurs;
- collaborer à un projet d'éducation des consommateurs;
- maintenir et développer les relations de la compagnie avec des organismes du milieu et la population en général.

LES CONDITIONS REQUISES:

- Formation universitaire en sciences humaines ou expérience pertinente;
- connaissance et expérience dans des domaines reliés au développement socio-économique et communautaire;
- sens des relations humaines: aptitude à assurer la coordination du travail de volontaires et leur formation;
- aptitudes en administration;
- bonne connaissance de la région du Nord-Ouest Québécois.

TRAITEMENT:
Entre \$7.000 et \$13.500 selon les critères en vigueur à la compagnie.

Faire parvenir votre candidature accompagnée de votre curriculum vitae et de lettres de références avant le 31 mars 1971 à:

Mme Theresa Watters
Service du Personnel
La Compagnie des Jeunes Canadiens
323, rue Chapel
Ottawa 2, Ont.
Code postal: K1N-7Z2

CANAL LACHINE
AVIS AUX USAGERS D'EAU

Prenez avis que le canal Lachine sera dorénavant utilisé comme aqueduc ou canal d'amenée d'eau brute requise pour fins industrielles pourra être prise avec l'autorisation et selon les conditions, modalités et règlements de l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent ou ses successeurs.

Prenez également avis que le canal sera vidé pour une période d'environ un mois à compter de 0001 heure le 19 avril 1971, afin de permettre l'identification positive de tous tuyaux, abeques ou autres conduits par lesquels de l'eau peut être soustraite ou retournée au canal.

Aux usagers d'eau avis est donné de:

- faire connaître à l'Administration la nature des installations maintenues pour prendre ou pour retourner de l'eau au canal.
- soumettre une demande au Directeur Régional de l'Administration à St-Lambert pour l'octroi d'un permis; l'Administration se réservant le droit d'accorder ou de refuser l'octroi d'un tel permis.

L'Administration sollicite votre coopération au moment de l'inspection qu'elle fera pendant que le canal est vidé de son eau.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Déroute et panique au Laos

Les Sud-Vietnamiens auraient subi des "pertes énormes"



Des Sud-Vietnamiens qui ont réussi à sortir du Laos. (Téléphoto AP)

"Le repli des troupes sud-vietnamiennes du Laos s'est transformé en déroute". Cette phrase d'un officier américain revenant d'une mission au Laos, dans son hélicoptère criblé de balles, résume bien la situation désespérée dans laquelle se trouvent les soldats sud-vietnamiens qui tentent de regagner leur pays.

La panique selon les correspondants de guerre a en effet gagné les troupes sud-vietnamiennes qui se trouvent encore au Laos, notamment à "Delta One", à 16 km à l'ouest de Lao Bao, sur la base "Bravo" à 6 km à l'ouest de la frontière sud-vietnamienne, et à "Delta" à 6 km au sud-ouest de "Delta One". Toutes ces troupes ont reçu l'ordre de se replier à pied car les batteries anti-aériennes des Nord-Vietnamiens ne permettent plus aux hélicoptères d'atterrir pour les évacuer. "Les soldats Sud-Vietnamiens s'agglutinent autour des hélicoptères venus leur porter secours", raconte à Khé Sanh un officier américain qui a réussi à se poser avec son appareil à "Delta One". Nous les avons repoussés avec les crosses de nos armes pour les empêcher de monter à bord des appareils; c'était le seul moyen de s'enlever rapidement sans être atteint". Le même officier raconte qu'il a vu un colonel sud-vietnamien assommé par ses hommes qui se ruaient vers l'hélicoptère. Ils sont rendus fous par la peur", ajoute-t-il.

Tandis que les soldats sud-vietnamiens gagnés par la panique tentent de regagner leur pays, au prix parfois de sanglants corps à corps, les troupes du général Giap sont passées à la contre-offensive générale: les pertes sud-vietnamiennes, affirment les pilotes américains de Khé Sanh, sont énormes. Toutes les positions sud-vietnamiennes et américaines sur un front s'étendant du Laos jusqu'au Sud-Vietnam, le long de la route numéro neuf, sont soumises à de très nombreux harcèlements à la roquette et à l'artillerie. Hier matin une quarantaine de sapeurs

nord-vietnamiens ont attaqué la base de Khé Sanh à l'issue d'un très violent bombardement. Les Américains qui ont eu deux tués ont réussi à repousser l'adversaire, 20 Nord-Vietnamiens ont été tués. Six hélicoptères ont été détruits.

A Hanoi, l'agence de presse nord-vietnamienne a annoncé hier que des appareils américains avaient à nouveau violé l'espace aérien au nord du 17ème parallèle. Un hélicoptère a été abattu, précise l'agence qui ajoute que le 21 mars les forces armées et la population de Quang Binh et Ha Tinh ont abattu six avions américains.

Le commandement américain a re-

connu pour sa part hier qu'un chasseur bombardier avait été abattu par un missile "SAM" lundi après-midi alors qu'il effectuait une mission de bombardement au-dessus du Nord-Vietnam. Les deux pilotes ont été sauvés par un hélicoptère. Cet appareil, un "Phantom" est, selon le commandement américain, le 195ème chasseur bombardier à réaction abattu par des fusées "SAM" depuis le début de la guerre.

D'autre part, sur le front nord-laotien, d'après les déclarations faites hier par le ministre laotien délégué à la défense, les forces d'extrême-gauche qui avaient attaqué dimanche l'aéroport de Louang Prabang, ont décroché en abandonnant

200 morts sur le terrain après la contre-attaque gouvernementale. Le ministre a précisé que les assaillants refluaient maintenant vers le nord-est et qu'ils se heurtaient à quatre compagnies gouvernementales demeurées sur leurs arrières alors qu'ils s'infiltraient vers la capitale royale. Plusieurs bataillons gouvernementaux sont arrivés à Louang Prabang lundi et hier et le commandant de la place ne désespère pas de prendre les unités d'extrême-gauche au piège. On estime à Vientiane que l'aéroport pourra être rouvert dans une semaine, quand les forces royales auront repris toutes les positions qu'elles avaient dû évacuer depuis dimanche.

Une guerre qui colle aux talons

par Jean-Jacques Cazaux, de l'AFP

LANG VEI — Au poste de Lang Vei, peu après la frontière sud-vietnamienne, à travers un paysage ennuagé par les explosions, dans le bruit sec des rafales de mitrailleuses et des armes automatiques, réchappés miraculeusement du combat une centaine de montagnards: hommes, femmes et enfants loqueteux, ahuris, pliés en deux par le poids de leur ballot sont arrivés hier entre deux convois.

Sommés de s'arrêter par des patrouilles sud-vietnamiennes, chacun a déposé avec soin son fardeau. Paniers tressés, cages à poussins, casseroles et théières, instruments aratoires, plats de bronze se sont entassés. Les hommes et les garçons ont été placés d'un côté de la route. Ils ont été interrogés, fouillés, et gardés sévèrement à vue. Les femmes sont restées de l'autre côté de la voie, se sont accroupies et beaucoup qui portaient en écharpe un bébé ont allaité leur enfant. Certains ont sorti la pipe, pris des cigarettes qu'on

leur tendait, ont écrasé tabac et papier, et ont fumé en silence en attendant. D'autres ont accepté ce qu'on leur donnait en rations de combat, les jeunes surtout les ont mangées goulument.

Les soldats ont alors fait ouvrir à ces femmes les pauvres colles, inspecté les calebasses pleines de riz et rempli jusqu'aux cordons qui leur paraissaient suspects. Puis la confiance revenue, l'ambiance a commencé à se détendre et les montagnards rassurés ont parlé.

Ils viennent du Laos, de Ben Kateng Xieng à dix km de Lang Vei à vol d'oiseau. On ne saura pas comment ils ont traversé la rivière Sèpone. On ne saura que vaguement qu'ils étaient beaucoup plus nombreux. D'autres vont arriver encore, ils sont venus par plusieurs routes. Beaucoup sont morts de maladie et de faim en trois jours. D'autres tués par on ne sait qui. Oui, ils ont rencontré les Nord-Vietnamiens mais ils n'ont pas pu obtenir qu'on leur offre à manger. Les montagnards sou-

rient maintenant d'un pauvre sourire. Les soldats rient, laissent leurs fusils, s'intéressent aux colliers pectoraux des femmes, à leurs épaules bractées qui paraissent d'argent. Les enfants dans un coin ont toujours froid: ils ont cinq à six ans. Ils ont une coiffure étrange, les cheveux mi-courts saut une mèche sur le sommet du crâne, beaucoup plus longue que les autres. Ils serrent très fort les paquets de tabac qu'on leur a donnés.

Puis ils sont repartis, un peu reposés, tranquilisés, presque en règle bien que sans papiers.

L'armée a accepté qu'ils entrent au Sud-Vietnam. Les femmes se sont levées, ont mis un turban autour de leur tête. La colonne, les plus jeunes devant, chargées de leur pierre fortune, les plus vieux à l'arrière, a repris le long de la route neuf sa marche vers l'est.

D'autres viendront demain, ont-ils dit, du Bas-Laos, qui fuient aussi une guerre qui les suit.

Argentine

La junte reprend le pouvoir

BUENOS AIRES (AFP) — Les commandants en chef des trois armées, les généraux Alejandro Lanusse (armée) et Carlos Rey (aviation) et l'amiral Pedro Gnavi (marine), ont officiellement repris le pouvoir en Argentine, hier après-midi, au cours d'une brève cérémonie au palais présidentiel dont ils avaient chassé le général Roberto Levingston quelques heures auparavant.

La junte militaire présidée par le général Lanusse a ainsi récupéré les pouvoirs qu'elle avait délégués au général Levingston le 18 juin

1970, après avoir renversé le général Juan Carlos Onganía.

Dans un message à la nation diffusé hier après-midi, le général Lanusse a déclaré que la junte avait repris le pouvoir "pour assurer le succès de l'objectif fondamental de la révolution: créer les conditions indispensables pour le plein rétablissement des institutions démocratiques dans un climat de liberté, de progrès et de justice".

Pour les observateurs en Argentine, l'affaire est sans équivoque: le compte à rebours a commencé pour le général Levingston le premier

mars, jour où le général Lanusse a succédé à l'amiral Gnavi à la présidence de la junte. Le 1er mars en effet, conformément à la rotation établie par les commandants en chef des trois armées, le chef de l'armée, homme fort de la junte, assumait à son tour la présidence de celle-ci.

Le général Levingston a commis ce jour-là la même erreur que son prédécesseur Juan Carlos Onganía: il a cru qu'il avait acquis assez de pouvoir personnel et qu'il pourrait se débarrasser de la tutelle de la junte et surtout affronter directement le tout puissant général Lanusse. Ainsi, lundi il a tenté un coup d'audace qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé: destituer purement et simplement le général Lanusse en annonçant qu'il serait appuyé par la marine, l'aviation et les officiers supérieurs de l'armée. Mais ce "coup de poker" n'a duré que deux heures, le temps qu'il fallait au général Lanusse pour regrouper ses forces. En un clin d'oeil le général Levingston était battu, les trois armées se rangeant aux côtés du général Lanusse. Général sans troupes, Roberto Levingston devait abandonner le pouvoir avec à ses côtés un dernier carré de partisans, dont le ministre du travail, M. Juan Lucio, et le ministre de l'économie, M. Aldo Ferrer, qui ont démissionné de leurs postes malgré l'appel du général Lanusse demandant aux membres du gouvernement de rester en place.

Pourtant, pendant quelques heures, on avait cru en Argentine que le général Levingston avait réalisé l'irréalisable, renverser le colosse Lanusse de son piédestal, en l'accusant d'avoir rendu possibles les graves troubles de Cordoba au cours des derniers jours.

Mais une fois de plus, la troisième en quatre ans, les membres de la junte militaire ont repris le pouvoir et juré d'assurer le succès des la révolution nationale.

Les observateurs estiment qu'une telle assurance des membres de la junte signifie qu'ils pourraient ne pas nommer de président de la république avant des élections présidentielles, et créer la charge de premier ministre directement sous leur autorité.

Quoi qu'il en soit, les observateurs pensent qu'une page de l'histoire de l'Argentine est tournée et que le pays va s'engager maintenant dans la voie d'une ouverture sociale, seule mesure susceptible de le sortir de la confusion et de la tension dans lesquelles il vit. Cette ouverture se traduirait principalement par la réalisation du rêve des militaires argentins: rentrer dans leurs casernes et rendre aux civils le pouvoir politique qui les embarrasse depuis 1955.

Une première mesure d'apaisement a d'ailleurs été décidée dès la prise du pouvoir par la junte, la levée de l'état d'urgence dans la province de Cordoba qui avait été imposé à la suite des violents troubles du 18 mars.



Philips sait comment Ancaster Provisioners peut facturer plus de 6000 lignes de facturation par jour.

Ancaster Provisioners, de Burlington, a acheté une calculatrice de bureau Philips P353, qui a étonné bien des incrédules en facturant, avec un seul opérateur, plus de 6000 lignes de facturation en une journée de 7 heures. Elle fournit également les renseignements sur le

stock, les analyses de vente et les comptes à recevoir.

Qu'il s'agisse de facturation, de liste de paie, de comptes à recevoir, d'analyse de vente et quoi encore, la calculatrice vous sera tout aussi utile.

Impossible direz-vous? Composez donc

416-491-4000
Philips Electronics Industries Ltd.
Division de l'informatique
2450 Victoria Park Ave.,
Willowdale, Ontario.

PHILIPS
Ça rapporte



Considérations sur la retraite

Êtes-vous un chef d'entreprise au seuil de la retraite? Ou vendez-vous une entreprise que vous avez créée avec succès? Dans ce cas, vous avez un problème de placement que nous pouvons vous aider à résoudre.

Nous consacrons tout notre temps à l'administration sur une base professionnelle des portefeuilles de nos clients. Leurs objectifs de placement peuvent être un accroissement de capital, un revenu maximum ou les deux à la fois.

Pouvons-nous discuter avec vous ces objectifs?

HODGSON, ROBERTON, LAING & Compagnie

Conseillers en Placements depuis 1928

Geo. H. Hodgson
James D. Dodge

David Y. Hodgson
J. Warren Laing

arts

et

spectacles

Au Théâtre de la Poudrière

On recule encore une fois l'échéance!

par Michel Bélair

Malgré certaines difficultés, pour ne pas dire des difficultés certaines, le Théâtre de la Poudrière survit! Grâce en effet à la générosité de ses commanditaires, le Conseil d'administration de la Poudrière annonçait, lundi dernier, son programme pour la saison qui vient.

Le Théâtre International de Montréal (nom officiel de la Poudrière) présente donc dix spectacles au cours de la prochaine saison. Le seul ennui, c'est que le communiqué de presse remis lors de cette conférence ne fait aucunement mention des dates auxquelles seront présentés ces spectacles; petit détail que l'on verra sans doute à corriger lorsque tout sera prêt... De toute façon, le TIM produira donc dix spectacles: quatre en français ("Moumou", "Délicate balance", "Un sale egoïste" et "Play Strindberg"), quatre en anglais, "Delicate Balance", "The Secretary Bird", "A Play for Denise" et "Amahl and the Night Visitors") et deux en allemand, ("Die Augenbinde" et "Play

Strindberg"). Pour ce qui est des spectacles en français, les mises en scène seront assurées par Jeanine Beaubien, ("Delicate balance" et "Play Strindberg") et Jean Dumas, ("Moumou" et "Un sale egoïste").

Fait à noter, cette saison de dix productions ne comprend qu'une pièce canadienne "A Play for Denise", pièce d'ailleurs en anglais. Pour le reste, l'on peut compter au moins trois reprises sinon quatre si l'on considère le sempiternel "Amahl et les visiteurs du soir" que l'on présentera cette année en anglais. En jetant un regard quel que peu critique sur cette programmation, l'on remarquera qu'elle ne présente en fait que quatre nouvelles pièces: "Moumou" venant tout juste d'être présentée au Théâtre Alcan, et "Delicate balance" de même que "Play Strindberg" étant jouées à deux reprises en langue différente. Comme le dit une certaine publiciste, "c'est un peu fort"! Il est certes fort compréhensible que la Poudrière veuille se renflouer; il faut

cependant se demander si c'est une opération que l'on peut mener au mépris de tout sens critique. La facilité paie peut-être encore mais l'on ne crée pas des Rideaux-verts à chaque année.

Quoi qu'il en soit, au-delà de toute querelle verbale, la Poudrière est ce qu'elle est. Représentant un apport plus ou moins important de l'activité théâtrale montréalaise, il ne faut guère s'attendre à ce qu'elle révolutionne quoi que ce soit. Une chose est certaine pourtant: ce n'est pas en érigeant la répétition comme système de production que l'on peut en arriver à activer un tant soit peu un milieu déjà en effervescence. La Poudrière a à se redéfinir pour survivre: une fois de plus, l'on a reculé l'échéance. Si elle veut en venir à représenter enfin quelque chose, l'on devra mettre fin de façon radicale à cette politique de l'autruche. Il faut presque souhaiter l'arrivée de ce jour où l'on pourra dire: la Poudrière est morte, vive la Poudrière!

Auteurs, compositeurs, interprètes

"La Butte" lance un concours

La Butte à Mathieu de Val David, la doyenne des boîtes à chansons au Québec, présentera un concours pour nouveaux auteurs, compositeurs et interprètes, le samedi 24 avril. Depuis la fondation de la Butte, on a organisé de nombreux galas pour débutants, mais jamais de façon officielle. Cette fois-ci, un jury composé de Georges Dor, de l'impressionniste Guy Latraverse, du réalisateur Claude Tailleur et du représentant d'une compagnie de disques décidera du meilleur auteur-compositeur.

du meilleur interprète ainsi que de la meilleure chanson nouvelle.

Les lauréats sont assurés de trois engagements à la Butte au cours de la prochaine année. Ils auront la possibilité de paraître à la télévision "Sous mon toit" au canal 10 dont l'animateur est Tex et le réalisateur Claude Tailleur. Les directeurs d'une nouvelle maison de disques ont également promis de faire en sorte que le ou les lauréats.

Le jury arrêtera son choix en fonction des possibilités

d'avenir des artistes. Ceux-ci seront environ une vingtaine à passer sur scène ce soir-là.

Une première sélection des nouveaux venus se fera tous les samedis, d'ici au 24 avril à la Butte. C'est-à-dire que Gilles Mathieu attend tous les aspirants le samedi après-midi. Il ne sera pas possible, pour un débutant, d'être inscrit au concours sans avoir au préalable passé une audition. On s'attend entre autre à une forte représentation des écoles de chant de Montréal.

Des Canadiens exposent à Londres

Trois artistes canadiens exposeront leurs œuvres à Londres durant le mois d'avril: le peintre cri Allen Sapp présente ses toiles à la galerie Alwin de Brook Street tandis que la Maison du Canada organise une exposition conjointe des batiks d'Helen Frances Gregor et des collages de David Chavel.

M. Sapp est originaire de la réserve du Faisan rouge, en Saskatchewan. Mme Gregor dirige la section d'art textile au Collège des beaux-arts de l'Ontario. M. Chavel, qui enseigne également au Collège des beaux-arts d'Ontario, est originaire de Woodstock.

La bataille d'Angleterre vue de l'intérieur

LONDRES (AFP) — Un livre intitulé "Comment nous vivions alors" et retraçant la Bataille d'Angleterre vue par la population civile, vient de paraître à Londres.

Ecrit par Norman Longmate à partir des témoignages d'un millier de personnes et avec la collaboration de 300 journaux régionaux, cet ouvrage fourmille d'anecdotes authentiques où l'humour des Anglais reste présent en dépit des dures épreuves subies au cours de cette bataille déclenchée par Hitler pour anéantir la Grande-Bretagne après l'occupation du "continent".

Ainsi lit-on dans "Comment nous vivions alors", cette réflexion d'une brave dame dans laquelle le flegme britannique ne perd pas ses droits alors que les raids de l'aviation allemande se succèdent: "Je vous aurais, dit-elle, bien échangé, contre quelques coulleures de thé, un mètre ou deux de mes rideaux de dentelle pour que vous puissiez vous faire un chemisier, mais le chien les a déchirés. La pauvre petite bête est si nerveuse durant les alertes..."

3e ET DERNIERE SEMAINE 14 ANS
"WESTERN OPERA AU SOUFFLE ÉPUISE"
"D'UNE EXTREME BEAUTE PLASTIQUE"
"UNE EXPLOSION DE REVOLTE"
"UN GRAND FILM POLITIQUE"
"A NE PAS MANQUER ABSOLUMENT"
"UN CARNIVAL GRANDIOS"
"UN CRI DE DOULEUR"
voici: Antonio Das Mortes
en couleurs
verdi
12.00 - 27.1405
7.30 et 9.30

Omission
Une omission typographique s'est produite dans notre édition de samedi dernier. L'auteur de l'article sur "Le journal intime de Louis Riel" est Michel Durand.

En vedette:
Los Trovadores
de España
Du 8 mars au 3 avril
Nick Martin et son orchestre
Danse continue
Réservations: 861-3511
Du lundi au vendredi, aucun frais de couvert.
Le samedi, \$4.00 seulement.
La Salle Bonaventure
du Reine Elizabeth

son humour féroce a valu à MASH
CE SOIR 7.30 - 9.30
Le Grand Prix International du Festival
CANNES 1970
CINÉMAZIE
ST DENIS CINÉMA 1800

en bref

Le Centre national des arts annonce la formation d'une nouvelle troupe d'expression française dans la région de la capitale. Le "Jeune Théâtre" formé d'étudiants de Hull est à préparer présentement la première de "Le monde est une machine qui marche bien" de Denis Saint-Denis. La mise en scène est assurée par Jean-Claude Bastien.

Le Centre culturel Saint-Jean-Vianney présentera "Zone" de Marcel Dubé, le 17 avril prochain. Pour la même occasion, les étudiants ont préparé un "Dossier Marcel Dubé" qui sera vraisemblablement disponible à cette même date.

"Studio-Théâtre" ouvrira ses portes le 1er mai prochain. Dirigé par J-M da Silva, ce théâtre de poche commencera à présenter des spectacles tous les samedis soirs, en juin, le régime s'accroîtra et des productions seront montées les vendredis et samedis alors qu'en juillet l'on y ajoutera également les jeudis.

L'école nationale de théâtre annonce par ailleurs que les candidats désireux de se présenter aux auditions de l'école pour être admis à suivre les cours de l'année scolaire 71-72 sont priés de s'inscrire immédiatement.

Un festival du film étudiant ce soir à SGW

Une présentation de films faits par des étudiants des cours de cinéma de SGW aura lieu à l'Université Sir George Williams ce soir.

Les films présentés seront les meilleurs choisis parmi plus de 150. Ceux-ci ont été réalisés pour trois cours de cinéma sur l'art du tournage et de l'animation à Sir George et comme travail facultatif pour les cours sur l'esthétique du film et l'histoire du film.

L'entrée est libre et le public est invité. Cette soirée débutera à 20h30 en l'auditorium Alumni de l'édifice Hall.

Sept cents étudiants de toutes les facultés sont inscrits dans un ou plusieurs cours de cinéma du département des Beaux-Arts de Sir George. Les étudiants ont eux-mêmes financés leurs films, dépensant entre \$10 et \$500.

après 553 jours en forêt sans femmes 18 ans

LES MALES

L'OEUVRE MAÎTRESSE DE LUIS BUNUEL

la voie lactée

LAURENT TERZIER, PIERRE CLEMENTI, MICHEL PICCOLI, DELPHINE SEVIG, et DANIEL PILON

COULEUR

Art CINÉMA

ETUDIANTS \$1.00

5025 SHERBROOKE

Tel 489 0821

8e SEMAINE

C'est du meilleur Truffaut. A voir, très vite.

voici: DOMINIQUE CONJUGAL

en couleurs

verdi

12.00 - 27.1405

7.30 et 9.30

COULEURS

après Zvoici

L'aveu

un film de Costa Gavras

YVES MONTAND SIMONE SIGNORET

DERNIERE SEMAINE

Horaire: 11.45, 2.10, 4.30, 7.00 et 9.30 p.m.

Version française - Sous-titres anglais

le LOUIS DE FUNES

le GENDARME EN BALADE

Moins de \$1.00

FESTIVAL 1206, E. STE CATHERINE 525 8600

Jean-Marie Beaudet est décédé

Le musicien canadien de renom Jean-Marie Beaudet, ex-directeur de la musique au Centre national des Arts, est décédé en fin de semaine à sa résidence d'Ottawa. Il était âgé de 63 ans.

Originaire de Thetford Mines, ce pianiste, chef d'orchestre et organiste, lauréat du Prix d'Europe 1929, avait étudié à Paris auprès d'éminents professeurs.

En 1937, il entra à la Société Radio-Canada, d'abord comme directeur des émissions pour le Québec, puis comme directeur du réseau français, et ensuite comme représentant régional du Pacifique.

Il quitta Radio-Canada en 1947 pour consacrer son temps à une carrière qui devint internationale à titre de pianiste de concert, accompagnateur, professeur et chef d'orchestre.

En 1953, il retourna à Radio-Canada comme directeur de la programmation et production, et trois ans plus tard il se rendait à Paris où il séjourna deux ans à titre de représentant de la société d'Etat.

Jean-Marie Beaudet fut nommé adjoint au vice-président de la programmation pour Radio-Canada à Ottawa en 1961.

Le service funéraire a lieu mardi dans la capitale fédérale, à l'église Ste-Croix.

Michèle Morgan présidente du jury à Cannes

L'actrice de cinéma française Michèle Morgan sera la présidente du jury du prochain Festival international du film de Cannes, qui se tiendra du 14 au 28 mai.

"L'idée de juger des films ne me séduisait pas au départ, a déclaré la vedette. Et puis, j'ai pensé que c'était une expérience à tenter, d'autant plus que je n'aurai rien de mieux à faire à cette époque".

Outre l'écrivain américain Erich Segal ("Love Story") dont la présence au jury est confirmée, et celle probable du critique français Pierre Billard, aucune décision n'a encore été prise officiellement concernant la composition du jury.

après 553 jours en forêt sans femmes 18 ans

LES MALES

L'OEUVRE MAÎTRESSE DE LUIS BUNUEL

la voie lactée

LAURENT TERZIER, PIERRE CLEMENTI, MICHEL PICCOLI, DELPHINE SEVIG, et DANIEL PILON

COULEUR

Art CINÉMA

ETUDIANTS \$1.00

5025 SHERBROOKE

Tel 489 0821

le bruit de la ville

SUBVENTION: Une actrice canadienne d'origine britannique, Amelia Hall, a reçu une subvention de \$7,000 du Conseil des arts du Canada, dans le but d'écrire un livre sur le théâtre canadien de répertoire.

TOURNEE: Dans le cadre de l'entente France-Québec et grâce à une subvention du ministère des affaires culturelles, la comédienne Lucienne Letondal présente actuellement une série de spectacles poétiques dans six villes du Québec.

MUSIQUE: L'Orchestre Symphonique de Montréal présentera son quatrième concert dit "familial" dimanche le 28 mars à 15 heures. Franz-Paul Decker sera au pupitre de l'orchestre; le programme comprendra des pages de Rossini, Vivaldi et Richard Strauss.

EXPOSITION: La section des Arts du service des parcs de Montréal présentera les œuvres du peintre Paul Livernois au centre d'Art du Mont-Royal, du 26 mars au 25 avril.

DECES: Le philosophe et homme de Lettres Brice Parain est décédé à Paris à l'âge de 74 ans. Il est l'auteur de "Essai sur la misère humaine" et de "Recherches sur la nature et les fonctions du langage".

Par ailleurs, un nom prestigieux de Broadway, Leland Hayward, qui avait présenté plusieurs pièces à succès et opérettes tels "South Pacific" et "Sound of Music", est décédé à New York à l'âge de 68 ans.

VARIETES: Pauline Julien sera à la Butte à Mathieu, samedi le 27 mars.

Par ailleurs, Robert Charlebois sera à la boîte à chansons Le Patriote, du 26 mars au 4 avril.

2 FOIS PRIMÉ A CANNES

A VOIR A TOUT PRIX!

Une violente critique contre la nature repressive de notre société.

ENQUETE SUR UN CITOYEN

AU-DESSUS DE TOUT SOUPÇON

UN FILM DE ELIO PETRI

Sem. 7.30 - 9.30

Samedi - Dimanche ouvert des 13.30

le DAUPHIN

BLAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

DUSTIN HOFFMAN

JON VOIGHT

VERSION FRANÇAISE

'MIDNIGHT COWBOY'

EN COULEURS

Sem. 7.30 - 9.30

Samedi - Dimanche ouvert des 13.30

d'après l'oeuvre immortelle D'EMILE ZOLA

la faute de l'abbé mouret

COULEUR

CINÉMA DE PARIS FLEUR DE LYS

861-2996 288-3303

DERNIERS SOIRS!

UNE OEUVRE PROPHÉTIQUE:

DEUXIÈME ÉTAPE

Avant la tragédie...

la très belle Sharon Tate dans l'immortelle comédie de son époux ROMAN POLANSKI

'LE BAL DES VAMPIRES'

En Français en scope et couleurs

en semaine à 7.30 - 9.30

le samedi à 7.30 - 9.30

dim. 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

11e Comédie Canadienne

64 ouest, Ste-Catherine Tel. 861-3476

dès vendredi!

LES WESTERNS "SPAGHETTI" 14 ans

PREMIÈRE PARTIE:

RÉTROSPECTIVE des films de

sergio leone

avec Clint Eastwood

à la fois original VIOLENT et humoristique... un divertissement unique en son genre!

PREMIER PROGRAMME: avec Clint Eastwood et Gian Maria Volonté

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS

EN FRANÇAIS à 7.30 Sam. et Dim. à 3.30 et 7.30

EN ANGLAIS à 9.30 Sam. 5.30 9.30 Dim. 1.30 5.30 9.30

VOUS VIENDREZ LES VOIR TOUS!

sem. \$1.25 (sant. et dim. \$1.50)

bientôt: "ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS" prochainement: "LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND" à venir: "IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"

WESTERNS à l'OUTREMONT

1248 BERNARD (INFORMATIONS: 277-3233)

2 DERNIERS SOIRS: NE MANQUEZ PAS!

"MONTEREY POP" avec Janis Joplin, Jimi Hendrix

"LET IT BE" avec George, Paul, John et Ringo

"ROBERT CHARLEBOIS" et "GILLES VIGNEAULT"

Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT 2

910 Aujourd'hui à CBFT

915 Télévision scolaire

Les Gralliers

920 Pepsip

1000 L'Agriculteur de demain

1030 En mouvement

1045 Comtes du mercredi

1100 La soirée verte

1115 Cinéma

"Le ciel sur la tête" film d'anticipation franco-italien 1961

100 Cinéma

"Souffle de liberté" (remède - italien 1961)

230 Qui ou non

200 Femme d'aujourd'hui

100 Bobino

120 Majors et gris double

500 Wait Dunes petite

"Jack et Poulter"

600 Les hommes de l'espace

640 Téléjournal

620 24 heures

620 Nouvelles du sport

700 Format 30

720 Miroir cinq

900 La source du hockey

"Philadelphie à Montréal"

1030 Cent mille chansons

1100 Politique provinciale

"Le Rallément crédite"

CFTM 10

720 Mère-musique

725 Horaire-Bienvenue

730 Les P'tits bonhommes

745 Minutronics

800 Bonjour

845 36-24-36

880 Madame est servie

1000 Pour vous médians

"Le consommateur"

1130 La liebre brisée - Sortilèges

1200 Le 10 vous informe

1215 Ciné-mercredi

"L'inévitable cavalier noir" (rapage et d'espion - italien)

200 Ciné-mercredi

"L'amour madame" (remède - français)

330 A vous de jouer

400 Le cirque du capitaine

430 Les Bananas splits

500 Bon appétit

600 Studio 10

700 Le 10 vous informe

725 Les commentaires de M

Alban Flamand

CBMT 6

820 Standby six

825 Mr. Dress-up

900 Québec School telecasts

1000 Elwood glove's luncheon date

1020 Friendly giant

1045 One Hilarious

1100 Smeater street

1200 I dream of Jeanine

100 "With a friend like him"

120 55 North Maple street

200 Double exposure

230 The Flying nut: With a friend like him

300 Take thirty

320 Edge of night

400 The Galloping gourmet

430 Drop in

500 Wildlife country

530 Beverly Hillsbillies

600 Showcase

620 Hourglass

700 Singalong jubilee

800 Somerset Maugham theatre

"Flamand and Jettam"

900 The family

"Straight and narrow"

1000 Man at the centre

"Dante"

1100 The National

1122 Viewpoint

1130 Night report

1145 Cinema

"Lilies of the field" (1963)

1.45 Final Report d'at weather

700 Montreal Bulletin Board

720 University of the air

800 Miss Helen

815 The Sandbox

900 Hercules

920 Maple Tom

1000 Man Trap

1020 The Pierre Breton show

1100 John Macneil

1120 McGowan and Co

1200 The Flintstones

1230 Matinee with Joe Van

230 Famous jury trials

300 Another world

Au coeur du Chinatown

La Maison d'accueil offre un lit à toute femme dans le besoin

par SOLANGE CHALVIN

Au coeur du Chinatown de Montréal se trouve une vieille maison qui ne paie pas de mine: c'est la Maison d'Accueil, rue Lagacière. On y reçoit pour la nuit, en un an, plus de 1.200 femmes et jeunes filles. On y a hébergé temporairement l'an dernier 156 familles comprenant 230 enfants.

"En principe, elles doivent être âgées de 18 ans et plus, mais quand une fille nous arrive à minuit ou quatre heures du matin et demande à dormir, nous lui offrons un breuvage chaud et un lit. Il sera toujours assez tôt le lendemain matin pour lui demander de s'identifier et l'inviter à nous faire part de ses problèmes."

Celle qui parle, Lucie Morrissette, est directrice générale de l'Institut Notre-Dame de la protection à qui appartient la Maison d'accueil qui est ouverte aux filles depuis plus de 30 ans.

Des adolescentes délaissées, des filles qui quittent

Sans gîte et sans nourriture où aller ?

● **Deuxième article**

la maison sur un coup de tête, des adolescentes enceintes, des ouvrières qui arrivent de la campagne et ne savent où aller à Montréal, des jeunes filles abandonnées par un copain et qui se trouvent soudain sans gîte et sans le sou, des mères de famille et leurs enfants qu'une tragédie au foyer a laissés sans ressource et qui ne savent plus vers qui se tourner... à la Maison d'accueil, il y a autant de problèmes de femmes qu'il y a de pensionnaires.

C'est un endroit où faire

halte, où dormir et même vivre une ou deux semaines - quelquefois plus longtemps - jusqu'au moment où la vie reprend le dessus sur le désespoir.

Centre de dépannage temporaire mis à la disposition de n'importe quelle femme sans distinction de race, de religion ou de langue, la Maison d'accueil est ouverte à toute femme qui se trouve momentanément à bout de ressources, ajoute Pierrette Angers, conseillère sociale de la Maison d'accueil.

L'endroit n'est pas luxueux mais il est agréable, meublé très simplement mais avec goût. Un tannet austère sans doute mais le personnel de la maison nous affirme que la présence des filles transforme tout. Sur le plan financier, la maison vit des sommes mises à sa disposition par des mécènes et organisée chaque année une souscription publique.

Quand nous avons visité le centre, les filles étaient absentes: certaines au travail, d'autres à la recherche d'un emploi, un certain nombre en consultation dans des agences sociales. Car si le premier objectif de la Maison d'accueil est d'offrir un gîte et la nourriture à toute femme qui s'y présente, le second est de la remettre en piste.

Les adolescentes enceintes sont envoyées au Service social Ville-Marie qui les dirige vers des maisons spécialisées. L'une de ces maisons met à la disposition des étudiantes des professeurs leur permettant de compléter leur année scolaire tout en attendant leur enfant. Les jeunes filles qui cherchent un emploi peuvent demeurer à la Maison d'accueil à la condition de "chercher sérieusement".

Quand elles ont enfin trouvé un emploi, elles peuvent continuer à demeurer au centre jusqu'à ce qu'elles aient économisé un minimum pour subvenir à leurs besoins essentiels. Si elles préfèrent s'installer en chambre ou prendre un appartement, la Maison d'accueil facilitera les choses, acceptant de les dépanner financièrement.

Le trait caractéristique de ces filles et femmes en détresse qui se présentent à la Maison d'accueil, c'est le manque complet d'information au sujet des organismes sociaux susceptibles de les aider. Certaines vivent dans une pauvreté extrême, ignorant qu'elles pourraient

être aidées par les bureaux du Bien-être social, d'autres ne se font pas soigner ignorant la gratuité des soins ou n'ont pas d'argent pour acheter des médicaments; enfin, d'autres ne savent où s'adresser pour retrouver un mari infidèle qui refuse de pourvoir aux besoins de sa famille.

Il est fréquent que les agences sociales réfèrent des cas à la Maison d'accueil parce qu'elles ne trouvent pas de place ailleurs pour des femmes qui se présentent à leurs bureaux. En fait, si les centres d'hébergement pour hommes à Montréal semblent répondre aux besoins, les centres recevant des femmes sont beaucoup plus rares. Il existe plus de maisons de dépannage pour célibataires enceintes que de maisons d'accueil ouvertes à toutes les femmes. Il faut aussi ajouter que plusieurs maisons ne reçoivent pas les enfants. Aussi les mères doivent-elles accepter une séparation, un placement d'enfants avant d'être secourues ce qui, dans bien des cas, ne fait qu'accroître davantage la mère de famille.

"A la maison d'accueil, nous recherchons au contraire la présence des enfants. Ils apportent à la maison une gaieté, un souffle de vie et de joie, que souvent nos pensionnaires ont oublié depuis longtemps. Les mères avec les enfants ont des chambres dif-



férentes des autres et accès à une salle commune avec jouets, mais tout le monde circule librement et cela permet des contacts plus chaleureux, une atmosphère plus cordiale, plus familiale. A la salle à manger, il est fréquent que des adolescentes s'amusent à faire manger les plus jeunes enfants pendant que les mères se reposent en prenant un repas sans souci.

"Ne cherchez pas, nous disent Pierrette Angers et Lucie Morrissette, il n'y a aucune maison à Montréal qui puisse recevoir des hommes et des femmes souffrant de

problèmes émotifs graves. Les grands hôpitaux psychiatriques reçoivent les malades profonds; mais tous les autres, suffisamment névrosés pour être incapables de faire face à leurs responsabilités et qui ne donnent pas cependant des signes certains d'agression ou de dépression, errent dans la ville, cherchant un refuge qui les accepte. C'est le problème le plus grave auquel nous avons à faire face. D'une part, nous ne pouvons accepter ces personnes ne disposant pas des moyens thérapeutiques nécessaires pour les soigner; d'autre part,

nous ne savons où les envoyer... à qui... et pour combien de temps? C'est un réel cauchemar" explique Lucie Morrissette.

A la Maison d'accueil comme dans les autres centres d'hébergement, on accepte peut-être pour la nuit une femme souffrant de névrose ou sous le coup d'un choc émotif profond, mais on ne la gardera pas.

Il y a à la Maison d'accueil, une pharmacie de dépannage, une garde-robe bien fournie et une bibliothèque. "Il nous arrive fréquemment d'habiller de la tête aux pieds, de coif-

fer et de fournir des produits de maquillage nécessaires aux jeunes filles qui partent à la recherche d'un emploi. Nous devons les aider à mettre toutes les chances de leur côté," ajoute Pierrette.

Soupers et réunions familiales sont organisés le dimanche et les jours de fête, ce qui donne à la maison une atmosphère de grande famille. Des femmes et jeunes filles y reviennent à l'occasion pour annoncer leur mariage ou la naissance d'un enfant au personnel de la Maison qui a su les accueillir et leur offrir un lit, un soir de détresse.

(A suivre)



Malgré une concurrence effrénée

Le prix des aliments continue de monter

TORONTO (PC) — Les magasins d'alimentation qui ont monté de grandes campagnes publicitaires pour vendre les "prix miracles", les "prix coupés à plein" ou autre réduction; seront peut-être obligés de ravalier leurs mots, prochainement.

Même si les consommateurs demeurent toujours les gagnants dans la guerre des prix entre les marchés d'alimentation de l'Est canadien, les prix ont augmenté constamment depuis la baisse très marquée qui avait été enregistrée en novembre dernier.

"Les études du marché révèlent que les prix grimpent," a déclaré Mme W.A. Brochin, présidente du service national de recherche pour le consommateur, au sein de l'Association des consommateurs du Canada.

"Les prix de certains articles ont même dépassé ceux qui étaient en vigueur en octobre dernier, mais la moyenne, à Toronto, est toujours de 6% inférieure à celle des cinq mois passés. Nous recevons beaucoup d'appels au sujet des hausses de prix."

Mme Brechin ajoute que les consommateurs commencent à se méfier des grands magasins

d'alimentation, maintenant que les prix augmentent.

Les dirigeants de Dominion, Steinberg, Loblaw et A et P ont indiqué que les hausses ont été réduites nécessaires par les augmentations du coût de la main-d'oeuvre et des frais d'exploitation.

M. Leon Weinstein, directeur des affaires au consommateur pour la chaîne Loblaw, a déclaré qu'on continue toujours à couper les prix, afin de faire concurrence aux concurrents.

Mais d'autres représentants de l'industrie affirment que les prix ne peuvent être réduits davantage.

Cette guerre des prix devait nécessairement réduire les bénéfices des entreprises impliquées.

Dominion a enregistré un recul de \$1.786.000 pour le troisième trimestre de l'exercice actuel, soit jusqu'au 19 décembre dernier. Durant la même période l'année précédente, la compagnie avait annoncé un profit de \$2.579.000, même si les ventes avaient été de 10% inférieures à celles du dernier trimestre.

L'augmentation des ventes chez Steinberg a été semblable, mais les bénéfices ont baissé de

7,17% pour atteindre \$3.718.906 durant la période de 24 semaines se terminant le 9 janvier dernier, au regard de \$4.006.517 un an plus tôt.

Le rapport de la chaîne Steinberg comprend également les opérations des 26 magasins Miracle Mart.

Loblaw Companies a indiqué récemment que ses bénéfices pour la période de 40 semaines se terminant le 2 janvier dernier ont diminué de 29% par rapport à l'année dernière, même si les ventes ont augmenté légèrement.

Les revenus nets ont été de \$4.693.800, comparativement à \$6.587.000 pendant la même période un an plus tôt. Le rapport de Loblaw comprend également d'autres opérations.

Aucun chiffre n'était disponible pour la chaîne A et P. M. Weinstein a noté que les petites chaînes et les marchés indépendants ont été durement touchés en novembre et la situation a continué à se détériorer en décembre.

"Les vraies victimes, dit-il sont les petites entreprises indépendantes. C'est dommage que le gouvernement n'ait pas pris des mesures pour protéger les petits marchands."

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel).

L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

APPARTEMENTS A LOUER

N.D.G.: 4238 Décarie, 5 pièces chauffées, poêle-réfrigérateur, eau chaude, redressées. \$95 par mois. Tél. 271-1517. 26-3-71

EDOUARD-MONTPETIT 2930: près université de Montréal, 3 1/2, 4 1/2 pièces, à l'épreuve du feu, ascenseur, travail, garage. Appartement de haute classe, occupation immédiate ou 1er mai. Invitation à visiter. 16-4-71

AVENUE DU PARC: 5462, angle St-Viateur, adjacent Outremont, 3 1/2 - \$78, 4 1/2 - \$88. Facades rues, 3 fenêtres \$92. Taxes eau, chauffage, eau chaude payées. Vacances. 1-4-71

CHALETS A LOUER

STE-AGATHE: luxueux "Bavarois", Tyrol, 5 1/2, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV. Semaine (aussi location été, piscine, équitation) 256-6825 (fin de semaine 254-6728) 1-4-71

CHALETS A VENDRE

Autouroute région Ste-Adèle "Petit Westmount, plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$15.000, terrain compris, \$98.50 par mois. Tél. 731-3501. 1-4-71

COMMERCE A VENDRE

VARIETES, TABAGIE, JOUETS: bien situé, affaires, \$140.000. Revenu brut: \$35.000. Dépenses: \$6.000. Revenu net actuel: \$29.000. Potentiel extraordinaire. Prix \$28.000 comptant à discuter. Tél. 366-4343. 29-3-71

DIVERS

PROJET A L'ETUDE: formation village communautaire. Personnes intéressées par ce projet, communiquez vos vues et suggestions à Case 11 Le Devoir 1-4-71

GRATUIT

CLINIQUE D'AMPLIFICATEUR

Tout modèle kit ou câble, vérifié gratuitement devant vous. - le 24 mars sur la rue Peel 2029, - le 25 mars à Dollard-des-Ormeaux, Blue Haven, Shopping Village, sur Boul. St-Jean.

AUDIOSHOP

842-9171 25-3-71

A VENDRE

Meubles canadiens en pin, sculptés à la main; lit, commode et miroir. Cause départ. Tél. 678-0173. 25-3-71

Ameublement de maison: poêle, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, draperies et lit de bébé. Cause départ. Tél. 678-0173. 25-3-71

PEINTURE ABSTRAITE DE RAYMOND LASNIER A VENDRE

Gagnant d'un premier prix au Musée d'Art contemporain à Québec en 1968. Grandeur 3' x 2 1/2', particulier. Tél. 388-2137. 21-6-71

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE

FEMME fiable pour 2 fillettes, âge scolaire. Outremont, rue Davar, de 9.30 à 18 heures, lundi au vendredi. Européenne ou néo-canadienne bienvenue. Tél. 272-7248 27-3-71

BUREAUX A LOUER

Boul. Pie IX et Jean-Talot, 1200 pieds carrés ou 2.025 pieds carrés chauffés, climatisés, électricité, très propre, stationnement. Tél. jour 271-4631. 1-4-71

CHALETS A LOUER

STE-AGATHE: luxueux "Bavarois", Tyrol, 5 1/2, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV. Semaine (aussi location été, piscine, équitation) 256-6825 (fin de semaine 254-6728) 1-4-71

CHALETS A VENDRE

Autouroute région Ste-Adèle "Petit Westmount, plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$15.000, terrain compris, \$98.50 par mois. Tél. 731-3501. 1-4-71

COMMERCE A VENDRE

VARIETES, TABAGIE, JOUETS: bien situé, affaires, \$140.000. Revenu brut: \$35.000. Dépenses: \$6.000. Revenu net actuel: \$29.000. Potentiel extraordinaire. Prix \$28.000 comptant à discuter. Tél. 366-4343. 29-3-71

DIVERS

PROJET A L'ETUDE: formation village communautaire. Personnes intéressées par ce projet, communiquez vos vues et suggestions à Case 11 Le Devoir 1-4-71

GRATUIT

CLINIQUE D'AMPLIFICATEUR

Tout modèle kit ou câble, vérifié gratuitement devant vous. - le 24 mars sur la rue Peel 2029, - le 25 mars à Dollard-des-Ormeaux, Blue Haven, Shopping Village, sur Boul. St-Jean.

AUDIOSHOP

842-9171 25-3-71

A VENDRE

Meubles canadiens en pin, sculptés à la main; lit, commode et miroir. Cause départ. Tél. 678-0173. 25-3-71

Ameublement de maison: poêle, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, draperies et lit de bébé. Cause départ. Tél. 678-0173. 25-3-71

ENTRETIENS, REPARATIONS

Brique, tirage de joint, foyer, cheminée, pierre, plâtrage, ciment, menuiserie porte, châssis, redresser plancher, creuser cave, enlever eau, mur brique, toit, assurance, service 24 h. Tél. 388-2137. 21-6-71

FEMMES DEMANDEES

SECRETAIRE Si vous êtes bilingue, sténographe, dynamique, si vous avez le sens des responsabilités, nous sommes à la recherche d'une femme telle que vous. Appelez Mme Saraga 274-8274. 25-3-71

PERRY PERSONNEL

TEMPORAIRE SECRETAIRE EXECUTIVE

• dactylo - 60 mots

• sténo - 100 mots

Nous recherchons du personnel avec expérience et bonne présentation.

• Postes libres immédiatement

• Endroit: centre-ville

1117 ouest, Ste-Catherine, chambre 403

Tél. 849-3501 25-3-71

HOMMES DEMANDES

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Accepte les demandes d'engagement de la part de jeunes hommes célibataires âgés de 18 à 29 ans inclusivement, de taille d'au moins 5'8", qui ont terminé leur onzième année avec succès, et possèdent une réputation exemplaire ainsi que les aptitudes physiques requises.

Le salaire initial est de \$7.000.00 par année, avec généraux avantages sociaux et augmentations statutaires annuelles pendant les 6 premières années de service. Veuillez vous adresser au bureau de la Gendarmerie royale du Canada le plus proche ou écrire au:

COMMISSAIRE GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

OTTAWA 7, (ONTARIO) 25-3-71

HYPOTHEQUES

ARGENT DISPONIBLE

1ère et 2e hypothèque. Discretion assurée.

Notaires: 381-8631

Avons aussi pour prêteurs PLUSIEURS DEMANDES INTERES- SANTES. 1ère et 2e hypothèque. 25-3-71

LOGEMENTS A LOUER

LONGUEUIL 4 1/2, près autobus, grande terrasse, entrée laveuse-sècheuse, non chauffé, \$100. Tél. après 5 p.m. 679-6609. 25-3-71

OUTREMONT: Boul. Dollard, haut-duplex détaché, 8 pièces fermées avec fenêtres, chauffé, eau chaude, chambre principale avec toilette et lavabo, salle de bain complète avec douche, cuisinière électrique réfrigérateur fournis, place pour lessiveuse-sècheuse automatique, garage, boiserie, planchers chêne naturel. Ménage complet refait à neuf, 220. Prix: \$265. Tél. 277-4327. 1-4-71

LONGUEUIL 5 1/2, moderne et très spacieux, dans emplacement stratégique, près transports, écoles, polyvalentes, cégep, centres d'achat etc. Tous les frais compris dans loyer de \$130 mensuel. Chauffage, eau chaude, taxes aussi service conciergerie. M. D. Lemelin 679-9112. 1-4-71

CHEMIN STE-CATHERINE, coin Wilderton, près Université, 7 1/2 pièces, chauffé, eau chaude fournie, garage privé, et chauffeur, cour, service conciergerie. Prix \$190. Tél. 735-5943 ou 737-3476. 25-3-71

POINTE-AUX-TREMBLES: près Boul. St-Jean-Baptiste, cottage attaché, 8 pièces, 4 chambres, 1 1/2 salle bain, salles-lavage, jeux, garage, près toute commodités. Tél. 737-3611. 1-4-71

POINTE-AUX-TREMBLES: 1010, 53e avenue, Libre immédiatement. Demi sous-sol, bien éclairé, pré-école, église, autobus, 3 1/2 pièces, \$60 par mois. Ménage fait à complet. Tél. 256-8356. J.N.O. 25-3-71

PONT-VAU: 2e étage, 6 pièces fermées, 5 garde-robes, garde-manger, lingerie. Sur terrasse résidentielle. Garage, près écoles, centre d'achat \$125, 14 Terrasse Paquin 669-6715. 25-3-71

LAVAL DES RAPIDES: 335 et 331 Laurier, 4 1/2-3 1/2 pièces, chauffées, eau chaude, poêle-réfrigérateur, près école, commerces, parc, \$80 par mois. Occupation immédiate, 1 mois gratuit. Tél. 681-6347 - 667-6035. 1-4-71

GROSVEAU: bas duplex chauffé, 3 chambres, foyer, garage, poêle-réfrigérateur, service conciergerie. Disponible 25 avril. Sérieux \$220. Tél. 739-7225. 26-3-71

LACOMBE: face hôpital St. Mary's, 6 pièces chauffées, haut-duplex moderne, cuisinière - réfrigérateur, balcons, \$185. Tél. 737-5907. 29-3-71

ON DEMANDE

Demandons coffre-fort usage, feu sur roues, en bon état, 28 x 30 x 19. Tél. 866-6411 poste 8435. 26-3-71

Acheterais valises type cantine, cause départ. Tél. 733-1663 25-3-71

Cause départ: ameublement de bureau, style scandinave, divan, bureau, ensemble de cuisine et bibliothèques ouvertes chêne pâle. Divers. Tél. 733-1663 25-3-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berni, suite 3106, Marthe Gaudet. B.A., B.Ed., B.Ph.: Les Lettres. Tél. 288-2332. 1-4-71

NE restez pas seul (e). Célibataires, veuf (ve), célibataire (e). Pour information: 384-7605 ou 527-4454. 27-3-71

RENCONTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG. 6365 Delorimier. - Pour rendez-vous: 729-0680. 25-3-71

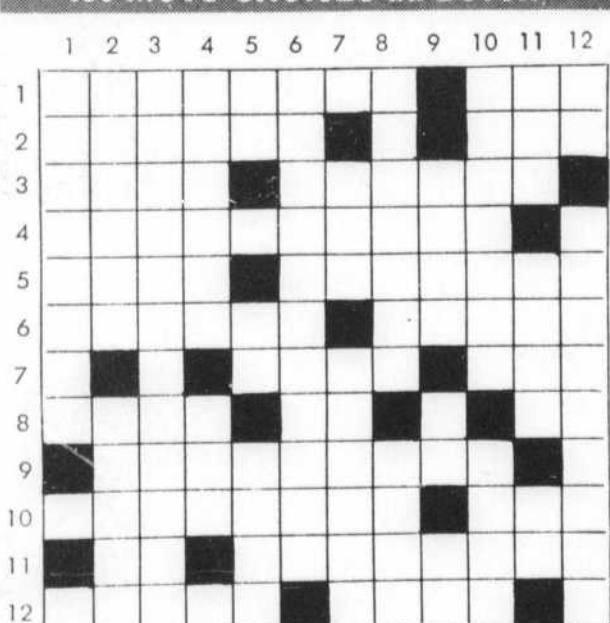
PROPRIETES DE CAMPAGNE A VENDRE

LAC CORBEAU: près St-Gabriel de Brandon, chalet hiversé, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, foyer naturel, meuble, équipement, converti en appartement moderne, un-foyer naturel, garage pour 2 autos. Immense terrain, patio Tremblay, 935-8541, soir 937-6597. Westmount Real-ty Co. 25-3-71

LONGUEUIL: charmant cottage, 2 étages de 3 chambres à coucher, salon spacieux, cuisine moderne, sous-sol. Propriété de construction récente située près toutes commodités. Comptant \$660. Prix global \$11.900. Libre 1er mai. 679-8516 ou 679-9112. 1-4-71

Institut Culinaire Henri Bernard
2015 La Montagne 610, Mtl
Dames, Demoiselles... Pour votre commodité, régal et prestige... SUIVEZ
Les Cours De Fine Cuisine d'Henri Bernard
de BASE en 8 semaines
Une fois par semaine débutant mercredi 31 mars
renseignements dépliant à 1 h ou 7 h 15 P.M.
843-6481 avec dégustation et livret sur réservation seulement

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Se dit de trois muscles qui s'attachent en haut au péroné et en bas aux métatarsiens. - Qui n'a point d'éclat.
- Rendre plus ardent. - Arme de jet portative.
- Suça le lait de la mamelle. - Coup de vent violent et momentané.
- Tout ce qui sert à équiper.
- Assortir les couleurs dans les ouvrages de laine et de soie. - Espace de temps, époque.
- Voiture russe à quatre roues. - Crochets doubles.
- Dieu de l'amour. - Intersection.
- Epouse de Cronos. - Aluminium. - Xénon.
- Qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté.
- Tirai du sommeil. - Pas ailleurs.
- Dans. - Tout ce qui sert à couvrir le corps.
- Urticacée couverte de poils. - Mouvement pour s'élever.

Verticalement

- Soumettre à la patente.
- Dans l'Eglise catholique, prêtre qui a la direction d'un diocèse. - Saison.
- De façon rituelle.
- Glande génitale femelle. -

Petite pomme rouge.

- Venu au monde. - Germanique. - Algue verte marine.
- Qui ne peut être réparé.
- Conscience. - Sel ou ester de l'acide oléique.
- Fais rapport, en appelle à. - Chef méris au Manitoba (1844-1885).
- Plante odorante venue d'Orient. - Petit cube. - A moi.
- Sucre donnant par hydrolyse deux molécules de glucose. - A lui.
- Unité d'aire pour les surfaces agraires. - Une paire. - Canadien National.
- Technétium. - Prive quelqu'un de sa succession.

Solution d'hier

1. ALLOGÈNE 2. ARA 3. COUPOLE 4. AVEC 5. CROCHETS 6. AGE 7. ART 8. EQUEULER 9. LA STEPPED 10. NE 11. HILLIER 12. INSPIRATEUR 13. EAURORE 14. LAC 15. FORLES 16. THETA 17

l'information

JEAN BELIVEAU est déjà passablement ému à la pensée de l'hommage qu'on lui rendra au Forum ce soir, avant le match entre les Flyers de Philadelphie et le Canadien. Rencontré après l'exercice d'hier matin, il a déclaré ne vraiment pas savoir quoi dire. Mais après avoir longuement réfléchi, à sa façon coutumière, il a commenté: "C'est sûr et sans doute l'une des plus belles choses qui puisse m'arriver dans toute ma vie. Je ne puis vraiment pas trouver les mots exacts pour décrire ce que je ressens. C'est vraiment quelque chose de fantastique dans la carrière d'un joueur! Entre-temps, les contributions au Fonds Jean Beliveau continuent d'affluer de toutes parts, et on saura exactement ce soir à quelle sorte d'aide financière les jeunes déshérités, bénéficiaires de ces fonds, pourront s'attendre au cours des années à venir.

VINGT-CINQ COMBATS de boxe amateur seront disputés cette semaine, dans le cadre du 33ème tournoi annuel des Gants dorés au Québec. Onze rencontres sont prévues pour demain soir, au club "20th Century (5711, avenue du Parc), tandis que les 14 autres auront lieu samedi soir en la salle Saint-Michel (angle Saint-Viateur et Saint-Urbain). Deux autres séances éliminatoires devront être disputées avant que le tournoi en arrive aux rondes demi-finales et à la grande finale, le 5 mai prochain au centre Paul-Sauvé. Tony Lalli, du club Olympique, est devenu en fin de semaine le premier boxeur de classe ouverte à connaître la victoire. Un seul autre combat de cette catégorie sera présenté au cours des deux semaines à venir, et il opposera, demain chez les 139 livres, Jean-Guy Crête, de la Palestine nationale, à Denis Dubreuil, du club Tiger. Voici les autres combats à l'affiche pour demain: 125 livres - Gérard Baribeault (Shawinigan) C. Gilles Tourigny (Olympique); Bernard Genest (C. Raymond Gendreau (Drummondville); 132 lbs - Robert Bernier (Granby) C. Mike Cooper (Olym.); André Durelle (Granby) C. Jean-Paul Vallières (Pal.); 139 lbs - Brian Willard (Shaw) C. Barry Urquhart (Olym.); Pasquale Turturici (20th) C. Ricci Sestino (Pal.); 147 lbs - Roger Lussier (Granby) C. Réal Saint-Onge (Dr.); Fernand Ménard (Granby) C. Richard Manucci (Pal.); 156 lbs - Raymond Auclair (Granby) C. Jim Anagnostopoulos (Pal.); 165 lbs - Giuseppe Foudale (20th) C. Julien Bolduc (Olym.).

CASSIUS CLAY a qualifié de ridicule et stupide l'assertion d'un médecin britannique voulant qu'il n'ait pas été dans un

état normal lors de son combat de championnat contre Joe Frazier. Le Dr Joseph Blonstein a même ajouté que Clay était peut-être drogué. Par ailleurs, Wilt Chamberlain, le géant de 7'1" des Lakers de Los Angeles, affirme que si Clay avait gagné, tous deux se seraient affrontés le 23 juin en l'Astrodome de Houston. On sait que l'as de ballon-painier, qui pèse 60 livres de plus que Clay, a souvent laissé entendre qu'il aimerait entreprendre une nouvelle carrière comme boxeur. Il a toutefois commenté: "Peut-être est-ce mieux que Cassius se soit fait battre et que notre combat soit tombé à l'eau!"

CHARLIE HODGE, le vétéran gardien des Canucks de Vancouver, vient d'être nommé dépitier de l'équipe d'ici la fin de la saison. L'ancien porte-couleurs du Canadien a participé à 15 des 20 victoires des Canucks, à leur saison inaugurale dans la LNH. En révélant la chose, le directeur général Bud Poile a dit que les jeunes George Gardner et Dunc Wilson se partageraient la tâche d'ici la fin de la saison, question de décider lequel des deux, outre Hodge, serait protégé lors de la séance de repêchage de juin prochain.

LE PARC JARRY sera déneigé à temps pour la partie d'ouverture contre les Mets de New York, le 13 avril prochain. C'est pourquoi la direction des Expos annonce que les billets d'admission générale pour cette partie seront mis en vente à compter d'aujourd'hui. Il reste d'ailleurs encore de très bons billets réservés pour cette première contre les Mets dans exactement 22 jours. Les Expos annoncent aussi la nomination de Garneau Seaman, de Moncton (N.-B.), comme dépitier pour la région des Maritimes. Il sera sous les ordres d'André Pratte, dépitier en chef de la région.

Le POSTE CKAC sera la nouvelle voix française des Alouettes pour les trois prochaines années. CKAC vient en effet de signer une entente à cet effet avec la direction des Alouettes de Montréal. L'équipe sera formée de trois personnes qui seront nommées bientôt. Il s'agira d'un descripteur, d'un commentateur et d'un indicateur. La saison 1971 des Alouettes débutera le 3 août alors que les Roughriders de Regina seront les visiteurs à l'Autostade. Elle prendra fin à Ottawa le 30 octobre.

LE CLUB DE SKI LI-VER, de Laval, organisera sa prochaine excursion dimanche à Mont-Tremblant. Pour information: 667-6161, Jacques.

sportive

LE CLUB AUTO-SPORT LA LICORNE a décidé de mettre l'accent sur les ralliements pour novices cette année. Ainsi, le premier de cette série aura lieu samedi, le 27 mars; ce sera celui des "dernières neiges". Le départ aura lieu au stationnement des breuvages Cott, à Laval, à la sortie 8 de l'autoroute des Laurentides, sur le boulevard Saint-Martin près de la route 11, à 1h p.m. D'une distance de 110 miles, ce rallye se terminera à l'hôtel Fabreville.

LES JEUNES SPORTIFS D'HOCHÉLAGA ont remporté le championnat, catégorie atome (7-8 ans) de la ville de Montréal, en défaisant les Loisirs Saint-Alphonse en deux parties d'affilée. John Tynes et Normand Myette ont été les étoiles de ces victoires. Les jeunes atomes d'Hochélag, n'ont pas subi aucune défaite au cours de la saison.

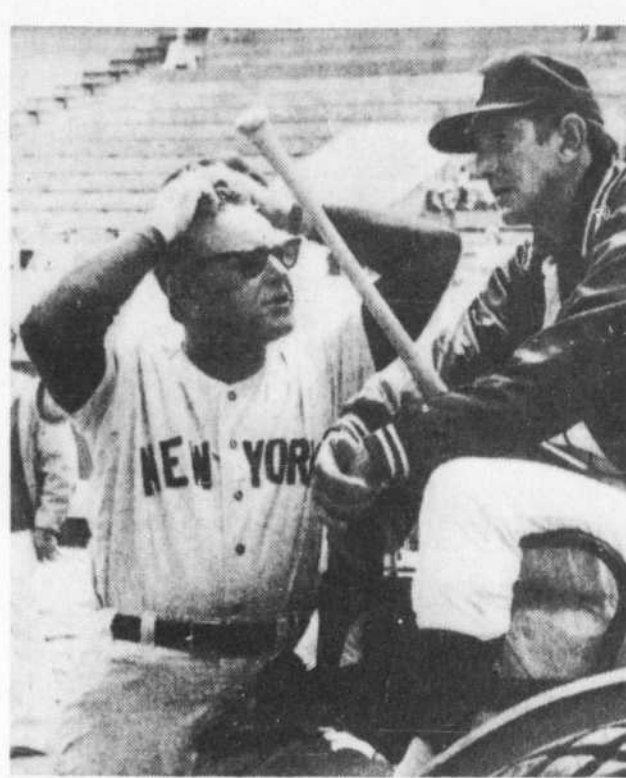
KEN BUCHANAN, champion du monde des poids légers, défendra son titre le 9 juin contre le Panaméen Ismael Laguna, au Madison Square Garden de New York, dans un combat de 15 rounds. Buchanan a remporté le titre contre le même homme le 26 septembre 1970, à San Juan, Porto Rico. Buchanan a une fiche de 40 victoires, une défaite et 14 mises hors-de-combat tandis que son adversaire affiche un dossier de 63-7-1 (nuli) et 36.

DENNIS MICHAEL WALSH est le nouveau gardien de buts rappelé par les Black Hawks de Chicago pour remplacer le blessé Gérard Desjardins. Agé de 22 ans, Walsh remplacera Gilles Meloche qui a été retourné au Flint, de la ligue Internationale. Walsh est un Américain et évolue dans la ligue de hockey des États-Unis.

DES COURS DE SAUVETAGE AQUATIQUE seront donnés chaque samedi matin à compter du 3 avril, à la piscine du Mont-de-la-Salle, au 125, boul. des Prairies à Laval. Ces cours permettront l'obtention d'un diplôme de l'Académie de sauvetage du Québec.

LE LOISIR servira de thème à l'assemblée générale du Conseil régional des loisirs Richelieu-Yamaska, le 18 avril au centre culturel de Tracy. On y discutera du loisir sous toutes ses formes.

UN BONSPLEIN D'ÉTÉ sera inscrit dans le cadre de la prochaine reprise de la traversée du lac Saint-Jean. La manifestation réunira 64 équipes et 256 des meilleurs curleurs du Canada. Le tournoi durera une semaine, tout juste avant la course, le 7 août.



COMMENT S'Y PRENDRE? C'est ce que semble demander Ralph Houk, pilote des Yankees de New York, à son ancien coéquipier Billy Martin, aujourd'hui son vis-à-vis chez les Tigres de Detroit. Houk voudrait bien stimuler les siens, qui n'ont remporté qu'une seule victoire à leurs 14 derniers matches avant-saison. (Téléphoto PA)

Avis légaux Avis publics Appels d'offres

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à SWAGGER PANT INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1728.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à SPORTFABRIQUE INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1728.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à SKIRT TOWNS (AMERICA) INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1715.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à FASHIONAIRE ORIGINALS INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1722.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à DRESS TOWNS INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1724.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à TOWN'S TRAVEL SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1727.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à PACEMAKER INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1725.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à TOWN'S TRAVEL SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1727.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à PACEMAKER INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1725.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à TOWN'S TRAVEL SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1727.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à PACEMAKER INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1725.

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à SPORTFABRIQUE INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1728.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à SKIRT TOWNS (AMERICA) INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1715.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à FASHIONAIRE ORIGINALS INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1722.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à DRESS TOWNS INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1724.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à TOWN'S TRAVEL SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1727.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à PACEMAKER INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1725.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à TOWN'S TRAVEL SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1727.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à PACEMAKER INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1725.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à TOWN'S TRAVEL SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1727.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à PACEMAKER INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1725.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à TOWN'S TRAVEL SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1727.

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à SPORTFABRIQUE INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1728.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à SKIRT TOWNS (AMERICA) INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1715.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à FASHIONAIRE ORIGINALS INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1722.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à DRESS TOWNS INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1724.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à TOWN'S TRAVEL SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1727.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à PACEMAKER INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1725.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à TOWN'S TRAVEL SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1727.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à PACEMAKER INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1725.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à TOWN'S TRAVEL SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1727.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à PACEMAKER INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1725.

Affiliated Factors Corp.
le 22 mars, 1971

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 février, 1971 à Affiliated Factors Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à TOWN'S TRAVEL SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 mars, 1971 sous le numéro 238-1727.

AVIS DE CESSIION GENERALE
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18ème mars 1971 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes les créances présentes et futures, payables à MON-TEX MILLS LTD. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 19ème jour de mars 1971, sous le numéro 238-1726.

Le 19ème jour de mars 1971.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 333-823

DAME ANITA LEMIRE, femme usant de ses droits demeurant et résidant à Longueuil, district de Montréal,

demanderesse

contre-

ROBERT MALTAIS, gentilhomme, autrefois demeurant et résidant au 1387 Démontré à Boucherville, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ROBERT MALTAIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 18 mars 1971

CLAUDE DUFOUR

Greffier-adjoint

Me Michel Lamarre, 580 boul. Ste-Foy, LONGUEUIL, Qué.

Avocat de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 341-794

TEXACO CANADA LTD., corporation légalement constituée ayant place d'affaires à Montréal, dit district,

demanderesse

contre-

MRS. VICTORIA RYAN BRADY, autrefois domiciliée au R. no 3, à Cowardin, District de Bedford, et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à MRS. VICTORIA RYAN BRADY à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 19 mars 1971

CLAUDE DUFOUR

Greffier-adjoint

Mes Boissier, Lamoureux et associés, 218 avenue, rue St-Jacques, Suite 100, MONTRÉAL, Qué.

Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

DMY-71-10081

pour 10h30 a.m.

heure de Montréal

le mardi 13 avril 1971

Région Montmorency

FOURNITURE D'UN (1) GROUPE ELECTROGENE

800 Kw, 1200V T.P.M.

CENTRALE NATASHOUAN (COMTE DE DUPLESSIS)

Dans un décor pittoresque

Mme Casgrain proclame la semaine du campisme

par RÉJEAN BRODEUR

Environ 25 degrés, un beau soleil, l'eau bleue de la piscine de l'hôtel Bonaventure et des gens dans la cinquantaine qui s'y baignent: quel plus beau décor que celui-là pouvait-on trouver pour la proclamation de la semaine provinciale de campisme par Claire Kirkland-Casgrain? C'est en effet dans ces conditions que le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a lancé cette semaine, qui aura lieu du 26 mars au 4 avril en même temps que le Salon campisme et sports, à la place Bonaventure.

"Pour la seconde année consécutive, Montréal sera l'hôte du Salon campisme et sports. Je suis heureuse d'offrir mon appui aux responsables de cette importante manifestation et je désire également souhaiter de belles vacances sous la tente à la famille du campisme 1971, M. et Mme Yvon Corbeil, de Joliette, et leurs quatre enfants", de dire Mme Casgrain.

Elle devint poursuivre en ces termes: "Le campisme devient avec les années l'un des moyens les plus populaires de fuir la chaleur et la pollution des villes pour redécouvrir les plaisirs simples de la vie au grand air. J'invite donc tous les Québécois à s'intéresser à ce genre de vacances de groupes".

Le père Marcel de la Sablonnière, responsable de cet élan de campisme au Québec et qui a lancé le premier salon du genre il y a déjà 10 ans, a continué de louer les avantages de cette saine forme de loisirs en famille en déclarant: "Le salut de la famille est dans le plein air". Il s'est remémoré avec agrément la première année où le salon a été tenu à la place Bonaventure, quand le cardinal Léger était sur les lieux pour appuyer l'initiative.

La famille 1971 de la famille du campisme de 1971, celle d'Yvon et Lili Corbeil, s'y adonne depuis déjà 11 ans. La famille se complète d'Alain, qui fête son 13ème anniversaire de naissance hier, Johanne, 11 ans, Patrice, 9 ans et Jean-Pierre, 6 ans.

Choisie parmi quelque 300 familles par un jury composé des gagnants des quatre années précédentes, la famille Corbeil est bien connue dans la région de Joliette pour ses activités au plein air. Elle a d'ailleurs été titulaire dans sa région en 1969.

Pour les Corbeil, le campisme est une expérience totale de fraternité et de bonne entente, où l'on peut se retirer dans un environnement purement familial et vivre ensemble des moments de profonde communion. Ils sont mariés depuis 14 ans et sont dans la mi-trentaine. Yvon occupe le poste de gérant-adjoint chez L.-P. Thibault Inc., de Montréal. Il oeuvre dans le domaine de l'alimentation depuis plus de 16 ans. Il est co-fondateur du Club de campisme et caravanning L.-P. Thibault, de Joliette, qui compte maintenant 152 familles. Il est également l'initiateur des ralliements "Noël des campeurs", qui ont lieu sur les terrains de la province durant l'été. Il pratique le

baseball, la pétanque et le fer à cheval. Sa charmante épouse est aussi sportive et aime bien s'adonner à la natation, au tennis et au ski. Elle adore voyager et son rêve est un tour de France en campisme. Pour elle, le campisme est l'occasion par excellence de se détendre.

Le Salon 1971

Quant au Salon de cette année, il sera encore plus diversifié que jamais. Il occupera une superficie de 225-000 pieds carrés. Les responsables en sont le père de la Sablonnière et Armand Riendeau, directeur. Presque tous les sports d'été seront représentés au Salon. On verra des démonstrations de natation, de plongée sous-marine, de karaté, de judo, de golf et de baseball.

On y présentera également un film de première qualité: "Le campisme aujourd'hui".

Parmi les nombreuses manifestations au salon de cette année, mentionnons un spectacle hippique quotidien, donné par l'Institut national de technologie de Saint-Hyacinthe; spectacles donnés par les meilleurs joueurs de pétanque au pays; démonstration de baseball par la machine automatique du centre Immaculée-Conception; les spectacles de l'Oncle Pierre et de son ami Midas, en fin de semaine; un mini-putt pour les golfeurs; André Lejeune qui animera le feu de camp; spectacle de plongée sous-marine où Jean-Claude Visnart et Raymond Tremblay séjourneront sous l'eau pendant plus de 60 heures d'affilée; spectacle de nage synchronisée sous la direction de Jocelyne Phaneuf et Laure Gratton; spectacle de judo et karaté sous la direction de Sylvie Dulac; de même que la famille Bertolino qui présentera un film sur les primitifs de la Nouvelle Guinée, film qui sera aussi montré aux "Beaux dimanches" de Radio-Canada, le 28 mars.

La Fédération québécoise

Pierre Paquette, président de la Fédération québécoise de campisme et de caravanning, était aussi sur les lieux et il déclarait: "La découverte de l'environnement dirigera les campeurs et les caravanners vers la voie de la sagesse et les incitera à la conservation des biens naturels que nous possédons".

M. Paquette a également invité les campeurs à se faire les défenseurs de la nature. La Fédération qu'il dirige compte déjà dans ses rangs 26 des 40 clubs de campisme en province. Cette Fédération n'existe que depuis quatre ans.

Revers des Expos: 4-2

WEST PALM BEACH (PA) — Joe Foy a fait compter trois points et Frank Howard a claqué un circuit dès la première manche alors que les Sénateurs de Washington ont défait, hier, les Expos au compte de 4-2.

Foy a frappé un circuit solo à la quatrième manche et a réussi un double bon pour deux points, à la sixième reprise. Tous les points des vainqueurs ont été réussis aux dépens de Ernie McNally.

Jerry Janicki a lancé cinq manches sans allouer de points pour les Sénateurs. Il a accordé seulement trois coups sûrs. Jim Shellenback a alloué cinq coups sûrs aux Expos et leurs deux points, en relève. Fait à remarquer, les Sénateurs ont commis trois autres erreurs et les Expos, aucune.

Sommaire

Washington	100	102	000	4	7	3
Montréal	000	001	100	2	8	0
Janicki (g.), Shellenback (6) et Casanova; McNally (p.), Marshall (7), Reed (9) et Bocabella, Bateman (7). Cir.: Howard et Foy.						

Suède et URSS égaux en tête

BERNE — La Suède a eu raison de l'Allemagne de l'Ouest au compte de 7-2 au championnat mondial de hockey, hier, cependant que la Finlande infligeait un revers de 7-4 aux Etats-Unis.

La Suède a donc remporté trois victoires d'affilée sans défaite depuis le début du tournoi, tout comme la Russie qui affronte la Tchécoslovaquie aujourd'hui. Ces deux meneurs s'affronteront pour la première fois vendredi soir. Seulement 4.200

amateurs ont assisté à la victoire de la Suède.

Par sa victoire, la Finlande a pris la troisième position avec une fiche de 2-1, tandis que l'Allemagne est bonne dernière avec 0-4. Les Etats-Unis ont une victoire et trois défaites. La Tchécoslovaquie présente un dossier de 1-2.

La partie d'aujourd'hui entre les Tchèques et les Russes est importante, surtout pour les premiers. Ils présentent une mauvaise fiche et leur seule chance de se renflouer un peu serait de battre les Russes. Depuis le début du présent tournoi, les Russes ont compté 29 buts et n'en ont alloué que cinq. En 1969, les Tchèques avaient battu les Russes deux fois mais ce fut le contraire l'an dernier.

LE GRAND PRIX D'ALLEMAGNE se déroulera à nouveau sur le circuit Nurburgring cette année, vient d'annoncer le Club automobile d'Allemagne, hier. C'est la seule course comptant pour le championnat mondial qui aura lieu en Allemagne en 1971. Le Grand Prix sera disputé le 1er août.



LE 12ème TROU DU CLUB RUNAWAY BAY donne une belle idée du bon nombre de palmiers qui décorent le parcours et, aussi, des coups d'oeil vers la mer dont vous pouvez profiter. Ce 12ème trou, incidemment, est une normale-5 de 495 ou 480 ou 460 verges.

Les Fonds Béliveau: de 35 cents à \$10,000!

Camil DesRoches, secrétaire du Fonds Béliveau institué à l'occasion de la "Soirée Jean Béliveau" de ce soir au Forum, a reçu, depuis 20 jours, plus de 5.000 lettres de tous les coins du pays. "L'Ouest et les Maritimes nous ont agréablement surpris", nous a-t-il dit, haletant, entre deux appels téléphoniques. "Le Québec a aussi été très généreux et nous devrions facilement atteindre et dépasser un total de \$75.000".

Les plus grosses contributions ont été celles de la Fondation Jean-Louis Lévesque, \$10.000, et des Vieux de la Vieille (section Montréal) de la ligue de hockey Nationale, \$5.000. La plus petite en a été une de 35 cents envoyée par un jeune admirateur du grand Béliveau. Plusieurs classes d'écouliers ont aussi envoyé des montants collectifs variant entre un et dix dollars. Enfin, disons qu'un groupe d'employés d'une compagnie désirent demeurer anonyme s'est cotisé pour envoyer une somme de \$209.80.

Et Bravo!

Les choix de "M. Lee" à B.B.

CE SOIR

1ère course: 1-Star Record (no. 3); 2-Speed To Burn (no. 2); 3-Kentucky Admiral (no. 1).
2ème course: 1-P.G. Demon (no. 3); 2-Sylvie Bunter (no. 1); 3-Harry Boy (no. 9).
Pari double suggéré: 3-3.
3ème course: 1-Parnell Hanover (no. 1); 2-Keystone Victor (no. 2); 3-Impressive (no. 3).
4ème course: 1-Beyv Spirit (no. 4); 2-Choir Boy (no. 2); 3-Red Russ (no. 9).
Quiniela suggérée: 4-2.
5ème course: 1-Lullathrope (no. 5); 2-Admirable Pick (no. 8); 3-Handy Lad (no. 1).
6ème course: 1-Cookie Mir (no. 5); 2-Ruth Ann Sky (no. 3); 3-Ridgevue Lady (no. 4); 4-Mr. Spring Brook (no. 1).
Quinielas suggérées: 5-3, 5-4, 5-1.
8ème course: 1-Total Yankee (no. 2); 2-Knight Surprise (no. 4); 3-Lew James (no. 1).
9ème course: 1-Alex Hanover (no. 5); 2-Gordie Parker (no. 2); 3-Abe Brookdale (no. 6).
10ème course: 1-Tarbred (no. 3); 2-Mr. Argenteuil (no. 1); 3-Wingy Mix (no. 8).
Exactas suggérées: 3-1 et 3-8.

Mise au jeu: \$200.00 En banque: \$239.60.

Lundi soir, "Monsieur Lee" a repris ses bonnes habitudes et a choisi 4 gagnants, deux de ses deuxièmes choix atteignant aussi le cercle des vainqueurs. Il a encore parfaitement désigné la quiniela de la 4ème course qui rapporta \$14.50. Ses vainqueurs furent: Kappa Queen (2ème course, \$14.20); Avalon Jo Jo (4ème course, \$4.20); The Gogger (6ème course, \$9.20); et Bullet Star (8ème course, \$3.00). Avec 43 vainqueurs en 130 courses, sa moyenne est maintenant de 33%.

C'est aussi lundi que "Monsieur Lee" a commencé à miser avec, en banque, un montant initial de \$200. Dès ce départ, il a gagné la moitié de cette mise au jeu, soit \$100. La soirée terminée et tous comptes faits, il avait, déjà, gagné \$239.60.

Donc, avec une banque maintenant rendue à \$239.60, "Monsieur Lee" se remet à l'oeuvre, ce soir. Voici les gageurs qu'il suggère.
Pari double: \$2.00 sur la combinaison 3-3.
2ème course: au mutuel, \$2.00 en place sur le numéro 3.
3ème course: au mutuel, \$4.54 sur le numéro 1.
4ème course: la quiniela 4-2, deux fois, donc \$4.00.
7ème course: au mutuel, \$4.54 sur le numéro 5 et \$2.00 sur chacune des quinielas 5-1, 5-3, 5-4.
8ème course: au mutuel, \$2.40 sur le numéro 2.
9ème course: au mutuel, \$4.54 sur le numéro 5.
10ème course: au mutuel, \$2.52 sur le numéro 3 et \$2.00 sur chacune des exactes 3-1 et 3-8.
Donc et au total, "Monsieur Lee" mise \$48 sur le programme de ce soir à la piste Blue Bonnets.

LES SPORTS À LA PIGE

DES AMENDES DE \$5,900 ont été imposées aux Bruins de Boston et aux Sabres de Buffalo, hier par le président Clarence Campbell, à la suite d'une bataille générale survenue lors du match entre les deux équipes, dimanche à Buffalo, et où les bancs des deux équipes se sont vidés. Chaque Sabre pris en défaut doit déboursier \$100, mais Kevin O Shea, initiateur de l'exode, devra verser \$300. Par contre, 12 Bruins ont été condamnés à chacun \$300 d'amende, puisqu'ils en étaient à leur troisième infraction du genre cette saison. De plus, la direction bostonnais doit verser \$1,000 pour ce que le président de la LNH a qualifié de "manque de discipline chronique".

RED BERENSON ET TIM ECCLESTONE, récemment échangés aux Red Wings de Détroit par les Blues de Saint-Louis, ne regretteront pas tellement le voyage annuel en Floride, toutes dépenses payées, que la direction des Blues offre à ses joueurs et à leur famille une fois la saison terminée. En effet, l'instructeur Doug Barkley, des Wings, a convaincu le propriétaire Bruce Norris de faire la même chose, à compter du 12 avril, question de permettre aux joueurs, qui viennent de connaître une saison pénible, de mieux se connaître et d'entreprendre la saison 1971-72 sur un meilleur pied.

BUNNY AHEARNE, le tout puissant et arrogant président de la Fédération internationale de hockey sur glace, vient d'affirmer, pour la Nème fois, qu'il aimerait que le Canada reprenne sa place au tournoi mondial mais à ses conditions à lui, non à celles de Hockey Canada, qui voudrait embaucher des joueurs professionnels pour notre équipe nationale. Devant les assistances plutôt déçues enregistrées à Berne, où se déroule présentement le tournoi mondial 1971, peut-être Ahearne finira-t-il par comprendre qu'un hockeyeur professionnel canadien et qu'un hockeyeur militaire en Russie, c'est du tout au même.

LA NOUVELLE-ORLÉANS a été choisie comme site du prochain Super Bowl, soit le match de championnat au football professionnel des Etats-Unis, hier à Palm Beach (Floride), à l'issue d'une longue séance des magnats de la Ligue nationale de football.

STEVE HAMILTON, un lanceur gaucher de relève, est passé dans le camp des Géants

Hockey

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

	Est	G	P	N	BP	BC	Pts
Boston	54	11	7	373	189	115	
New York	44	17	11	232	162	99	
Montréal	38	21	13	263	195	89	
Toronto	35	30	7	230	192	77	
Buffalo	21	38	13	196	271	55	
Détroit	20	41	10	196	275	50	
Vancouver	20	43	7	197	274	47	
Ouest							
Chicago	46	17	9	263	172	101	
St-Louis	30	24	17	198	188	77	
Minnesota	27	30	15	180	207	69	
Philadelphie	26	31	14	191	208	66	
Pittsburgh	26	34	18	201	221	58	
L. Angeles	22	37	12	215	279	56	
Californie	19	48	5	179	281	43	

Hier soir

Buffalo à New York
St-Louis à Vancouver
Los Angeles à Minnesota
Ce soir
Philadelphie à Montréal
Toronto à Californie
Boston à Chicago
Detroit à Pittsburgh

LIGUE AMERICAINE

	Est	G	P	Pts
Montréal	27	28	12	209
Providence	25	28	12	228
Québec	23	28	15	193
Springfield	26	32	8	222
Ouest				
Baltimore	36	19	8	234
Cleveland	34	24	7	239
Hershey	27	28	10	215
Rochester	22	33	10	197
Hier soir				
Providence à Baltimore				
Ce soir				
Hershey à Cleveland				

LIGUE JR DEL'ONTARIO

	B	P	Pts
Dionne, Ste-Cath.	57	77	134
Gardner, Toronto	56	77	133
Lalonde, Montréal	56	67	123
Shutt, Toronto	68	52	120
McKenzie, Ste-Cath.	38	82	120
Martin, Montréal	69	50	119
Kirk, Toronto	36	66	102
Ramsay, Peter	29	73	102
MacMillan, Ste-Cla	41	60	101
Vickers, Toronto	40	61	101

L'AMBLEUR SWINGING

TIME, a tiré la position de commande lors de la grande finale de la série Bay State Pat, qui aura lieu vendredi soir à la piste Blue Bonnets. Son conducteur sera Keith Waples. Swinging Time est le grand favori dans cette course de \$10.455. Meadow Rod et Mountain Scout sont les second et troisième favoris.

À LA JAMAÏQUE Lorsque Fred Perry oublie le tennis pour parler golf

par MARC THIBEAULT

Ne serait-ce que pour oublier définitivement un hiver québécois qui fut royalement détestable, retournons à la Jamaïque pour vous parler de deux autres parcours de golf que nous avons visités lors de récentes vacances dans ce pays toujours ensoleillé et agréablement chaud.

La Jamaïque compte 10 parcours et nous en avons joué six. Vous ayant déjà parlé des clubs Tryall et Half Moon/Rose Hall, qui sont dans la région de Montego Bay, passons maintenant aux clubs Montego Bay Country Club et Runaway Bay, ce dernier se situant à quelque 20 milles de Montego sur la route menant à Ocho Rios et ayant pour directeur athlétique nul autre que l'ancienne vedette du tennis, Fred Perry.

La première chose à signaler à propos de ces parcours est que pour y jouer, il vous en coûtera moins cher qu'à Tryall et Half Moon/Rose Hall. Tel que déjà dit, les frais de joute au premier sont de \$15.00 tandis qu'ils atteignent \$12.50 au second, par personne évidemment; sans parler des autres dépenses, obligatoires ou pas, que nous avons déjà énumérées.

Ainsi, au Montego Bay Country Club, les frais de joute ne sont que de \$7.00 alors qu'ils sont de \$12.00 à Runaway Bay. Seul le club Runaway Bay a des voitures électriques (\$10.00). L'autre club a des porteurs de bâtons à prix raisonnables (environ \$3.00, pourboire compris).

Montego Bay C.C.

Ce court parcours de 5,401 verges à normale-69 couvre 40 des 60 acres de l'Auberge Fairfield, déjà célèbre pour ses courts de tennis (toujours là) où plusieurs grands championnats de ce sport furent disputés (celui de la Jamaïque, il va de soi, et divers concours internationaux auxquels les grands saut de tennis d'autrefois, Perry et Budge pour n'en nommer que deux, prirent part). Non loin, à côté même, de l'auberge qui se distingue par des arches en pierres des champs, on voit l'ancienne "grande maison" d'une ancienne plantation, bâtie qui date de 1776, ce qui vous donne une idée du passé de ce beau coin de terre situé à 15 minutes du centre de Montego Bay... où les voitures ne roulent pas vite!

Les 60 acres de l'Auberge Fairfield, et des centaines d'autres aux environs, appartiennent à une des vieilles familles anglaises de la Jamaïque, celle des Kerr-Jarrett (prononcer Kerr-Jarrett) et c'est Peter Kerr-Jarrett, au téléphone, qui nous révèle le fait que les 60 acres en question sont loués depuis 1932 alors qu'on y construisit un parcours de golf de 9 trous, pour membres seulement et dessinés par Frank Hoyt, toujours vivant.

Le parcours fut redessiné en 1948 et est maintenant ouvert aux visiteurs. Comme il ne mesure que 2,759 verges (normale-35) à l'aller et 2,642 verges (normale-34) au retour, on aura compris qu'il est demeuré, en fait, un parcours de 9 trous. On l'a transformé en parcours de 18 trous en ajoutant deux verts (aux 5ème et 9ème trous) et en donnant aux sept autres trous deux tertres de départ, les normales et ou distances changeant par conséquent.

Le terrain, alors que nous y avons joué, n'était pas en trop bon état et on est obligé de jouer "positions choisies" sur les parcours. Les verts sont petits, durs, rapides. Par contre, le terrain est assez accidenté, donc intéressant.

La chose probablement la plus remarquable est la variété d'arbres qu'on admire en cours de partie. Il y en a une particulièrement fascinante qui, d'ailleurs, porte pas moins de trois noms. Il s'agit d'un arbre qui, à quelque 25 pieds, s'épanouit en verdure entre laquelle des taches rouge écarlate éclatent. Le coup d'oeil est fascinant tout comme les trois noms qu'on donne à cet arbre magnifique et qui sont: "Mark of the Pharus", "African Tulip Trees" et "Flame of the Forest".

L'Auberge Fairfield a 30 chambres à deux lits, leur prix, plan européen, étant de \$20, \$30 et \$40 en saison, donc moins hors-saison.

Runaway Bay

Le nom, soit dit en commençant, vient du fait que plusieurs esclaves (et au moins un gouverneur craignant pour sa vie) s'échappèrent de la Jamaïque, il y a longtemps, par cette baie pouvant bien camoufler les embarcations clandestines.

C'est Fred Perry, avant que nous parlions tennis durant plus d'une heure (ce qui fera le sujet d'un autre reportage), qui nous raconte l'histoire du club de golf Runaway Bay. Il appartient à l'hôtel du même nom situé à deux minutes du parcours, dont le pro est Seymour Rose, un Noir qui a représenté son pays, en 1967 et 1970, dans les matches de la Coupe du Monde, ex-Coupe du Canada.

Perry, 6 pieds, droit comme un chêne et en superbe santé à 61 ans, a vu la construction et de l'hôtel et du parcours en ce sens qu'il était l'agent d'affaires des Anglais qui, dès le début, développeront ce beau coin de la Jamaïque.

"Le parcours fut dessiné par le commandant John Harris, un architecte de golf anglais vivant à la Barbade, en 1960 et fut ouvert en janvier 1961", explique Fred Perry. "Mais nous avions compris, dès le départ, certaines erreurs comme, par exemple, vouloir en faire un parcours de championnat. Nous avions donc des trappes profondes de 8 à 10 pieds, à revers bien boudées. Le résultat était qu'un golfeur prenait 3 à 6 coups avant de sortir de là — quand nous ne le perdions pas dans le sable", d'ajouter Perry en riant. "Nous n'avions pas pensé, non plus, aux inondations venant des collines avoisinantes. Ainsi, deux semaines avant l'ouverture, nous avons perdu un tiers des parcours des 12ème et 13ème trous et, entièrement, celui du 11ème. Inutile de vous dire que nous avions un problème non pas d'irrigation mais, plutôt, de dégagement... maritime! La moitié des seconds 9 trous, incidemment, furent construits dans le roc, donc avec de la dynamite. Autre mauvais détail: le parcours était beaucoup trop long. Avec le résultat que nous n'attrions pas plus qu'une trentaine de golfeurs par jour."

"Bref, en 1964, nous avons décidé de changer le parcours

en raccourcissant les distances, en éliminant des trappes, et en rendant celles encore la beaucoup moins profondes et en coupant l'herbe longue poussant chaque côté des allées. Ce qui n'a pas éliminé tous nos problèmes. Ainsi, il y a deux ans, nous avons eu une inondation de 3 pieds d'eau! Elle amena avec elle de la bauxite qui bloqua nos tuyaux d'échappement qui refoulèrent l'eau sur le terrain. Les pluies terminées, nous avons trouvé, 6 jours plus tard, notre terrain recouvert de bauxite. C'était comme du plastique. Après l'avoir laissé sécher, nous l'avons enlevée... avec beaucoup de patience.

"Roy Linder, un Jamaïcain associé à 50% près, dans le temps, avec le temps, avec les Bernard Sunley et Eric Crowley que je représentais, n'était pas fou du golf. Il voulait surtout un Beach Club devant la mer. Et c'est ce chalet où nous sommes qui est maintenant celui du club de golf. L'ennui est qu'il est devant la mer alors que le parcours de golf est là-bas, de l'autre côté de la route. Donc, autre erreur qu'il faudra un jour corriger".

Comme on le voit, Fred Perry parle avec une franchise remarquable et ne semble pas trop bon vendeur. C'est une erreur car s'il parle surtout des défauts du club de golf, c'est qu'il sait qu'il est, maintenant, très beau, très intéressant à jouer et très populaire.

Les 18 trous de Runaway Bay ont une normale 36-36-72, que vous jouiez le parcours Bleu (6,884 verges), le parcours Blanc (6,562 verges) ou le parcours Rouge des femmes (6,093 verges). Il y a trois trous en patte de chien sur les premiers 9 trous et quatre sur les seconds 9 trous. Quelque 35 trappes décorent le terrain.

Seymour Rose, 30 ans, détient le record du parcours (65) avec un Américain, Monte Norcross, d'Edison, N.J. Il a aussi réussi trois trous d'un coup, dont deux obtenus à Runaway Bay, le 11 mars 1967 (au 2ème trou, 197 verges) et le 9 avril 1970 (au 15ème trou, 182 verges). Il y a d'ailleurs un tableau, dans le chalet-beach-club, qui donne les noms de ceux ayant réussi de tels exploits à Runaway Bay. En le consultant, on voit que C.E. Brouillette, le 31 janvier 1964, en eut un 15ème trou et que G. Henri Robillard, le 30 janvier 1970, en a également réussi un, aussi au 15ème trou. Petit fait remarquable, on voit encore qu'un M. Karl Oesterle en a réussi deux, 10 décembre 1966 et 10 janvier 1967, donc en 11 mois, au même trou, le 7ème (158 verges).

(Prochainement: Caymanas et Constant Spring, Kingston)

LE "PRÊT À TOUT"



de la Banque de Montréal...
...c'est aussi une piscine!



Banque de Montréal

La Première Banque Canadienne

HOCKEY

LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO

Demain à 8:00 heures P.M.

ST. CATHARINES

VS

CANADIENS

Billets maintenant en vente

au

FORUM

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

À VOS PIEDS MESSIEURS VENTE

**Marque réputée
Qualité incontestée
Prix coupés**

Réductions appréciables sur chaussettes et socquettes pour hommes. Choix de chaussettes de ville ou de socquettes côtelées en tricot extensible. Unies ou fantaisie. Morgan vous propose ces chaussettes de qualité à petits prix. Profitez-en pour refaire le "plein".
Téléphoner à 842-6261. Accessoires et cadeaux pour hommes, rayon 336, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

Chaussettes "Executive"

Modèles montant jusqu'au genou et tenant bien. Tricot laine/nylon à fines côtes ou nylon légèrement en relief. Pointure unique 10-12. Choix de couleurs unies: noir, marine, brun, gris fusain, gris moyen ou vert foncé. Ord. \$2.

Prix spécial, la douz.

13.99
la paire **1.29**

Socquettes

A) Modèles de ville en tricot de laine/nylon uni ou cloqué ou modèles de ville en nylon extensible uni. Couleurs unies: noir, marine, brun, gris fusain, gris moyen ou vert foncé. Pointure unique 10-12.
B) Modèles sport en Orlon* "Softstep" et nylon extensible à côtes. Pointure unique 10-12. Couleurs unies: bleu, brun, vert, or ou blanc. Ord. 1.50/1.75

Prix spécial, la douz.

11.99
la paire **1.09**

* Marque déposée

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à mercredi 9 h 30 à 6 h.
Jeudi et vendredi 9 h 30 à 9 h.
Samedi 9 h à 5 h.

CENTRE-VILLE, Square Phillips,
Rue Ste-Catherine, 844-1315

DORVAL, au Centre Commercial
631-6741

ROCKLAND, au Centre Commercial,
739-5521

BOULEVARD, au Centre Commercial,
728-4571

SNOWDON, 5343 Chemin de la Reine-Marie,
844-2811

COMMANDES
TÉLÉPHONIQUES
842-6261

Lundi à mercredi 8 h 30 à 6 h.
Jeudi et vendredi 8 h 30 à 9 h.
Samedi 8 h 30 à 5 h.